

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

EN QUÊTE D'UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX MILIEUX MILITANTS POUR FAIRE FACE AUX VIOLENCES À
CARACTÈRE SEXUEL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN COMMUNICATION

PAR

VIRGINIE MIKAELIAN

OCTOBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur, Jean-Marie Lafortune. Des tout premiers cours de BAC en animation et recherche culturelles, jusqu'à l'interminable aventure que fut ce mémoire, en passant par deux ou trois grèves... j'ai l'impression d'avoir grandi à travers nos contacts.

À Rachel Chagnon, ma directrice absolument incroyable qui a su me laisser avancer à mon rythme, qui a enduré mes crises d'angoisse, mes remises en question, mes entêtements idéologiques et ma candeur sans l'ombre d'un jugement et avec une bienveillance phénoménale... je ne serais pas passée au travers sans toi.

À mon jury qui s'est investi comme nul jury ne l'a jamais fait et dont le regard extérieur a été impératif. Sans vous, ma recherche n'aurait jamais pris forme.

À mon père, la personne la plus importante dans ma vie et dont l'amour inconditionnel inébranlable est ma plus grande source de fierté et de réconfort.

À Dee et Maya, mes sœurs qui voient toujours la lumière au bout du tunnel avant moi.

Et un merci gargantuesque aux militantes qui ont accepté de me livrer leur témoignage dans un tourbillon de vulnérabilité et d'authenticité. J'espère que le résultat sera à la hauteur de votre générosité.

DÉDICACE

À toutes celles qui hurlent pour qu'on les entende.

Et celles qui crient en silence.

On vous voit.

On vous croit.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	7
1.1 Revue de littérature	7
1.1.1 Origines	7
1.1.2 La justice réparatrice	9
1.1.3 La justice transformatrice.....	10
1.2 Question de recherche	11
1.2.1 Justice transformatrice et agressions sexuelles	11
1.3 Tableau synthèse : justice réparatrice vs transformatrice.....	14
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL	15
2.1 Concepts	15
2.1.1 La justice transformatrice selon l'ASSÉ.....	15
2.1.2 Limites du modèle de justice transformatrice dans le contexte de l'ASSÉ.....	19
2.2 Approche et posture : théorisation ancrée et standpoint	20
2.2.1 Démarche qualitative, la théorisation ancrée	20
2.2.2 Posture épistémologique : le Standpoint	21
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE	23
3.1 Les participantes	23
3.2 Éthique.....	23
3.3 Description de la méthode appliquée lors des entrevues	24
3.3.1 Entrevue de groupe	24
3.4 Codage des données et synthèse des concepts.....	24
3.4.1 Grille d'analyse NVIVO.....	25
3.5 Description des mesures pour répondre aux critères adaptés de validité et fiabilité. 29	
3.6 Variation du projet de mémoire	29
3.7 Limites des procédures.....	30
CHAPITRE 4 RÉSULTATS.....	31
4.1 Obstacles à la participation.....	31

4.1.1	Général	31
4.1.2	Les manipulations de l'agresseur comme obstacle à la participation	38
4.1.3	Obstacles pour les victimes	40
4.1.4	Obstacles pour l'agresseur	43
4.1.5	Communauté.....	47
4.2	Facilitateur à la participation	54
4.2.1	Général	54
4.2.2	Facilitateurs pour les victimes	55
4.2.3	Facilitateurs pour l'agresseur	58
4.2.4	Facilitateurs pour la communauté	59
4.2.5	Facteurs ambivalents pour la communauté.....	62
4.3	Discussion	62
4.3.1	Obstacles	62
4.3.2	Facilitateurs	65
CHAPITRE 5 DISCUSSION		67
5.1	Transformation des personnes associées à la démarche	67
5.1.1	Transformation positive	67
5.1.2	Transformation négative	72
5.1.3	Discussion.....	77
5.2	Transformation du mode de fonctionnement collectif et des mentalités.....	79
5.2.1	Transformation positive des mentalités collectives	79
5.2.2	Sentiment d'échec : lorsque la transformation n'aboutit pas.....	81
5.3	Bilan face à l'expérience de justice.....	82
5.3.1	Appréciation du processus et sentiment d'avoir obtenu justice.....	82
5.3.2	Obstacles perçus.....	85
5.3.3	Évaluation de la réalisation (ou non) des objectifs de départ	90
5.4	Appréciation d'un point de vue féministe	92
5.4.1	Le travail invisible des militantes.....	92
5.4.2	La charge émotionnelle : le fardeau des militantes	94
5.4.3	Violence sexuelle : une constante dans le récit de chaque femme.....	95
5.4.4	La place des femmes et de la lutte féministe dans le militantisme de gauche	98
5.4.5	Critique radicale	101
5.5	Tableau synthèse de la démarche et des résultats de recherche.....	103
Conclusion.....		105
Bibliographie		110

RÉSUMÉ

Résumé

Depuis la grève de 2012, la justice transformatrice est un modèle de justice auquel aspirent les étudiants militants et les étudiantes militantes afin de gérer les dénonciations de violence sexuelle dans leurs groupes. Ce type de justice se veut une alternative aux lacunes du système de justice qui ne parvient pas à stopper le cycle de la violence en agissant auprès des agresseurs. Ce modèle utilise donc une approche de libération qui chercherait nécessairement la protection des victimes et la redevabilité des agresseurs, sans appuyer son intervention sur des méthodes favorisant l'aliénation, la punition et la violence systémiques de l'État. En d'autres mots, c'est le refus de faire appel à un système opprimant et le plus souvent utilisé contre les plus vulnérables de la société. Mais comment la justice transformatrice s'applique-t-elle dans un groupe comme celui du mouvement étudiant ? Quelle est la différence entre elle et la justice réparatrice ? Quels ont été les points forts des processus intentés entre 2012 et aujourd'hui ? Quels en ont été les points faibles ? Et surtout, comment expliquer qu'un modèle si fonctionnel en théorie ait tant de difficulté à s'actualiser dans le concret ? Que faudrait-il modifier au modèle actuel afin de le rendre viable dans un contexte de violence sexuelle ? À l'aide de l'épistémologie du *standpoint* et de la théorie ancrée, cette recherche étudiera les récits intimes des étudiantes qui ont appliqué la justice transformatrice pour tenter d'en faire ressortir des constats qui mèneront à l'amélioration du modèle.

Mots clés

Justice, justice transformatrice, violence sexuelle, printemps érable, militantisme, mouvement étudiant, féminisme.

INTRODUCTION

En 2010, le gouvernement Charest annonçait son intention d'augmenter les droits de scolarité universitaires de 1625 \$ en cinq ans. En guise de réponse en février 2012, sera déclenchée la plus importante grève étudiante québécoise à ce jour. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est à la tête du mouvement. Considérée comme le seul syndicat étudiant de gauche radicale national, elle mène la barque en mobilisant sur tous les campus collégiaux et universitaires québécois.

Pendant plusieurs mois, les centaines de militants et militantes qui gravitent autour de l'association s'affairent jour et nuit à faire reculer le gouvernement. De la plus simple tâche logistique à l'action directe, tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins. Les semaines et les week-ends se fondent les uns dans les autres. On vit avec ses camarades avec qui partage des arrestations de masse, de la répression policière, des assemblées générales houleuses et de grands moments de solidarité qui entretiennent la lueur d'espoir. Nos camarades deviennent nos confidents et confidentes, notre famille. Ceux et celles qui ne sont pas au front pour le maintien de la grève ne comprennent pas les sacrifices qui sont faits. On les laisse derrière, tout comme l'identité que nous avons avant d'entrer en lutte. Le carré rouge est l'uniforme qu'on revêt tous les matins pour signaler aux promoteurs de la réforme que nous avons un but plus grand que le leur. C'est une identité, la seule dont nous avons besoin.

L'intensité des moments passés fait taire les tensions au nom du bien commun, mais elles ne disparaissent pas pour autant. L'épuisement gagne du terrain, mais on boit chaque soir pour décompresser et pour oublier un peu le *burnout* qui nous guette. Et à force de vivre chaque seconde ainsi, vulnérables et à fleur de peau, on se retrouve dans des situations qui n'ont pas lieu d'être. Accaparé-e-s par la lutte, nous ne nous appartenons plus. Nous appartenons au mouvement. Les amitiés qui se forgeront dans le creuset de la grève auront une part sombre de secret qui pèsera sur le dos de chacun et chacune.

La grève, comme tout combat, finira par finir à l'aube de l'automne 2012. Les militants et militantes prennent alors conscience de l'ampleur des blessures de ceux et celles qui ont combattu. Et lorsque la poussière retombe, les masques tombent à leur tour. Les secrets gardés

au nom de l'intérêt supérieur du mouvement remontent à la surface. Et les dérives sont pires que nul ne pouvait l'imaginer. Les histoires de violence sexuelle vécue entre deux manifestations se multiplient à mesure que les victimes retrouvent la voix. Et le mouvement militant n'est pas tout à fait prêt à les entendre malgré des structures dites progressistes et féministes.

Nous voilà donc devant une impasse. Comment expliquer l'écart démesuré entre nos discours radicaux sur l'égalité des sexes et la réalité sexiste à laquelle nous nous frappons dans notre quotidien militant ? À la suite d'une dénonciation, comment pouvons-nous soutenir les victimes qui ont choisi de dénoncer leur agresseur tout en créant un *safe-space*¹ qui encouragera d'autres femmes à en faire de même ? Comment aider les milieux dans lesquels un agresseur a été dénoncé ? Comment assurer que l'agresseur comprenne bien les actes qu'il a commis au point de modifier ses comportements et sa pensée ? Et finalement, comment faire en sorte que cela ne se reproduise plus ?

Comprendre les dynamiques entourant les agressions sexuelles dans un milieu comme le nôtre est un élément important de ce questionnement. En effet, ces agressions qui sont survenues et surviennent encore nous obligent à remettre en question plusieurs aspects de la vie militante. Nous passons beaucoup de temps à y dénoncer la culture du viol, mais il semble que nous intériorisons beaucoup de ses facettes et les reproduisons à notre insu et à nos dépens.

Dans un document intitulé *Betrayal, a critical analysis of rape cultures in anarchist subcultures* (2012), des auteures anonymes en arrivent à la conclusion suivante : « les mouvements anarchistes de gauche, malgré leurs traditions politiques axées sur l'égalité et le démantèlement des systèmes d'oppression, sont incapables de mettre en place les stratégies nécessaires afin de faire face à la violence sexuelle qui survient dans leurs communautés. La violence interpersonnelle n'est pas perçue comme une racine ou une oppression systémique, mais bien comme une conséquence liée au manque d'information sur le consentement » (p.19).

¹ Un *safe space* peut être un lieu physique ou un regroupement d'individus dont la non-mixité est choisie en fonction des besoins des personnes faisant partie dudit groupe dans le but de réduire au maximum les situations d'inconfort que peuvent vivre ces personnes dans les groupes mixtes. Ce type d'espace permet aux personnes concernées d'échanger sur des sujets politiques ou en lien avec leur réalité en toute tranquillité. Le confort des membres du groupe a priorité sur les débats et la liberté d'expression.

Pour ces auteures, la gestion du problème passe par l'information et les campagnes de sensibilisation sans jamais remettre en question ses racines si bien ancrées dans une lutte de classe entre un groupe dominant, les hommes, et celui qu'il domine, les femmes. D'ailleurs, elles s'interrogent à avoir s'il est possible de transformer la culture du viol dans nos communautés en n'intervenant que sur un seul agresseur dénoncé à la fois. Cette personnification du problème est rassurante, mais elle ne s'attaque pas à l'aspect systémique de la violence sexuelle tout en donnant l'illusion que l'agresseur a un choix d'accepter les conséquences de ses actes ou de fuir.

Dans un cas comme dans l'autre, on ne pose pas les bonnes questions : comment se fait-il que les hommes exercent cette violence sur nos corps ? Pourquoi la perspective d'agresser ou de bafouer le consentement d'autrui existe-t-elle dans la tête des hommes ? Une partie de la solution repose dans la redevabilité des agresseurs face à leurs crimes. Mais la réponse, quant à elle, nécessite une analyse de classe.

La culture du viol dans le milieu militant : entre intériorisation et dénonciation

Mais qui est redevable devant une telle dénonciation ? Est-ce seulement l'agresseur ou la communauté militante au grand complet ? La déresponsabilisation comme mécanisme de défense est un fléau qui met une pression supplémentaire sur les épaules des victimes qui se retrouvent seules face à leur bourreau.

Il faut ici comprendre dans quelle mesure la loi du silence maintient une normalisation des cas d'agressions sexuelles en les rendant presque invisibles. On dira même que les personnes qui font le plus de dommages aux victimes ne sont pas celles qui défendent ouvertement l'agresseur sur les réseaux sociaux, mais toutes les autres qui gardent le silence. À cet égard, on peut considérer qu'à chaque fois que les ami-e-s de l'agresseur l'invitent dans une fête, il y a répression. À chaque fois que des leaders organisent un événement et convient l'agresseur en prétextant comprendre les victimes, mais en affirmant ne pas avoir assez de détails pour agir autrement, il y a répression. À chaque fois qu'une personne ne dit ne pas assez connaître l'agresseur ou au contraire trop le connaître pour agir, il y a répression (Words to Fire, 2012)

Si la plupart des victimes refusent de révéler leur identité, c'est qu'elles ont peur. Peur de voir leur vie scrutée dans les moindres détails par la communauté. Peur qu'on relativise leur vécu,

que nous le déformions en utilisant nos propres mots pour le verbaliser. En d'autres termes, elles craignent que nous les dépossédions d'elles-mêmes, tel le système judiciaire lorsqu'il s'empare de leur histoire.

La culture du viol dans les milieux militants opère dans un amalgame de contradictions. En effet, les mesures répressives les plus insidieuses contre les victimes ont tendance à se manifester dans les communautés les plus sensibilisées à la culture du viol et aux luttes féministes. Il arrive alors que la communauté affirme soutenir le processus des victimes tout en grinçant des dents à chaque fois que ces personnes posent un geste qui ébranle la « paix » en dénonçant leur agresseur. En effet, il n'y a pas que les communautés de couleur qui perçoivent la violence genrée comme étant une source de division au sein du groupe (Crenshaw, 2005). Les milieux militants ont aussi souvent tendance à voir les dénonciations comme les déclencheurs de division qui nuit à la lutte à plus long terme. Parfois, cette culture du viol se manifeste dans la façon de percevoir les agresseurs sexuels comme n'étant que des exceptions, terrible certes, mais tout de même des exceptions à l'intérieur d'un mouvement autrement fonctionnel (Words to Fire, 2012).

Lorsque ces agresseurs sont dénoncés et repoussés en dehors de la communauté, nous avons l'impression d'avoir éliminé le problème. Or, le problème ne disparaît pas. Il est tout simplement transposé dans un autre milieu. Cette réaction visant à pousser l'agresseur en dehors de sa vie en support aux victimes laisse les structures oppressives dans leur état initial sans qu'aucune réelle remise en cause ne soit faite dans la communauté.

Il faut aussi soulever la question de la prise en charge plus ardue des victimes de membres influents et influentes au sein du groupe. Il y a assurément le début d'une réponse dans la compréhension des dynamiques de pouvoir entre nous, au quotidien. Car si le mode de fonctionnement de la démocratie directe devait, en théorie, assurer la place de chaque personne pour qu'elle puisse faire entendre son opinion et influencer les décisions prises au sein des assemblées générales et congrès, il n'en est pas vraiment ainsi. En vérité, certaines personnes détiennent un capital social plus important que d'autres et ce sont elles qui orientent les actions politiques prises par l'organisation.

Ainsi, certaines personnes jouissent d'un prestige plus significatif que les autres du fait de leur ancienneté ou de leur groupe d'ami-e-s, parmi lesquels figurent des personnes populaires en raison de leur personnalité forte ou leur contribution au mouvement étudiant. Elles exercent alors une sorte d'emprise sur les décisions puisqu'on sollicite constamment leur opinion et appui formel ou informel.

Cette vision des rapports hiérarchiques informels entre militants et militantes n'est pas sans nous rappeler la définition de communauté sectaire. En effet, force est de constater que, bien souvent, les agresseurs sont influents, ce qui rend leur dénonciation et toute prise d'action contre eux très difficiles. Et si la parole d'une femme n'a pas encore le même poids que celle d'un homme, imaginez combien cette parole devient petite et fragile lorsqu'il s'agit justement de pointer un de ces hommes du doigt.

C'est pour faire face à la tempête que les militantes se tournent vers l'organisation communautaire à l'aide d'un modèle alternatif qui se distingue des autres : la justice transformatrice. Ce modèle implique une gestion des crimes commis au sein d'une communauté hermétique afin de minimiser l'exposition de celle-ci aux dérives de la justice pénale qui tend à les marginaliser. Au-delà de la réparation des torts commis envers la victime par l'agresseur, ce processus veut impliquer les membres de la communauté afin que chaque membre apprenne et vienne à changer sa façon de faire et sa mentalité. Il y a donc tout un travail d'éducation qui accompagne la gestion de la crise. Ce processus tend alors vers un changement social à plus grande échelle, car il ne cherche pas à punir, mais plutôt à transformer.

Structure du mémoire

Nous commencerons par aborder la revue de littérature avec une description des concepts de justice réparatrice et transformatrice. Puis, nous aborderons la question de recherche principale ainsi que quelques questions secondaires. Nous développerons ensuite le cadre conceptuel en décrivant la justice transformatrice telle qu'appliquée à l'ASSÉ ainsi que les limites de cette application. Nous décrirons ensuite la posture épistémologique et le cadre méthodologique que nous avons adopté.

Suivra la description des différents aspects de la méthodologie avant de passer à l'analyse des résultats qui feront état des obstacles et des facilitateurs à la participation. Au terme de cette section, il y aura une discussion sur la transformation des personnes impliquées dans le processus, la transformation de la collectivité et des mentalités ainsi qu'un bilan de l'expérience de justice. Nous terminerons le tout avec une appréciation d'un point de vue féministe.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1.1 Revue de littérature

Les différentes interprétations de la justice transformatrice démontrent de quelle manière les communautés marginalisées se sont approprié le concept. Il est important de noter que l'interprétation de l'ASSÉ se rapproche beaucoup plus du modèle adapté à la violence sexuelle intercommunautaire développé par Generation5² que du modèle issu de la justice transitionnelle et du droit international. Il va sans dire que ce modèle alternatif n'est pas coulé dans le béton et que, compte tenu son caractère ouvert et mouvant, toutes ses interprétations ne peuvent qu'enrichir son application. Avant d'aborder son application du modèle par l'ASSÉ, voyons un peu les origines de la justice transformatrice. Nous aborderons, entre autres, ici les liens et les distinctions à faire entre la justice transitionnelle, la justice réparatrice et la justice transformatrice.

1.1.1 Origines

1.1.1.1 La criminologie critique

Dans un article publié dans le journal *Peace and Conflict Review*, Anthony Norcella explique l'origine du crime selon George B. Vold, pour qui le crime est une conséquence directe des conflits politiques entre groupes dominants et dominés. Celui-ci défend l'idée selon laquelle les personnes qui détiennent le pouvoir créent des lois allant dans le sens de leurs intérêts dans l'unique but de conserver leurs privilèges. Plus encore, les criminologues spécialisé-e-s diront que le conflit ne peut être évité puisqu'il est une composante universelle de toute interaction entre les individus et entre les groupes sociaux.

Selon Norcella, la criminologie critique dérive ainsi des théories de la criminologie du conflit. Cette branche se serait développée à la fin des années 1960-1970, à la même époque que le

² « Generation 5 est un collectif noir basé en Californie qui travaille autour de l'inceste et de la violence sexuelle au sein de ses communautés avec la justice transformatrice. Plus encore, ses membres prétendent pouvoir enrayer totalement le problème sur cinq générations (d'où son nom).

mouvement de la réforme des prisons fondée sur une analyse marxiste de l'ordre social et de la notion de pouvoir. Après s'être penché-e-s sur leur démarche, les criminologues critiques développent des méthodes se voulant plus inclusives, par la rééducation, ouvrant la voie au procès de la justice punitive et à la valorisation d'une justice dite transformatrice.

Présentée comme une sous-branche de la criminologie critique, la criminologie de conciliation (*Peacemaking Criminology*) offre une alternative non violente devant un acte criminel. Cette démarche critique d'ailleurs le système de justice actuel qui combat la violence par la violence et donc le feu par le feu (Moloney, 2009). La justice transformatrice apparaît ici comme une réponse à la violence perçue du système de justice en revendiquant une approche de libération qui chercherait nécessairement la protection et la redevabilité sans appuyer son intervention dans des méthodes favorisant l'aliénation, la punition et la violence systémiques de l'État (Generation5, 2007).

Elle représente en quelque sorte le refus de faire appel à un système opprimant le plus souvent les plus vulnérables de la société au moyen de la punition plutôt que d'aspirer à la guérison collective. En renforçant les lois qui permettent de conserver le *statu quo*, le système qui protège la classe dominante, blanche et hétérosexuelle, use de violence légale pour répondre à celle qu'elle prétend combattre pour le bien de tous et toutes (Bassichis, 2011). Il y a donc dans cette conception de la justice transformatrice, non seulement l'exigence d'un engagement collectif, mais surtout le refus de toute forme de violence comme réponse durable à l'agression interpersonnelle ou étatique, qu'elle que soit sa nature (sexuelle, policière, hétérosexiste).

1.1.1.2 La justice transitionnelle

Pour Balasco (2018), la justice transformatrice est le quatrième avatar de la justice transitionnelle, « qui désigne l'ensemble des mesures auxquelles un régime fraîchement installé à la suite d'un conflit armé ou d'une crise politique a recours pour affronter les violations massives des droits de l'homme ayant eu lieu avant la transition afin de promouvoir la transformation sociale, faciliter la réconciliation et favoriser l'établissement de l'État de droit et de la démocratie » (Turgls, 2015). Cette approche cherche ainsi à juguler les effets des conflits antérieurs sur la capacité à convenir de projets communs en recadrant les principes de la justice autour d'un accord entre les parties prenantes.

1.1.2 La justice réparatrice

Pour des analystes comme Rama Mani, la justice réparatrice doit chercher à dépasser le mandat de rétribution de la justice transitionnelle en s'adaptant aux besoins des victimes et des communautés affectées tout en poussant l'analyse sur la racine des conflits plutôt que seulement leurs conséquences (Balasco, 2018).

Développée entre autres par le professeur d'université Howard Zehr, la justice réparatrice s'inspire des modèles autochtones nord-américains et néo-zélandais qui usent d'une méthode nommée le « cercle communautaire » afin de rapprocher la victime et l'agresseur³ dans le but de guérir, pardonner et rendre compte des conséquences de toute action néfaste au sein d'une communauté (Norcella, 2011). En d'autres termes, ce type de stratégie vise à restaurer la confiance brisée à la suite d'un conflit à travers le dialogue et la confrontation pacifique dans la communauté.

Ses principes sont simples. Ils partent de l'idée que toute punition est blessante à la fois pour l'agresseur et la victime. On y voit le crime comme étant un acte délétère devant être rapidement soumis à la discussion en y impliquant les proches des protagonistes. Le délit commis doit être approché comme une occasion d'apprentissage pour l'agresseur afin qu'il développe de nouvelles manières d'agir au sein de sa communauté.

Ce type de justice reconnaît toutefois la nécessité de faire appel aux autorités policières dans l'optique où l'agresseur ne coopère pas de son plein gré. Le système carcéral devient utile lorsque l'agresseur représente un danger pour lui-même et pour les autres et le reste aussi longtemps que cette personne n'est pas prête à assumer ses actes (Norcella, 2011). Aux yeux de Rama Mani, cette justice centrée sur les victimes représente une sorte de contrat social entre les personnes impliquées dans un conflit sociétal qui cherchent à retrouver une existence digne (Balasco, 2018).

³ J'utilise le terme « victime » pour désigner tant le survivant que la survivante et celui d'« agresseur » uniquement au masculin, dans la mesure où la majorité des agressions sexuelles sont commises par des hommes.

1.1.2.1 Limites

Les critiques adressées à la justice réparatrice sont nombreuses. Elle tendrait notamment à être récupérée par le système de justice comme une façon d'inclure la communauté dans le but de punir l'agresseur tout en renouant avec la situation prédélictuelle, sans prendre en considération les mécanismes d'oppression présents à l'origine et ayant un rôle à jouer dans le crime commis. Ainsi, cette approche ne remet pas en question les hiérarchies ainsi que les rapports de domination existants dans les communautés, voire certaines valeurs partagées qui peuvent induire ou perpétuer des biais sexistes ou homophobes. Enfin, l'urgence de la réparation pour la communauté ne coïncide pas toujours avec le processus de rémission des victimes et en précipite parfois le rythme.

1.1.3 La justice transformatrice

Les travaux de Mani sur la justice réparatrice ont servi d'assise pour la théoriser. Selon elle, ces deux modèles s'opposent à la justice transitionnelle qui reconnaît les conséquences des injustices sans toutefois aborder les phénomènes qui sont à l'origine des conflits. Ces deux types de justice comptent aussi sur la participation des personnes touchées et l'octroi d'indemnités, le cas échéant, pour pallier les pertes économiques des victimes de conflits étatiques (Balasco, 2018). Mais les similarités s'arrêtent ici.

La justice réparatrice tend vers une transformation sociale, mais ce n'est pas obligatoire et ce n'est pas non plus un critère pour mesurer sa réussite. À l'inverse, Paul Gready et Sumon Robins définissent la justice transformatrice comme étant un changement impliquant l'agentivité des personnes participantes ainsi que des ressources, en priorisant le processus en lui-même plutôt que des attentes quant aux résultats escomptés (Balasco, 2018). Matthew Evans (2016) explique plutôt que l'émergence de la justice transformatrice apparaît dans des contextes de violence structurelle et socioéconomique reproduite dans le cadre de régimes autoritaires.

Bien que la justice réparatrice parvienne à se poser comme alternative à la justice punitive tout en parvenant à réconcilier les gens, son processus échouerait dans la mesure où il ne parviendrait pas à reconnaître le rôle capital que jouent les dimensions sociopolitiques et

économiques dans le cycle de la violence (Norcella, 2011). C'est d'ailleurs l'opposition binaire entre agresseur et victime que la justice transformatrice remet en question. En effet, la dichotomie ainsi présentée laisse à croire que l'affaire se compose d'une mauvaise personne et d'une bonne personne alors que la réalité est beaucoup plus complexe. Il existe une myriade de systèmes d'oppression et de facteurs qui entrent en jeu lorsqu'une situation de violence survient.

Dans le cadre de ses recherches sur la notion de justice transitionnelle pour donner suite à un conflit étatique impliquant des crimes contre l'humanité, Lambourne (2009) redéfinit la justice transformatrice comme un processus pouvant s'adapter non seulement aux besoins des personnes concernées, mais aussi à leurs traditions et visions du monde. Plus encore, la justice transformatrice doit viser le changement des relations, des structures et des institutions. Elle peut inclure la justice pénale si le besoin des victimes et des agresseurs se fait sentir en ce sens. En somme, elle serait une manière de faire la paix avec le passé, de réparer le présent et de mettre en place des balises, règles, politiques et institutions claires pour éviter que les crimes commis ne se répètent dans le futur.

1.2 Question de recherche

À l'aune des approches théoriques qui parsèment la littérature et d'expérimentations pratiques qui permettent d'en circonscrire les contours réels, la justice transformatrice offre-t-elle une réponse satisfaisante aux violences à caractère sexuel dans les milieux militants étudiants ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord regarder les raisons pour lesquelles les groupes qui font appel à ce modèle n'ont pas confiance en la justice pénale.

1.2.1 Justice transformatrice et agressions sexuelles

Les penseurs et penseuses de la justice transformatrice adaptée aux cas de violence sexuelle dans les milieux militants ont abordé la question pour faire face à une interrogation commune : que faire lorsqu'une victime est forcée de quitter le mouvement militant parce que celui-ci protège son agresseur ? Plus encore, que faire lorsque la gestion de cette agression est considérée moins importante que la campagne militante portée par le groupe ? (Chen, Dulani & Lakshmi, 2011).

Tout d'abord, il faut prendre en compte le fait que les groupes qui adhèrent à cette optique sont opposés à l'incarcération comme mesure punitive. Certaines féministes plaident d'ailleurs pour l'abolition des mesures carcérales pour traiter les hommes agresseurs depuis les années 1980, car « elles sont convaincues que les réponses les moins restrictives et les plus humaines étaient plus efficaces que les approches punitives » (Ricordeaux, 2019). Puis, le système de justice présente plusieurs obstacles pour les victimes de violence sexuelle. Pour pouvoir déclarer qu'un agresseur est coupable, il faut des preuves. Or, s'il n'y a pas de traces physiques ni de témoin, la parole d'une femme faisant partie du groupe dominé et qui se voit confrontée à celle d'un homme faisant partie du groupe dominant est d'emblée déclassée. En plus de les déposséder complètement de leur vécu, ce système discrédite les accusatrices.

Dans le cas des victimes d'agressions sexuelles, le premier but de la justice transformatrice est d'assurer leur sécurité tout en les accompagnant dans une guérison à long terme. Parallèlement, il est nécessaire de tenir l'agresseur responsable de ses actes par l'entremise de la communauté, ce qui signifie que celui-ci cesse tout comportement violent, s'engage à ne plus les répéter et offre de réparer les torts commis. Au-delà de la relation entre agresseurs et victimes, la justice transformatrice cherche à transformer les rapports de domination et les injustices au sein de la communauté, qui pourra ensuite y faire face dans ses manifestations sociales plus larges (Chrysalis Collective, 2011).

1.2.1.1 Limites

Bien que, pour les groupes qui l'adoptent, ce modèle soit viable et fort préférable à toute autre alternative, il nécessite encore qu'on se penche sur lui afin de corriger ses failles et ses lacunes. À première vue, certains problèmes semblent évidents. Par exemple, on présume que l'agresseur reconnaîtra ses torts, mais cette prise de conscience n'arrive pas toujours. Plus encore, ce processus dépend entièrement de la bonne volonté de l'agresseur. Par quelle force, sinon morale, pouvons-nous contraindre les agresseurs à assumer la gravité de leurs gestes ?

Les propos de Generation5 sont pourtant très clairs à ce sujet : il y a une différence marquée entre user de la force et faire preuve de violence. Mais où se trace cette ligne ? La

documentation sur la justice transformatrice insiste beaucoup sur l'importance de tout faire afin que l'agresseur ne soit pas sur la défensive et maximiser les chances que celui-ci accepte de participer au processus. Mais n'est-ce pas ici reléguer au deuxième plan des besoins immédiats de la victime en se centrant encore une fois sur les besoins de l'agresseur ?

Il semble encore plus difficile de contraindre un individu à reconnaître ses torts s'il occupe une place dominante dans la communauté où la dénonciation a lieu. Le processus de justice transformatrice exige que la communauté ait déjà un fonctionnement horizontal bien établi pour pouvoir fonctionner. Que faire dans les communautés où le pouvoir n'est pas distribué également entre tous et toutes ?

La documentation sur la justice transformatrice ne semble pas non plus cibler la culture du viol à l'intérieur des milieux militants dans le sens où elle ne semble pas prendre en compte le fait que plusieurs personnes influentes peuvent prendre la défense des agresseurs et rendre le processus émotionnellement plus difficile pour les victimes et leurs proches. Que faire lorsqu'une démarche de justice transformatrice est perçue comme dérangeante et allant à l'encontre des valeurs de la communauté ?

1.3 Tableau synthèse : justice réparatrice vs transformatrice

Justice réparatrice	Justice transformatrice
Elle s'inspire des modèles autochtones nord-américains et néo-zélandais qui usent d'une méthode nommée le « cercle communautaire ».	Est un modèle de changement transformatif qui émerge dans des contextes de violence structurelle et socioéconomique reproduite dans le cadre de régimes autoritaires.
Le but est de rapprocher la victime et l'agresseur dans le but de guérir, pardonner et rendre compte des conséquences de toute action néfaste au sein d'une communauté.	Elle vise la transformation des relations, mais aussi la transformation des structures et des institutions.
Selon l'idée que toute punition est blessante à la fois pour l'agresseur et la victime.	Selon l'idée qu'il n'y a pas de mauvaise personne et de bonne personne dans un conflit car la réalité est beaucoup plus complexe. Il existe une myriade de systèmes d'oppression et de facteurs qui entrent en jeu lorsqu'une situation de violence survient.
Reconnait la nécessité de faire appel aux autorités policières dans l'optique où l'agresseur ne coopère pas de son plein gré.	Désire remplacer le système de justice traditionnel.
Cette approche ne remet pas en question les hiérarchies ainsi que les rapports de domination existants dans les communautés, voire certaines valeurs partagées qui peuvent induire ou perpétuer des biais sexistes, homophobes, etc.	Remet en question le contexte d'oppressions systémiques dans lequel les violences apparaissent car c'est ce contexte qui est à l'origine du conflit.
La justice réparatrice tend vers une transformation sociale, mais ce n'est pas obligatoire et ce n'est pas non plus un critère pour mesurer sa réussite.	La justice transformatrice débute et se termine avec la transformation de la société.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL

2.1 Concepts

2.1.1 La justice transformatrice selon l'ASSÉ

Le groupe Generation5 propose sept concepts clés devant guider toute intervention de justice transformatrice et ce sont ceux que l'ASSÉ a choisi afin de mener à terme son projet. Ces concepts sont d'une importance capitale, car ils assurent que le processus de justice transformatrice ne répète pas les dynamiques de pouvoir et d'oppression que l'on tente d'éviter en ne faisant pas appel au système légal.

2.1.1.1 Libération

Il faut voir ici le terme libération dans son sens large. Il signifie en effet une libération de l'engrenage intersectionnel de violence étatique et interpersonnelle qui se perpétue de génération en génération. Il s'agit aussi de ne pas réduire l'individu à l'acte criminel commis. Lorsque la justice transformatrice demande « qui est responsable ? », elle mobilise une réponse en incluant les membres du groupe autour des victimes afin que celles-ci remettent en question leur conception même du pouvoir. Les interventions individuelles menées doivent donc porter l'idée d'un changement à plus long terme. Se libérer de l'État est une partie essentielle du modèle de justice transformatrice. Il n'est donc pas suffisant d'en réformer les structures, mais bien d'organiser d'autres structures qui permettront d'imaginer un monde exempt de toutes violences et rapports de domination institutionnalisés.

Plus encore, la libération telle qu'énoncée doit aussi être celle des communautés qu'on outille de manière que celles-ci soient en mesure de répondre aux besoins des victimes tout en assurant ce changement à long terme. Plus ce changement est durable, plus les communautés seront en mesure de se sortir elles-mêmes des engrenages de la violence.

2.1.1.2 Transfert du pouvoir

En cherchant à éliminer le pouvoir lié aux privilèges, à la domination, à l'exploitation et à la violence, la justice transformatrice désire bâtir des liens communautaires dans lesquels le pouvoir est partagé dans un but d'autodétermination. Cela s'inscrit dans une volonté de transférer le pouvoir conféré aux institutions et systèmes qui maintiennent les rapports d'oppression vers les individus et les collectivités ainsi que les institutions alternatives créées au sein de celles-ci. Plus précisément, le pouvoir qu'ont les personnes qui agressent sexuellement doit leur être enlevé afin d'être remis entre les mains de la collectivité, des victimes et de leurs proches.

L'expérience des victimes est généralement enterrée dans une culture du silence qui maintient en place les arrangements de pouvoir des personnes qui abusent sexuellement. Parfois, cette culture du silence a aussi pour but d'éviter le conflit dans la communauté ou la famille des victimes. Transférer le pouvoir des agresseurs vers leurs victimes est donc un des pas les plus importants à franchir pour redonner à ces dernières leur pouvoir d'autodétermination qui transformera leur statut en celui de survivantes.

En pratique, ce transfert de pouvoir signifie donner aux victimes carte blanche quant à la décision de défier, prévenir ou répondre à la suite d'une attaque à caractère sexuel. En aucun cas, le sentiment de sécurité et d'autodétermination d'une victime ne doit être compromis dans le but d'éviter le conflit dans la communauté ou la famille après la dénonciation. De la même façon, les engagements politiques de la communauté ne doivent pas non plus être compromis pendant le processus de reprise du pouvoir. Si les demandes de la victime contredisent les engagements pris par la communauté, il importe de discuter avec elle afin de déterminer d'autres bases d'intervention tout en lui laissant un droit de véto. Il faut se rappeler qu'une agression à caractère sexuelle n'est pas seulement une attaque contre une personne, mais envers toute la communauté qui en subit aussi les conséquences et qui aura à entreprendre un processus de guérison. La prise en charge collective du problème doit aboutir à une redistribution plus égalitaire du pouvoir et les relations entre les membres de la communauté doivent être transformées à quelques degrés.

2.1.1.3 Protection

La protection sous-entend celle de la victime, mais aussi de toute la communauté face à la menace que d'autres violences sexuelles ne s'y produisent. Cette protection se réalise aux trois niveaux reliés en intersectionnalité. Sur le plan individuel, elle assure concrètement la sécurité physique de la victime. Dans la communauté, elle applique des normes et des pratiques qui favoriseront une confrontation saine des situations de violence et de la libération face à celles-ci. Cette protection doit aussi agir entre les communautés afin qu'entre elles se tissent des alliances fortes qui permettront un support mutuel lors de dénonciations publiques des dynamiques de pouvoir ou face à des situations caractérisées par le choc d'un retour. À cet égard, les auteures de Generation5 font remarquer que le processus de justice transformatrice représente bien sûr un risque à court terme, mais que ce risque diminue ceux encourus à long terme. De plus, plus les personnes et les communautés s'habituent à entreprendre ce type de processus, plus elles pourront l'adapter et s'ajuster à mesure qu'elles prendront de l'expérience.

2.1.1.4 Redevabilité

Le fait de tenir les personnes et les communautés redevables les unes envers les autres est un des facteurs de changement les plus efficaces. Dans l'optique de la justice transformatrice, les êtres humains ne naissent pas méchants. Il n'y a donc rien de naturel qui puisse expliquer qu'une personne en vienne à commettre un acte criminel. Plutôt, ce sont les mécanismes d'injustices systémiques qui confèrent des privilèges à certains et certaines au détriment des autres qui en seraient la cause. En ce sens, se tenir mutuellement responsables de nos actes et se soutenir dans la dénonciation de ces systèmes d'oppression est une des fondations les plus importantes de la justice transformatrice.

La redevabilité signifie accepter la nécessité de se mêler des affaires des autres dans le but de faire cesser les conduites dangereuses tout en supportant les agresseurs dans leurs tentatives de changements de comportement. En termes de transformation durable, il devient nécessaire d'impliquer les personnes dans les communautés afin qu'elles travaillent à créer les conditions les plus favorables possible pour encourager ces changements de comportement et cette redevabilité de la part de tous et toutes.

Pour fonctionner, la justice transformatrice doit mettre en place certains leviers d'influence afin d'assurer les mécanismes de redevabilité à court et à long terme. En effet, il faut un minimum de bonne volonté de la part de l'agresseur accusé pour aller de l'avant. Celui-ci doit par exemple reconnaître le tort commis, intentionnel ou non, l'impact négatif de ses gestes sur les victimes et sur la communauté. Dans les cas où un agresseur ne reconnaît pas ces gestes, le contraindre par la force (par exemple, en menaçant son capital social par une dénonciation publique) ou l'exil temporaire peuvent être des mesures à prendre.

2.1.1.5 Action collective

Lorsque confronté à une situation de violence sexuelle, il est capital de briser l'isolement des victimes. Ainsi, l'action collective devient une manière d'entourer la victime afin de l'aider dans son processus de guérison tout en amenant des changements dans la communauté afin de prévenir d'autres agressions sexuelles.

Créer des alliances avec d'autres communautés partageant valeurs et principes est un ingrédient indispensable pour réussir un processus de justice transformatrice. Même en l'absence de sursaut en provenance de l'extérieur, ce type d'intervention est très épuisant. La solidarité et l'entraide peuvent donc aider à prévenir l'épuisement dû à l'isolement de la communauté induit par le processus de justice transformatrice.

2.1.1.6 Respect de la diversité

Un processus de justice transformatrice doit s'adapter à la situation géographique, à la culture et aux expériences spécifiques de la communauté où il s'applique. Il faut cependant faire attention de ne pas sombrer dans le relativisme culturel. Cet argument dangereux s'impose quand un groupe dominant tente de préserver ses privilèges en faisant appel à la tradition et aux normes culturelles. En effet, le relativisme culturel provoque un statu quo dans une culture donnée en rendant menaçante toute influence extérieure venant remettre en question les valeurs ou les façons de faire de la communauté. En réalité, ces façons de faire doivent être confrontées, car elles peuvent appuyer les comportements violents et abusifs qu'une communauté justifie en les enracinant dans l'histoire traditionnelle.

2.1.1.7 Durabilité

Un des défis de la justice transformatrice est de conserver ses acquis sur le long terme afin d'atteindre son objectif ultime, provoquer un changement durable. Il importe aussi que les personnes s'impliquant dans ce processus fassent preuve de transparence et d'humilité afin de ne pas décevoir les attentes et décourager des personnes dans la communauté. Bien que cette durabilité soit difficile à obtenir, il existe des mécanismes qui peuvent être mis en place pour maximiser les chances de réussite, par exemple des activités de sensibilisation et de prise de conscience organisées quotidiennement, des procédures de gestion de crise et un engagement sincère à long terme de la part de la communauté. Il est aussi essentiel de développer ses ressources matérielles et financières pouvant aider le cours du processus. Pouvoir faire appel à des psychologues ou autres spécialistes en matière d'agressions sexuelles, ouvrir un centre d'éducation populaire ou un refuge pour les victimes sont des exemples d'infrastructures dispendieuses certes, mais pouvant assurer la pérennité du changement désiré.

2.1.2 Limites du modèle de justice transformatrice dans le contexte de l'ASSÉ

La littérature concernant la justice transformatrice pose les limites du modèle dans sa conception même. Constitue-t-elle un domaine distinct ou est-elle un approfondissement de la justice dite transitionnelle ? McAuliffe (2017) remet en question l'idée de Gready et Robins selon laquelle la justice transformatrice serait un processus plutôt qu'un objectif à atteindre puisqu'il trouve l'idée trop vague et difficilement quantifiable. Il affirme même qu'il est plus facile de déterminer en quoi la justice transformatrice échoue à amener un réel changement (Balasco, 2018). Ce manque de clarté permet à ses partisans et partisanses de clamer haut et fort la nécessité du changement sans toutefois mettre le doigt sur sa forme et sa réalisation. Il critique aussi le fait que ce processus soit laissé entre les mains des personnes impliquées, car, souvent, son application reproduit les injustices du niveau macro au niveau du micro. Murphy (2017) théorise les limites du modèle en s'appuyant sur les théories guerrières afin de concevoir une transformation juste pour les victimes et les bourreaux, mais sans s'intéresser suffisamment aux théories propres à la « justice d'après-guerre ».

Appliquée à la violence sexuelle, certains problèmes semblent immédiatement évidents. Par exemple, on parle de l'importance pour l'agresseur de reconnaître ses torts, mais on néglige le fait que dans bien des cas cette prise de conscience n'arrive jamais et empêche l'activation même du processus de justice transformatrice. Cette critique se retrouve aussi dans les écrits de Jones et Bernath (2017) qui postulent que la population impliquée dans le conflit n'est peut-être pas prête à recevoir ce type de processus et les valeurs normatives de justice qu'il est nécessaire de définir afin de concevoir sa réalisation dans les règles de l'art (Balasco, 2018).

McAuliffe (2017) dira donc que les analystes qui désirent se pencher sur la question doivent cesser de chercher les valeurs universelles que doit défendre une justice transformatrice optimale et plutôt miser sur les capacités des personnes impliquées, les ressources disponibles pour supporter la réalisation du projet et une compréhension accrue des personnes qui voudront participer et celles qui nuiront au processus (Balasco, 2018).

Dans un milieu progressiste comme celui de l'ASSÉ, comment expliquer que l'agresseur croit avoir le choix de reconnaître ou non ses actions ? Les dynamiques de pouvoir sont-elles à ce point intériorisées que ces personnes pensent être au-delà de toute redevabilité face à leurs gestes ? Il semblerait qu'un des problèmes majeurs dans les communautés militantes soit le fait que la violence interpersonnelle soit souvent traitée comme un sujet dépolitisé qui n'a pas de racines dans les mécanismes d'oppression systémiques.

De plus, il paraît bien plus facile de voir l'ennemi quand celui-ci est complètement déshumanisé. Ainsi, l'État est un ennemi facile à identifier et à détester. La police est elle aussi facilement identifiable puisqu'elle porte un uniforme et que nous la voyons dans un contexte précis. Lorsque l'opresseur est une personne plus près de nous, que nous avons partagé de bons moments avec elle, la pointer du doigt ou même la reconnaître devient une tâche beaucoup plus ardue. Pourtant, l'opresseur n'est pas toujours devant nous, il peut être parmi nous.

2.2 Approche et posture : théorisation ancrée et standpoint

2.2.1 Démarche qualitative, la théorisation ancrée

Dans les mots de Kathy Charmaz (2012), la théorisation ancrée est une méthode qui permet l'émergence de théories à partir de données obtenues sur le terrain. Cette méthode flexible

s'adapte aux données recueillies tout en offrant une systématisation de l'induction de départ. Elle permet à l'investigation un va-et-vient entre l'analyse des données traitées et la quête de données supplémentaires.

L'analyse commence donc avec les premières données recueillies. Lorsque certaines informations surprennent, la recherche peut être poussée plus loin. Le résultat peut donc être innovateur ou non, mais c'est la recherche terrain qui donne les réponses et l'analyste ne fait qu'accompagner ces trouvailles avec ouverture d'esprit et curiosité. Guillemette (2006) dira que l'exercice de « suspension des théories existantes » représente un effort intellectuel de la part des personnes qui tentent le plus possible de ne rien imposer aux résultats empiriques. Leurs émotions face à ce qu'elles entendent ou observent ainsi que leur propre expérience se mêlent aux résultats et à l'interprétation qui en découle pour l'enrichir.

2.2.1.1 Pertinence dans le cadre de cette recherche

Le but de cette recherche, rappelons-le, est de comprendre en quoi consiste l'application de la justice transformatrice sur le terrain afin d'améliorer ses pratiques. Pour faire ressortir les difficultés liées à sa mise en œuvre, il faut chercher à voir exactement comment les choses se sont déroulées en temps réel. Ma seule hypothèse de départ était issue de mon expérience personnelle de la justice transformatrice partagée avec mes collègues militantes. Mais notre système de justice alternatif ne donne pas les résultats escomptés. Il importe alors dans trouver les raisons.

2.2.2 Posture épistémologique : le Standpoint

Bien qu'elle ne soit pas bien reconnue, la recherche dite féministe ne manque pas de rigueur pour autant. Le questionnement qu'elle déploie est d'abord et avant tout politique. Comme dirait Foucault (cité par Dorlin, 2008), elle s'élève contre « la coercition d'un discours théorique unitaire » qui tente par tous les moyens de rendre invisibles les femmes, qui ne sont ni sujet, ni objet de la recherche. » Au lieu de généraliser les savoirs, on redonne aux groupes marginalisés et ignorés le pouvoir d'autodétermination. En mettant les oppressions au centre de sa réflexion, la recherche féministe aspire à changer quelque chose dans la société.

Le *Standpoint* est une posture épistémologique qui s'est développée à partir des théories marxistes et est apparenté au féminisme radical. L'épistémologie dans laquelle il s'insère a pour but de déboucher sur une lutte pour le changement social en inscrivant la réalité des femmes dans ce qui est matériel. Dorlin (2008) dira qu'« en objectivant la situation/vision genrée des sujets connaissant, on parvient à une meilleure compréhension, une observation plus rigoureuse, de ses objets ». La neutralité, l'objectivité et l'universalisme de la recherche scientifique produite à travers l'histoire sont remises en question. On y dénonce les biais endocentriques au sein de ce qu'on appelle « la science » et on remet en question l'épistémologie de la connaissance scientifique puisque la science est ancrée dans une période, une institution, des intérêts. La science se développe par la collaboration d'individus qui agissent selon les normes de leur époque et de leur classe sociale et ces individus sont majoritairement des hommes blancs provenant de l'élite (Wylie, 2004).

2.2.2.1 Pertinence dans le cadre de cette recherche

Travailler à partir du *Standpoint* permet l'élaboration d'une posture théorique dans le but de réconcilier mon expérience personnelle avec la justice transformatrice ainsi que celle des autres participantes, et en tirer parti. Le *Standpoint* me permettra de prendre la distance nécessaire pour transformer nos expériences en connaissances empiriques grâce à notre cheminement dans une logique épistémique en tant que membre du groupe opprimé.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

3.1 Les participantes

Toutes les participantes et le participant sont des militantes avec lesquelles j'ai travaillé personnellement durant mes deux années de mandat comme secrétaire aux relations internes à l'ASSÉ. J'ai directement contacté les femmes avec qui j'avais un lien de confiance afin de savoir si elles désiraient partager leur expérience avec moi. Au départ, toutes ces participantes étaient des personnes avec qui j'avais participé à un processus de justice transformatrice, ce qui signifie que nous avons déjà une expérience commune. À mesure que ma collecte de données avançait, j'ai contacté d'autres personnes qui semblaient avoir joué un rôle dans le récit de mes participantes. Finalement, neuf personnes (huit femmes et un homme) ont accepté de me livrer un témoignage d'environ trois heures se centrant sur trois histoires de dénonciation ayant mené à des processus de justice transformatrice.

Deux des femmes étaient des victimes me racontant le processus de leur point de vue. Les autres participantes étaient des personnes proches des victimes ou des agresseurs et impliquées dans un ou plusieurs processus de ces cas de justice transformatrice. Cette technique de recrutement, aussi appelé « boule de neige » ou par réseau, est une méthode non probabiliste où l'échantillonnage se fait à partir d'un noyau de personnes ayant un intérêt commun. Elle a permis d'assurer l'émergence d'un récit partagé et représentatif de l'expérience des personnes impliquées.

3.2 Éthique

Chaque histoire protège le mieux possible l'identité des participantes, mais non celle des agresseurs. En effet, dans chaque cas, les agresseurs ont déjà été publiquement dénoncés, majoritairement à travers les médias sociaux, et leur identité est déjà connue.

Ainsi, il se peut que certaines informations données par les participantes permettent de les identifier, car elles ont elles-mêmes décidé à un moment ou un autre de parler publiquement de leur histoire. Aucun agresseur n'a été interviewé, car l'objectif de la recherche est de centrer

l'information sur la perception des victimes et des membres de la communauté. Le fait que cette recherche se soit menée dans un contexte d'une communauté « endogamique » rend difficile, voire impossible, la suppression de détails qui pourraient conduire à la reconnaissance de certaines participantes.

3.3 Description de la méthode appliquée lors des entrevues

J'ai mené des entrevues individuelles semi-dirigées ou non dirigées selon trois thématiques. Ainsi, chaque personne participante était amenée à discuter d'abord de son expérience militante au sein de l'ASSÉ, de son expérience avec les dénonciations de violences sexuelles dans les milieux militants et de son expérience avec la justice transformatrice. Dans le cadre de ces trois « volets », j'ai surtout laissé parler les participantes et ajusté mes questions en fonction des informations qu'elles me donnaient.

J'ai abordé chaque nouvel entretien à partir de l'information recueillie précédemment. Ainsi, si une piste m'est apparue durant les deux premières entrevues, j'ai cherché à l'inclure dans la troisième. De plus, constatant que certains noms revenaient souvent dans le récit de mes participantes, j'ai décidé de contacter ces personnes afin de les inclure dans ma collecte de données puisque leur apport à l'histoire semblait crucial.

3.3.1 Entrevue de groupe

Deux rencontres de groupe de 4h ont été organisées et enregistrées avec quatre des participantes qui le désiraient. Bien que ces données n'aient pas été utilisées en fin de compte, ces rencontres ont permis aux femmes présentes de valider leurs expériences, de créer des liens de solidarité et de briser le silence entourant certaines difficultés encourues. D'ailleurs, les deux victimes ont fait partie de cette table de discussion.

3.4 Codage des données et synthèse des concepts

Chaque entrevue individuelle a été transcrite dans son entièreté. J'ai ensuite créé deux grilles de codage au moyen du logiciel NVivo, soit une pour les victimes et une pour les membres de la communauté. Mes grilles se sont basées sur les trois volets abordés lors des entrevues et sur l'information perçue durant l'étape de transcription.

3.4.1 Grille d'analyse NVIVO

3.4.1.1 Expérience militante et personnelle pour les victimes et les membres de la communauté

J'ai d'abord codé l'expérience militante et l'expérience personnelle comme personne militante des victimes et des membres de la communauté. Le codage pour l'expérience militante était divisé en sous-sections, soit le début de leur militantisme, leur motivation à militer, leur idéalisation de l'ASSÉ, leur désillusionnement face à l'ASSÉ, comment ils et elles ont fini par se tailler une place à l'ASSÉ et les tensions qu'ils et elles percevaient au sein de l'association.

Puisque l'appartenance au groupe est un élément fondamental pour que la justice transformatrice puisse avoir lieu, je cherchais à savoir si les participantes étaient suffisamment à l'aise dans la communauté pour sentir qu'elles avaient un rôle à jouer dans l'élaboration du plan d'intervention. Je cherchais aussi à voir si l'idéalisation du groupe et de ses membres les plus influents avait joué un rôle dans leur vulnérabilité par rapport aux agresseurs qui, rappelons-nous, sont presque tous des militants de haut rang.

J'ai aussi cherché à savoir si le désillusionnement vis-à-vis l'ASSÉ avait fini par les rendre plus méfiantes par rapport aux jeux de pouvoir et si cela avait contribué à leur découragement par rapport à la justice transformatrice. Finalement, j'ai voulu constater si elles croyaient que les tensions internes du groupe pouvaient avoir exercé une influence sur la non-réussite des objectifs ou sur leur expérience en tant que militante impliquée dans un processus de justice transformatrice.

J'ai ensuite codé l'expérience personnelle avec les catégories suivantes: insécurité face à sa propre pertinence politique, prise de confiance en soi, apogée de son identité militante et désillusion face au militantisme en général. Je voulais ainsi vérifier si le parcours de chaque militante avait eu un impact sur sa perception des agresseurs, des victimes et de leur rôle à jouer en tant que membre de la communauté.

Par exemple, est-ce que le fait de vivre une dénonciation dans ses débuts de carrière militante pouvait être un frein à la prise de position face aux victimes ? En corrélant cette information avec le sentiment d'impuissance (codé plus tard), il me semblait y avoir ici un élément de réponse significatif.

3.4.1.2 L'expérience des victimes quant à leur agression

Le codage de l'expérience des victimes s'est fait selon trois grandes catégories, soit les violences commises par l'agresseur, l'expérience vécue par rapport à la communauté et l'agentivité des victimes à travers leur parcours.

3.4.1.2.1 Violences commises par l'agresseur

Les sous-catégories de consentement forcé, rapport à l'agresseur, perception de l'agresseur et désir de réformer l'agresseur avaient pour but de relater leur expérience avec leur bourreau, de l'agression jusqu'à la fin du processus de justice transformatrice.

3.4.1.2.2 Expérience par rapport au groupe

Les sous-catégories d'exclusion, sentiment d'être exposée, manque de soutien et attitudes positives perçues cherchaient à mettre en perspective l'expérience des victimes avec le groupe afin de comprendre de quelles façons l'inclusion obligatoire de la communauté dans leur processus avait aidé leur démarche ou, au contraire, avait nuit à celle-ci.

3.4.1.2.3 Agentivité

Les sous-catégories relatives à la décision de raconter l'expérience, de dénoncer l'agresseur et les outils pris pour le faire, les moyens entrepris pour sensibiliser la communauté et reprendre le contrôle sur sa vie ont permis de cerner la prise en charge de chaque victime par rapport à son propre processus de transformation interne et de transformation sociale.

3.4.1.3 L'expérience de la communauté par rapport au processus

Le codage pour l'implication de la communauté avait trois grandes catégories, soit l'expérience par rapport au groupe, la relation avec la victime et la relation avec l'agresseur.

3.4.1.3.1 Expérience par rapport au groupe

Les sous-catégories étaient similaires à celles des victimes, soit la pression des pairs, le sentiment d'être exposée à cause de sa participation ou non, le manque de soutien ressenti et les attitudes positives perçues de la part du groupe. Comme pour les victimes, il était important de voir comment la communauté appelée à participer tout autant que les protagonistes avait vécu cette expérience de gestion de crise en groupe.

3.4.1.3.2 Relation avec la victime

Les sous-catégories relatant l'expérience du groupe quant au récit de la victime étaient les suivantes : décision de croire la victime, ambivalence par rapport au récit de la victime, décision de soutenir moralement la victime, décision d'agir et de prendre position publiquement et sentiment d'impuissance. Le but ici était donc de relater de quelle manière le groupe reçoit une dénonciation et l'exigence de participer pour résoudre l'impasse. Je cherchais aussi à comprendre comment le groupe se situait face à la protagoniste principale et si les méthodes utilisées pour faire appel à lui donnaient envie de s'investir ou non.

3.4.1.3.3 Relation avec l'agresseur

Les sous-catégories relatant de l'expérience du groupe face à l'agresseur étaient les suivantes : rapport à l'agresseur, perception de l'agresseur, compassion pour l'agresseur, décision de croire ou ne pas croire l'agresseur et désir de réformer l'agresseur. Puisque la justice transformatrice requiert la participation du groupe pour contraindre l'agresseur à admettre ses torts et à l'épauler dans sa transformation, il était important de relater de quelle façon le groupe percevait ce protagoniste.

Ainsi, il allait être plus facile de faire ressortir les rapports de domination et l'analyse du récit des victimes. Il était également possible de constater si les obstacles perçus dans la relation avec l'agresseur étaient similaires à celles des victimes et ainsi dresser un portrait plus complet de l'agresseur au sein du processus.

3.4.1.4 L'expérience des victimes et de la communauté avec la justice transformatrice

Cette section avait pour catégories l'expérimentation d'un système de justice, le bilan face à l'expérience de justice, la perception finale de la justice transformatrice et le rôle des médias sociaux numériques dans le cadre d'une dénonciation.

3.4.1.4.1 Expérimentation d'un système de justice

Cette section visait à coder tout ce qui avait trait à la perception du système judiciaire, le choix d'initier un projet de justice transformatrice, la décision de participer ou non au processus proposé, les objectifs souhaités pour la réalisation du projet de justice envisagé ainsi que les moyens pour sa mise en place et la sensibilisation de la communauté ainsi que les moyens pour y parvenir. L'information recueillie visait à rendre compte de la façon dont les personnes se sont impliquées dans un ou plusieurs processus, que ce soit parce qu'elles l'initiaient ou parce qu'on leur demandait d'y prendre part. J'ai ainsi cherché à savoir ce qui motivait les personnes à embarquer (ou non) et quels objectifs et attentes elles avaient vis-à-vis du processus.

3.4.1.4.2 Bilan face à l'expérience de justice

Ici, les sous-sections étaient de l'ordre de l'appréciation du processus, le sentiment d'avoir obtenu justice ou non, les obstacles perçus, la perception de l'effort demandé pour atteindre les objectifs visés ainsi que l'évaluation de la réalisation (ou non) des objectifs de départ. Le but était d'évaluer la réussite ou non du processus selon les attentes qu'avaient les gens au départ et de regarder si toute l'énergie mise dans son élaboration et sa mise en place en valait la peine selon les résultats obtenus.

3.4.1.4.3 Perception finale

Cette section portait sur des conseils à donner pour une expérience à venir, l'appréciation de la validité de l'expérience, les conséquences sur sa vie à court, moyen et long terme ainsi que toute critique sur la justice transformatrice pouvant être formulée avec un certain recul. Le but était donc de voir comment le modèle pouvait être amélioré grâce à leur expérience.

3.4.1.5 Rôle des médias sociaux numériques

Les sous-catégories étaient les suivantes : la décision de dénoncer sur les plateformes numériques, la relation face au feed-back des réseaux sociaux, le sentiment de soutien à travers eux, le sentiment face à la possibilité de rester anonyme et l'évaluation de leur efficacité. Le but était donc de regarder quel rôle avaient joué les réseaux sociaux autant pour les victimes que pour les membres de la communauté étant donné l'importance de ce médium lors des dénonciations.

3.4.1.6 Analyse féministe sur la condition des militantes

À mesure qu'avancait le codage, il a semblé opportun d'ajouter quatre nouvelles catégories pour relater l'expérience des militantes. Ainsi, le travail invisible, la charge émotionnelle comme fardeau, la violence sexuelle comme constante dans chaque récit et la place des femmes et de la lutte féministe dans le militantisme de gauche ont émergé fortement des témoignages analysés. Puisque ces analyses sont liées aux obstacles perçus pour la mise en place de la justice transformatrice, il était important de les prendre en compte. Une dernière catégorie s'est insérée, soit une critique féministe radicale de la nouvelle tendance *queer* dans le traitement des dénonciations de violences sexuelles.

3.5 Description des mesures pour répondre aux critères adaptés de validité et fiabilité

La grille de codage établie a été respectée dans son ensemble et n'a eu besoin que de quelques ajustements. En tout, 67 concepts et sous-concepts ont émergé. La majorité de ces concepts comprenaient entre 15 et 30 extraits des verbatim et quelques-uns d'entre eux en comprenaient entre 75 et 100. Tout au long de l'analyse, j'ai aussi fait un retour avec les participantes afin de m'assurer que j'avais bien interprété leurs propos.

3.6 Variation du projet de mémoire

J'ai décidé de ne pas inclure les récits d'agresseur puisque mon objectif s'est recentré sur les voix que l'on entendait le moins.

3.7 Limites des procédures

Mon implication émotionnelle, bien qu'un atout la plupart du temps, a fait en sorte que j'entre dans une « relation d'aide » avec les participantes à quelques reprises. J'ai aussi eu de la difficulté à ne pas me sentir coupable de ne pas avoir pu en faire plus pour ces femmes lorsque j'étais dans le conseil exécutif de l'ASSÉ, ce qui a pu teinter mes interventions et mes questions à quelques reprises. De plus, l'analyse des données a dû prendre en compte le fait que certaines informations provenaient de l'interprétation des participantes. Finalement, le nombre de personnes à livrer un témoignage était restreint au regard du nombre de membres de l'ASSÉ de l'époque. Toutefois, ces témoignages nous permettent d'avoir une vision très juste du ressenti autour de notre expérience de justice transformatrice.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

4.1 Obstacles à la participation

4.1.1 Général

4.1.1.1 Les rapports de domination et l'insécurité face à sa pertinence politique

Plusieurs personnes aborderont le complexe d'infériorité ressenti en sortant du secondaire et en arrivant au CÉGEP. On a l'impression de ne pas avoir le bagage politique suffisant pour entretenir une discussion avec ceux et celles qui sont là depuis plus longtemps. On se sent surtout intimidée par les militants et militantes universitaires et on a l'impression de ne jamais être à la hauteur. Les militants (les hommes surtout) entretiennent des conversations compliquées avec des termes et expressions qu'on ne maîtrise pas et on n'ose à peine poser des questions de peur de trahir son manque d'expérience.

Ce qui arrivait c'est que je me ramassais souvent à être la personne qui ne parlait pas dans les conversations parce que je ne comprenais pas les sujets... surtout en côtoyant des personnes plus vieilles à l'ASSÉ... c'était tous et toutes des universitaires alors que j'étais juste une étudiante de sciences humaines au CÉGEP qui se demande c'est quoi le constructivisme... je me sentais mal d'être jeune. Je me sentais mal de ne pas savoir. Ça faisait juste que je restais dans mon coin. J'avais peur de parler et que les gens me trouvent conne... – Rachel

4.1.1.2 Le sentiment d'impuissance

Plusieurs personnes soit accompagnatrices, soit membres de l'entourage de l'agresseur ou de la victime, parleront de ne pas s'être senties préparées à intervenir à la suite d'une dénonciation. Elles diront qu'elles n'avaient pas ni les outils ni les connaissances pour réagir adéquatement, entre autres parce qu'elles étaient trop jeunes. Elles auraient eu besoin de réfléchir aux notions de violences sexuelles préalablement à leur première dénonciation, mais dans les faits, c'est cette première expérience qui amorcera la réflexion pour la toute première fois. Une dénonciation peut aussi survenir au début de son parcours militant, à un moment où l'éducation militante n'est pas encore suffisante pour permettre à ceux et à celles qui la reçoivent d'y faire face.

Parfois, cette impuissance due aux manques d'outils et de connaissances ressemblera à une ambivalence ou un manque d'empathie vis-à-vis la parole des victimes alors que ce n'est pas cela dans les faits. Pire encore, lorsque les protagonistes sont poussé-e-s à agir trop rapidement sans s'être senties prêts, prêtes, et outillé-e-s pour le faire, l'impuissance prend la forme d'un refus, d'une fermeture et même, d'une colère dirigée vers les victimes. Le blâme victimaire est une façon de trouver rapidement un ou une coupable pour expliquer le malaise profond que provoque l'impuissance. Lorsqu'on cherche à pointer du doigt l'instigateur ou l'instigatrice de la situation le plus rapidement possible, il devient facile d'accuser la victime. Mais derrière ce blâme se cache un profond sentiment de culpabilité dû au fait qu'on ne sait pas comment aider la situation.

À l'inverse, l'impuissance des protagonistes mue parfois leur peur en panique, menant ainsi à des actions prématurées et pernicieuses, par exemple, la décision de l'exécutif de l'ASSÉ d'effacer les messages appelant à la violence contre un agresseur dénoncé. Lors de ces événements, l'exécutif s'est mis à recevoir des messages en panique venant des ami-e-s de l'agresseur et des ami-e-s de la victime, stipulant qu'un débat venait d'éclater sur la page Facebook de l'ASSÉ afin de dénoncer ledit agresseur et appeler à la violence contre lui. Pris par surprise, l'exécutif ne sait pas comment réagir, surtout que personne ne sait qui est la victime et si celle-ci sait ou non que son histoire vient d'éclater au grand jour.

Craignant des répercussions dans les médias et contre la victime, l'exécutif réagit en tentant de supprimer les messages personnels qui appellent à la violence. On tente d'aider la situation en y jetant de l'eau sans se rendre compte que l'eau est en fait de l'huile qui va empirer la situation. En effet, les personnes se mettent à appeler à la destitution de l'exécutif, les accusant de vouloir protéger l'agresseur. On ira même jusqu'à accuser l'organisation au grand complet d'être complice de la culture du viol. Réalisant que leurs actions n'ont fait qu'empirer les choses, l'exécutif se retire du débat, mais il est déjà trop tard. Lorsque l'impuissance ne parvient pas à transmuter vers l'action, il semblerait que la fuite devienne la seule alternative. Plus les personnes manquent de leviers d'influence pour « régler » la situation ou agir proprement dans son cadre, plus l'anxiété individuelle augmente. On dira aussi se sentir tiraillée entre ses responsabilités, ses valeurs personnelles et ses affinités ou manque d'affinités avec l'agresseur ou la victime.

Il peut arriver qu'un agresseur dénoncé par une victime anonyme ait rendu d'autres communautés militantes suffisamment mal à l'aise pour qu'elles exigent son renvoi des autres groupes auquel il appartient. Ce processus se fait souvent à l'insu de la victime qui n'est plus prise en considération ou dont les demandes ont simplement été ignorées. Pire encore, on instrumentalise la victime afin de contraindre d'autres membres de la communauté à exclure l'agresseur. La marche à suivre dans ces cas est nébuleuse et rend difficile l'action d'un côté comme de l'autre.

Parfois, les groupes utilisent leur rapport de force pour contraindre les autres groupes à adopter l'exclusion. Par exemple, l'Association facultaire étudiante de science humaine de l'UQAM (AFESH), connue pour sa position permettant à n'importe quel groupe de gauche d'utiliser son imprimante industrielle, peut menacer de retirer ce privilège aux groupes auxquels appartient l'agresseur. En général, les gens qui reçoivent ce type de demandes se sentent impuissants et impuissantes. Pour formellement expulser un camarade, le groupe doit avoir une position d'assemblée générale. Dans l'absence d'une telle proposition, il revient souvent à l'exécutif de prendre la décision, risquant ainsi la colère autant de ceux et celles qui sont pour l'exclusion que ceux et celles qui sont contre.

Dans un autre ordre d'idée, le sentiment d'impuissance viendra parfois du fait qu'on se sent prisonnier ou prisonnière de la victime. La théorie entourant la justice transformatrice appelle à ne pas remettre en question la parole des victimes, à lui laisser un droit de véto sur toutes décisions prises dans son cadre et à respecter ses demandes sans débats. Dans une situation où l'accompagnatrice n'était pas toujours d'accord avec les demandes et les objectifs de la victime, mais qu'elle ne sentait pas qu'elle avait le droit de l'exprimer, l'impuissance ressentie est devenue pour elle une expérience solitaire très désagréable. Plus le temps avance, et plus elle effectue ses tâches à reculons. Dans cette optique, le seul moteur de motivation du bouclier de la victime devient rapidement son lien d'amitié avec elle.

Quand j'ai quitté son processus de justice transformatrice, il a fallu que je lui dise que je choisisais notre amitié. Je savais que si je continuais avec elle là-dedans, on ne serait plus amies... et si nous n'étions plus amies, j'allais clairement ne plus vouloir recevoir les balles à sa place. Il ne fallait jamais rien contester. Je n'étais pas réactionnaire, mais j'étais méfiante sur le fait qu'on ne puisse jamais contester les choix de la survivante. – Éliane

4.1.1.3 L'épuisement des femmes

L'altruisme attendu de femmes entre bien sûr en ligne de compte. Si l'une des participantes dit avoir ressenti un plaisir à accompagner les victimes, d'autres ont l'impression que c'est le rôle qu'on les force à jouer contre leur gré. On reproche à la justice transformatrice de ne mobiliser que les femmes dans leur rôle patriarcal de « travailleuses émotionnelles ». Le sentiment d'impuissance vient du fait que ces femmes reconnaissent le problème, mais elles savent aussi que si elles refusent de participer, personne d'autre ne le fera. Dans le même ordre d'idée, le fait qu'on demande aux femmes de prendre ces situations en charge fait en sorte que ce sont souvent des femmes ayant elles-mêmes été victimes de violence sexuelle qui deviennent accompagnatrices. À première vue, cela peut sembler avoir du sens puisqu'elles ont une position privilégiée pour vraiment comprendre ce dont les autres victimes ont besoin. Elles ont en quelque sorte l'avantage épistémique. Mais en même temps, on demande à celles qui sont déjà épuisées et dont les ressources d'énergie sont limitées de donner ce qui leur reste pour aider d'autres femmes. Peut-être que ceux et celles qui n'ont jamais vécu d'agressions sentent que ce n'est pas leur place d'aider qui que ce soit ? Après tout, comment peuvent-ils et peuvent-elles vraiment comprendre quelque chose qu'ils ou elles n'ont jamais vécu ? Devant la souffrance d'autrui, surtout celle qui semble aussi exceptionnelle que celle d'une victime de violence sexuelle, l'impuissance devient cette montagne qu'on ne peut pas surmonter, bien qu'on voudrait le faire et la culpabilité face à notre peur de l'échec nous force à nous en éloigner pour toujours. Dans bien de ces cas, l'estime de soi est fortement liée à cette peur de l'échec. Mais alors, qui aidera ces victimes ?

La pluie de dénonciations a aussi provoqué un sentiment d'impuissance chez plusieurs femmes militantes qui se sont mises à avoir peur et à se méfier de militants autour d'elles. En effet, c'est comme si chaque homme avait à présent le potentiel d'avoir agressé... dans une telle optique, à qui faire confiance ? L'engagement militant exige la confiance dans le groupe. Sans cette complicité, il devient très difficile de se mobiliser. C'est donc la lutte dans son ensemble qui semble en payer le prix. Devant cette impasse, les militantes sont encore une fois tiraillées entre leur conscience féministe et leur désir de continuer la lutte.

J'avais l'impression que toutes mes amies avaient été agressées par des hommes du milieu militant et on était rendues à un point où nous ne faisons qu'attendre la prochaine dénonciation. (...) On disait souvent à nos amis que leur jour allait venir.

On leur disait de prendre leur trou parce qu'ils étaient chanceux que leurs noms ne soient pas encore sortis. Quand une dénonciation sortait, ça se savait vraiment rapidement à cause de Facebook. Et à chaque fois, on ne savait pas comment gérer... automatiquement, on mettait l'agresseur sur une liste noire et on ne devait plus lui parler. – Andréanne

4.1.1.4 La difficulté à maintenir le travail de care

Comme mentionné plus haut, les accompagnatrices forcées de gérer un cas de dénonciation sont celles qui s'épuisent le plus rapidement. De plus, le manque de connaissances sur le sujet, le fait que cela rende plusieurs personnes mal à l'aise, et le fait que la majorité des hommes ne veulent pas s'en mêler font en sorte que la responsabilité retombe souvent sur le dos des mêmes quelques femmes.

Les hommes qui accompagnent les agresseurs, lorsqu'il y en a, ne sont pas ceux à qui l'agresseur demande du support émotionnel. Ainsi, un accompagnateur, aussi motivé soit-il, finit souvent par se lasser d'attendre l'agresseur qui ne respecte pas ses engagements et envers qui il doit constamment insister pour que les deux se rencontrent. En fin de compte, il ne reste donc que les femmes pour épauler l'accusé. Une victime raconte combien son agresseur est ainsi parvenu à épuiser toutes les femmes autour de lui qui ont accepté de s'impliquer. Elle dit de lui qu'il harcèle ses accompagnatrices et exige d'elles un travail de thérapeute qu'elles ne sont pas aptes à donner, mais qu'elles dispensent tout de même jusqu'à ce qu'elles abandonnent, faute d'énergie. Une accompagnatrice dira que la détresse dans laquelle un de ses bons amis sombre à la suite de sa dénonciation deviendra beaucoup trop lourde à gérer. L'agresseur est quelqu'un à qui elle tient beaucoup et elle raconte avoir craint sincèrement que celui-ci s'enlève la vie. Mais il viendra un moment où celle-ci doit prendre ses distances pour ne pas sombrer à son tour.

Il n'allait tellement pas bien et il fallait vraiment s'occuper de lui. C'était long, et on ne savait plus trop comment faire. On ne savait plus comment l'aider. C'était du travail émotionnel, mais j'étais prête à en faire, sinon, j'aurais refusé de m'impliquer avec Martine. Mais là, j'étais rendue à devoir lui dire qu'il méritait d'exister et c'était trop lourd pour moi. C'était du trop gros « care ». – Andréanne

Une accompagnatrice dira que malgré tout, elle adore jouer ce rôle parce qu'elle aime écouter les gens. Cela la poussera même à s'investir dans le processus de personnes qu'elle ne connaît pas. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que tout ce qui est lié de près ou de loin à la justice

transformatrice est un travail émotionnel laborieux, autant l'accompagnement que l'organisation d'évènements de plus grande envergure pour soutenir la transformation de la communauté.

Nous avons vraiment des projets de grandeur d'organiser une soirée où toutes les personnes fem* prendraient la parole et que tous les hommes cis seraient assis par terre sans avoir le droit de prendre la parole. Dans le fond, on leur dirait qu'ils sont tous agresseurs. Mais organisé une soirée comme ça, c'est tellement de travail. Et c'est tellement du travail de « care ». C'est pour ça qu'on n'a jamais été capable de pousser ces projets-là. Nous n'avions plus d'énergie pour ça. – Andréanne

4.1.1.5 Le sentiment d'exclusion par rapport au processus et aux décisions prises dans son cadre

Parfois, lorsqu'une dénonciation frappe une communauté, ce ne sont pas toutes les personnes qui sont invitées à prendre part aux décisions. Si se sentir obligée de prendre position peut être paralysant, l'inverse l'est aussi. Les personnes exclues du processus ressentent elles aussi l'impact sans avoir l'occasion de participer à la guérison.

J'avoue que j'ai vécu ça de manière très détachée et je n'ai pas cherché à en savoir beaucoup plus parce que ça me mettait mal à l'aise et je ne pensais pas que c'était ma place. Mais je trouve ça un peu dommage d'avoir vécu ça de manière détachée parce que je garde un gout relativement amer de ce genre de chose là... je l'ai vécu par personne interposée. - Jonathan

En conclusion, autant les personnes qui détiennent l'information et ceux et celles qui ne la détiennent pas se sentent impuissants et impuissante.

4.1.1.6 L'effort exigé pour atteindre l'objectif de transformation

Parfois, ce sont les victimes qui abandonnent les premières par épuisement. L'effort que demande un processus est très grand. Mais il est encore pire lorsque l'agresseur ne collabore pas. L'énergie dépensée n'en vaut la peine que si elles ont l'impression d'avancer.

Au forum qu'on avait organisé, nous l'avions dit noir sur blanc : le processus ne commençait que lorsque l'agresseur reconnaissait ses torts. Pourtant, dans mon processus à moi, nous travaillions avec mon agresseur alors qu'il n'avait jamais reconnu l'agression. J'avais demandé à des femmes de s'investir avec cet homme, à sacrifier leur temps, pour qu'il finisse par ne même pas reconnaître ses torts. – Martine

Une des victimes est catégorique au sujet de l'effort qu'aurait exigé un processus de justice transformatrice avec son agresseur et refuse de s'impliquer. La victime ne veut pas aider son agresseur à changer. Elle ne veut pas qu'il instrumentalise l'agression qu'il a commise pour s'attirer de la sympathie. Elle ne veut ni le prendre en main, ni le guider dans sa quête de réponses. Pour elle, l'aider serait un affront, car il ne le mérite pas. L'effort demandé est simplement trop grand.

Il a commencé à être un peu plus actif dans son comité de justice transformatrice, mais je n'ai jamais voulu y participer avec lui. J'ai toujours été la personne qui se tenait à l'extérieur. J'avais déjà tellement donné à cause de l'agression qu'il m'avait fait subir, j'avais tellement donné pendant plusieurs années, je n'allais quand même pas effectuer ce travail individuel pour cette personne-là en plus de tout le reste. -
Émilie

Une accompagnatrice qui a accepté de participer pour venir en aide à la victime qui est une bonne amie à elle dit avoir fini par abandonner pour ne pas nuire à son amitié. L'effort que le processus exige est trop grand et elle ne sent pas qu'elle est outillée pour le faire. Pour elle, la justice transformatrice est un lieu d'implication politique parmi d'autres et elle sent que l'engagement que demande le projet risque de l'empêcher de s'investir dans autre chose en même temps.

De plus, elle a de la difficulté à gérer l'intensité de la victime qui l'épuise. Lorsque la victime en question tentera de convaincre ses accompagnatrices d'aller encore plus loin en proposant à d'autres victimes de les aider à mettre en place leur propre processus, celle mentionnée ci-haut se rend compte qu'elle s'est embarquée dans quelque chose de beaucoup plus complexe que simplement aider son amie à traverser un moment difficile. Ce n'est pas ce qu'elle a envie de faire. Elle a l'impression qu'on exige une fois de plus d'elle un travail de labeur émotionnel qui relaie son engagement militant à la sphère privée.

4.1.2 Les manipulations de l'agresseur comme obstacle à la participation

4.1.2.1 Pour les victimes

Avec le recul, les victimes remarquent certains comportements de l'agresseur qu'elles ne reconnaissent pas avant, tel le gaslighting⁴. Les victimes perçoivent aussi les stratagèmes de manipulation qu'utilise l'agresseur avec son entourage et elles ont l'impression d'être la seule à voir à travers son jeu.

Mon agresseur est vraiment juste un excellent manipulateur qui sait se rendre sympathique. Il est aussi quelqu'un qui effectue beaucoup de travail militant. C'est le genre de personne qui va invisibiliser le travail de d'autres, aussi. Lorsqu'il était impliqué à la radio étudiante du CÉGEP, les gens avec qui il travaillait organisaient des fêtes, ce qui impliquait de gérer les gens, la police lorsqu'elle se pointait, les gens qui buvaient trop d'alcool et qui finissaient par être malades... pendant ce temps, mon agresseur arrivait et faisait à croire à tout le monde qu'il était le sauveur et qu'il avait réglé la situation lui-même alors que c'était faux. – Émilie

4.1.2.2 Pour la communauté

Dans les cas de violence sexuelle, le grooming fait référence au processus d'un agresseur afin de donner l'impression à sa victime qu'elle consent aux gestes sexuels qu'il entend poser à son égard. En général, ce processus est défini par le fait de choisir sa victime et de s'assurer d'avoir accès à elle suffisamment pour gagner sa confiance et l'isoler des autres par ce fait même. En effet, cela permet à l'agresseur de garder un contrôle sur elle et sur la situation (Pollack, 2015).

Un des agresseurs a habilement isolé deux jeunes filles dans l'association étudiante au sein de laquelle il est adjoint administratif, dont une qu'il semble préférer particulièrement. Il est quelqu'un de plus vieux et qui a une longue expérience militante qu'elles n'ont pas. Avant même la dénonciation, l'agresseur lui offre des cadeaux, lui dit qu'elle est la personne qu'il préfère, etc. Il lui fait des commentaires un peu étranges parfois, mais laisse savoir à l'étudiante que c'est un compliment et qu'elle ne doit pas en être embarrassée. D'ailleurs, l'agresseur fait souvent des commentaires du genre à toutes les filles, mais c'est elle qui en reçoit le plus. Ces commentaires rendent les étudiantes mal à l'aise, mais elles sentent aussi que ses intentions

⁴ Le gaslighting fait référence au fait de manipuler une victime afin de lui faire douter d'elle-même, soit en niant des faits, en projetant sur elle de nouvelles accusations, en attaquant ses points faibles, etc.

sont bonnes et elles acceptent les compliments sans toutefois les encourager. Au fond, elles se doutent que quelque chose ne tourne pas rond, mais elles sont incapables de l'expliquer. Après tout, il est leur ami et il ne leur veut pas de mal. Une d'entre elles dira qu'elle n'aurait pas bien réagi si une personne extérieure lui avait fait remarquer que les commentaires de l'agresseur à propos de leur physique sont déplacés. Elle dit qu'elle l'aurait défendu, bien qu'elle sente au fond d'elle que quelque chose ne va pas.

Après la dénonciation, cet agresseur se confie surtout à l'étudiante qu'il préfère... il lui dit qu'il va mal, qu'il est suicidaire, qu'il ne sait plus quoi faire. L'étudiante se sent un peu responsable de lui, mais est prise entre l'arbre et l'écorce. D'un côté, elle veut aider son ami, de l'autre, ses valeurs féministes lui disent que la présence de l'agresseur dans son milieu représente un danger.

L'autre étudiante se rattache au fait qu'il est un employé syndiqué et que c'est elle son employeur. La loi dicte qu'elle doit le traiter avec justesse. Chaque fois qu'une personne essaie de se mêler de la situation pour « aider », l'agresseur se plaint aux deux étudiantes. Il ne veut pas d'aide. Accepter de l'aide de personnes externes est une trahison à son égard et il leur fait bien comprendre combien c'est lui qui a le plus besoin de soutien. Puisqu'elles le considèrent comme un ami et parce qu'elles admirent son expérience, elles sentent qu'elles doivent au moins trouver un compromis qui lui plaira à lui. L'agresseur a d'ailleurs su se rendre indispensable dans l'association étudiante en prenant sur lui presque toutes tâches administratives. À la suite de sa dénonciation, il quitte temporairement ses fonctions et son absence se fait sentir. Les deux exécutantes réalisent combien l'association étudiante a besoin de lui pour fonctionner sur une base quotidienne.

Plus tard, l'agresseur admettra à son étudiante « préférée » qu'il ressent des sentiments amoureux à son égard, ce qui la mettra particulièrement mal à l'aise. Cet aveu prouve que l'attention qu'il lui donne depuis le début n'avait rien d'innocent. Il lui dira que continuer à la voir « lui fait mal ». C'est donc elle qui se retrouve à devoir s'excuser auprès de lui alors qu'elle est elle aussi une victime.

L'autre étudiante dira d'ailleurs que ce n'est que longtemps après la fin de leur CÉGEP que son amie lui avouera combien l'agresseur lui envoyait des messages culpabilisateurs. C'est aussi seulement à ce moment qu'elle lui admettra qu'il lui a dit être amoureux d'elle. L'étudiante « préférée » de l'agresseur a donc vécu toute la situation en isolement total malgré l'aide disponible et les personnes qui tentent de partager le fardeau avec elle.

4.1.3 Obstacles pour les victimes

4.1.3.1 Ne pas vouloir être en contact avec l'agresseur

Les victimes parlent de colère silencieuse constante envers leur agresseur. Elles se sentent souvent obligées de continuer à le côtoyer dans les réunions militantes ou dans leur groupe d'ami-e-s. La présence de l'agresseur est très difficile à supporter et le simple fait de voir l'agresseur ramène chez les victimes, le souvenir de leur agression. Il est donc normal, dans cette optique, qu'elles désirent éviter leur agresseur à tout prix.

4.1.3.2 Ne pas vouloir aider l'agresseur au point de préférer lui nuire

Une des victimes dit qu'elle est indifférente aux effets négatifs que la dénonciation peut avoir eus sur son agresseur. Elle est même insultée que celui-ci ose s'en plaindre et qu'il ne comprenne pas à quel point il est normal que ce ne soit pas lui qui soit au centre du processus. En refusant de l'aider, la victime reprend en quelque sorte un certain contrôle sur sa vie. C'est une façon de mettre ses limites. Empêcher son agresseur d'avoir accès à certaines salles dans l'UQAM (par exemple, la salle d'ordinateur pendant la fin de session) lui permet aussi de sentir qu'elle « gagne » quelque chose.

Quand l'agresseur entame son processus de justice transformatrice, la victime est insultée qu'il veuille qu'elle participe. Ayant vécu une agression commise par lui, elle sent qu'elle a déjà assez donné et veut volontairement le laisser trouver les réponses lui-même. C'est un peu comme un refus de faire du travail émotif pour lui. À ses yeux, il est un paresseux qui joue à la victime et qui a ce qu'il mérite. C'est un enfant gâté. Elle dira d'ailleurs qu'elle a souvent l'impression de s'adresser à un enfant en crise lorsqu'elle doit lui parler.

La première victime perçoit la volonté de son agresseur de participer au processus comme une tentative d'obtenir plus de capital en arborant une allure profémiste. Chaque geste que son agresseur pose confirme donc ce qu'elle pense de lui. Lorsqu'il est sur la défensive, c'est parce qu'il est un agresseur qui refuse de reconnaître ce qu'il a fait. Lorsqu'il admet, c'est qu'il veut s'attirer les sympathies de la communauté militante.

Cette victime dira aussi que son agression lui a fait vivre suffisamment de souffrance et que sa participation à un processus de justice transformatrice ne fera qu'augmenter sa souffrance. Elle a surtout l'impression, que ce processus exige d'elle qu'elle prenne sur ses épaules le travail de transformer son agresseur, ce que refuse de faire. C'est en grande partie pour cela qu'elle refusera de participer.⁵

4.1.3.3 Craindre le capital social et politique de son agresseur

Lorsqu'on parle d'un agresseur qui a beaucoup de capital et qui est très apprécié de la communauté militante, dénoncer peut avoir des répercussions importantes sur la vie de la victime. Une victime dira que bien que son secret soit lourd à porter, elle dit être consciente que son rapport de force n'est pas suffisant pour pouvoir le dénoncer et espérer que cela mène à son exclusion. La victime est encore plus réticente puisqu'elle voit son agresseur gravir les échelons qui mènent à l'Élite militante.

Il est très frustrant pour les deux victimes de se rendre compte que leur agresseur est perçu un « trop bon militant » et qu'à cause de cela, leur parole ne vaudra jamais autant que la sienne. Il y a cependant une différence entre les deux discours : une victime affirme que l'agresseur s'est bâti une réputation en s'appropriant le travail des autres alors que la deuxième reconnaît le travail de son agresseur. Même en reconnaissant son travail et sans rien ne lui enlever, la victime est tout de même consciente que son agresseur jouit de certains privilèges liés au fait qu'il est beau physiquement, en plus d'être blanc et universitaire. Elle mentionne aussi le fait qu'il est dans un groupe de musique très populaire dans la communauté militante et que cela

⁵ Il faut noter que la victime méfiante aura la même attitude envers tous les agresseurs dénoncés, y compris celui de l'autre victime. En effet, lorsque l'agresseur de la seconde victime tentera de lui expliquer sa version des faits, elle verra automatiquement cela comme une tentative de manipulation de sa part. Elle restera donc fermée et non-réceptive.

ajoute à sa bonne réputation. D'ailleurs, elle explique aussi que le capital de son agresseur provient du fait qu'il participe souvent aux actions de type « directes » et que cela a beaucoup de valeur aux yeux de leurs camarades. Il est quelqu'un qui se sacrifie souvent au nom de la cause, une qualité qu'elle trouve admirable.

4.1.3.4 L'exclusion par rapport au groupe

Une victime raconte que les gens dans sa communauté militante savaient qu'elle ressentait beaucoup de colère envers son agresseur et le remarquent à cause de son attitude en sa présence. L'agresseur quant à lui, affirme qu'il n'est pas mal à l'aise avec la victime et essaie d'être poli avec elle. Ainsi, c'est la victime qui semble être à la source du malaise, car c'est elle qui rend la situation lourde par sa colère incessante. Le groupe militant finira donc par exclure la victime pour dissiper le malaise. Les gens lui font même savoir qu'ils et elles apprécieraient qu'elle fournisse un effort pour ne pas que tous et toutes se sentent mal à l'aise en leur présence. La victime finira par perdre l'entourage qu'elle partageait avec l'agresseur, car sa colère explicite et bruyante finit par lui donner des allures de bourreau. C'est elle la méchante et c'est elle qui tente d'exercer un pouvoir sur l'agresseur. Les gens iront même jusqu'à dire qu'elle est assoiffée de pouvoir et cela lui causera des ennuis dans son militantisme.

La deuxième victime aussi prendra ses distances par rapport au groupe qu'elle partageait avec son agresseur. Bien que les gens ne la rejettent pas explicitement, elle ressent que leur lien est beaucoup plus fort avec lui. Elle sait combien l'agresseur est apprécié et elle sent que si le groupe avait à choisir entre elle et lui, elle perdrait sa place. C'est entre autres ce qui la motivera à dénoncer. Elle veut pouvoir maintenir sa place dans le groupe qu'elle apprécie sans se sentir mal à l'aise en présence de son agresseur.

4.1.3.5 Un agresseur réticent

Au début de leur processus d'un processus de justice transformatrice, un groupe de victimes et leur accompagnatrice sont de bonne foi. Elles veulent guérir et cela passe par une collaboration avec l'agresseur. D'ailleurs, lorsqu'elles le dénoncent pour la première fois, il leur répond immédiatement qu'il n'est pas surpris, car il s'y attendait. Il veut participer et elles veulent le voir comprendre et changer. L'accompagnatrice donne donc à l'agresseur les premières demandes des victimes (dont il ne connaît pas encore l'identité).

Donc, la première chose qu'on a faite était de lui soumettre une liste de conditions qui détaillait les espaces. Il fallait qu'il avertisse quand il avait l'intention d'aller à une fête où ses survivantes risquaient d'être. Nous demandions aussi son horaire à l'UQAM qu'il ne nous a jamais envoyée. La troisième chose, c'était qu'il n'avait pas le droit de se tenir à l'UQAM en dehors des cours auxquels il devait assister. On a aussi demandé qu'il écrive un texte pour nous dire quels étaient ses problèmes et qu'est-ce qu'il ne comprenait pas à propos du consentement. Nous voulions aussi qu'il décrive ses comportements problématiques. - Andréanne

Mais le temps passe et elles tentent à maintes reprises de lui faire parvenir la suite de leurs demandes ainsi que des textes de réflexion par l'entremise de la personne qui « s'occupe de lui dans le processus ». Mais à mesure que le temps passe, l'agresseur devient de moins en moins collaboratif jusqu'à cesser de prendre le processus entrepris au sérieux. Pour aider la situation, les victimes se dévoilent à lui croyant que cela le motivera peut-être à collaborer. Mais le dévoilement de leur identité est suivi d'un silence radio. Pour rajouter à ça, des personnes du CÉGEP où l'agresseur travaille commencent à contacter l'accompagnatrice pour lui faire part des situations de violence qu'elles vivent elles aussi avec l'agresseur. Il y a donc urgence d'agir, mais le silence de l'agresseur est un mur qui les empêche d'avancer.

Ainsi, la bonne foi du départ se transforme en raz de marée de colère à son égard et elles décident par prendre la communauté à témoin par l'entremise de textes publiés sur Facebook. Elles sentent qu'il ne leur reste que cela pour contraindre l'agresseur qui leur glisse entre les doigts. L'agresseur finira par riposter en menaçant les victimes de représailles judiciaires. Dès lors, les victimes de plus en plus épuisées se mettent à avoir peur et le doute s'installe. La réticence de l'agresseur a l'effet d'un « gaslighting » qui les fait remettre en question leur capacité à obtenir la justice qu'elles méritent. En fin de compte, une seule des victimes tentera de « fermer le dossier » en demandant à l'agresseur de la rencontrer dans un face-à-face et cela prendra plusieurs années avant qu'elle ne se sente prête à le faire. L'agresseur continuera de nier les événements, mais la confrontation aura l'effet désiré pour la victime qui désire simplement tourner la page.

4.1.4 Obstacles pour l'agresseur

Nous parlerons ici des obstacles perçus par les victimes et les membres de la communauté qui expliqueraient pourquoi les agresseurs sont autant réticents au processus.

4.1.4.1 Le fait de ne pas reconnaître l'agression

Une des victimes dira avoir été un peu perplexe devant le fait que son agresseur ait changé de discours par rapport au récit de son agression. Lorsqu'elle lui parle au début, il reconnaît les faits. Plus tard, il niera. Elle se demande comment il a pu se faire une telle idée, mais ne pose pas de jugement sur lui pour autant. Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne sait pas ce qui se passe dans sa tête. À un certain moment, il essaiera de déposer une mise en demeure contre elle et elle comprendra alors qu'il perçoit cette dénonciation comme un acte de violence délibérée contre lui.⁶

4.1.4.2 Lorsque la communauté n'ose pas confronter l'agresseur

Un agresseur mentionné par plusieurs personnes était l'adjoint administratif d'une association étudiante de CÉGEP. Il est quelqu'un de très respecté à cause de sa longue expérience militante, sa compréhension des enjeux, son bagage syndical et sa capacité à bien effectuer le travail administratif exigé par un poste de permanence. À la suite de sa dénonciation, l'agresseur ira se plaindre à ses employeur-e-s qui ont toutes plus d'une dizaine d'années de moins que lui. On lui a permis de travailler de chez lui, car il est difficile de lui refuser quoi que ce soit. C'est quelqu'un d'imposant, une figure tantôt « paternelle » et tantôt « paternaliste » que les jeunes respectent beaucoup. C'est quelqu'un en qui les gens ont profondément confiance, car c'est lui qui leur apprend tout à propos du militantisme depuis le début de leur année scolaire.

C'est d'ailleurs lui-même qui annoncera aux membres de l'exécutif qu'il est accusé d'agression sexuelle. Il leur dit cela en confidence, en leur faisant savoir que c'est par souci de transparence. Il ajoute aussi qu'ils et elles ne doivent pas s'inquiéter, car ce n'est pas une agression brutale. Tous et toutes peuvent continuer à lui faire confiance, surtout qu'il dit entamer un processus de justice transformatrice. Les étudiants et étudiantes n'ont aucune idée de ce que cela implique, mais elles ne le questionnent pas.

⁶ Il faut noter que la communauté militante croit encore aujourd'hui que l'agresseur en question n'a fait qu'une seule victime. Sa deuxième victime ayant rétracté sa dénonciation contre lui après avoir subi un backlash important, il insistera beaucoup sur le fait qu'il n'est pas récidiviste. D'ailleurs, c'est ce que les autres autour de lui disent aussi... on dit qu'il ne peut pas être si pire que cela puisqu'il n'a agressé qu'une seule fois.

4.1.4.3 Lorsque le processus de justice transformatrice n'est pas pris au sérieux par l'agresseur

Selon l'accompagnatrice des victimes, l'agresseur mentionné dans le point précédent n'a jamais pris son processus de justice transformatrice au sérieux. C'est cela qui explique son manque d'assiduité et le fait qu'il n'accepte de voir son « accompagnateur masculin » que dans un contexte de beuverie dans un bar. Selon l'accompagnatrice, la situation est peut-être devenue trop lourde pour lui... mais c'est peut-être aussi parce que les victimes, au départ, étaient de trop bonne foi et n'ont pas tenté immédiatement de le contraindre par la force.

D'ailleurs, quand il participe, il semble le faire à reculons avec le minimum d'effort. Il ne s'investit pas dans ses réponses, ce qui aura comme conséquences d'augmenter la colère des victimes et de leur accompagnatrice. On dirait qu'il leur dit ce qu'il croit qu'elles veulent entendre. Il se sert de ses connaissances militantes sur le féminisme pour démontrer son savoir plutôt que d'accepter de se dévoiler avec authenticité.

L'accompagnatrice et les victimes sont restées dans le mystère le plus complet quant à la raison pour laquelle il cessera de coopérer après le dévoilement des noms des victimes. Rappelons-nous qu'au tout début, il disait ne pas être surpris de sa dénonciation. Mais dès qu'elles lui diront qui elles sont, il se retirera complètement sans donner d'explication. Il est difficile d'interpréter la cause. Peut-être trouve-t-il qu'elles exagèrent, peut-être qu'il trouve que les faits se sont déroulés il y a trop longtemps. Peut-être ne voit-il pas le but de continuer puisque la majorité d'entre elles ne sont plus ni militantes ni étudiantes.

4.1.4.4 Le sentiment de désespoir de l'agresseur

De l'autre côté, une des étudiantes du CÉGEP où l'agresseur mentionné plus haut travaille affirme que celui-ci se sent à la merci des victimes et de leurs allié-e-s. Il refuse de participer parce qu'il se sent pris au piège. Plus encore, les demandes des victimes qui incluent quels endroits il peut encore fréquenter afin de ne pas les indisposer lui font perdre ses repères. Il ne peut plus se promener à l'UQAM et y passer du temps, ce qui a comme fâcheuse conséquence de le couper de son cercle d'ami-e-s.

De plus en plus isolé, l'agresseur se referme sur lui-même et accuse les victimes de vouloir tout lui enlever. Éloigné de son groupe d'ami-e-s, il ne lui reste personne qui soit capable de le confronter au quotidien afin de l'aider à réaliser ses torts. Il est donc laissé à lui-même, se morfond et perd espoir. Au lieu de servir de motivation pour le convaincre de participer au processus de justice transformatrice, l'exclusion totale de son lieu d'appartenance, l'UQAM, ne fait qu'empirer les choses. Il a l'impression de ne plus avoir le contrôle sur sa vie, de ne plus avoir le droit de décider pour lui-même. Il finira par perdre le plaisir qu'il avait autrefois à étudier à la maîtrise et à quitter ses études. Petit à petit, il perd tout ce qui lui tient à cœur et il en veut aux victimes.

Selon une des étudiantes à qui il se confiait, c'est l'isolement provoqué par son exclusion plutôt que les demandes pointues des victimes qui a eu raison de sa bonne foi. Il refuse de participer parce que les demandes sont trop intransigeantes. Mais les demandes sont intransigeantes à cause de son refus de participer. Et moins il participe, moins il est le bienvenu dans les événements et lieux qu'il désire fréquenter. C'est donc un cercle vicieux.

Selon l'accompagnatrice d'un autre agresseur, il ne cherchera pas à comprendre l'agression qu'il a commise, même s'il l'admet. Au contraire, sa réaction sur le long terme sera plutôt celle de « s'apitoyer sur son sort ». Il refuse de sortir, se plaint, se met à boire seul chez lui... Les gens autour de lui sont particulièrement inquiets et inquiètes puisque le suicide de deux de leurs amis les hante. Un d'entre eux s'est même suicidé pendant un processus de justice transformatrice. Par peur de perdre leur ami, les gens font attention et s'assurent d'être présents et présentes pour lui. Ce continuel besoin d'être pris en main deviendra un fardeau pour ses ami-e-s qui n'ont pas l'impression qu'il tente vraiment de se sortir d'affaire.

4.1.4.5 Lorsque l'agresseur est entouré de gens qui croient qu'il est une cause perdue

Il arrive parfois qu'un agresseur ne soit pas assez apprécié pour qu'on veuille l'épauler dans son cheminement. C'est le cas d'un agresseur peu populaire que les gens évitent généralement. Contrairement à d'autres agresseurs en qui les gens ont continué de croire, les personnes autour de cet agresseur peu apprécié croient qu'il ne comprendra jamais et qu'il ne vaut pas la peine d'être soutenu. Il est quelqu'un qui ment beaucoup trop pour parvenir à chercher les réponses en lui-même. Il est quelqu'un qui ne pourra jamais se regarder tel qu'il est. Il n'aura

donc aucune aide supplémentaire de la part de qui que ce soit, ce qui rendra son déni plus facile à la longue et sa réhabilitation impossible.

4.1.5 Communauté

Cette section traitera des embuches et obstacles auxquels font face les personnes qui s'impliquent de proche ou de loin dans les processus des victimes et de leurs agresseurs. Étant donné l'impérative nécessité « d'impliquer » les membres de la communauté, il va de soi qu'il soit important de comprendre leurs réticences.

4.1.5.1 Lorsque la communauté ne comprend pas ce qu'est la justice transformatrice

Le tout premier contact avec le processus est souvent lié à une dénonciation sur les réseaux sociaux. Un très grand nombre de gens voient donc circuler une lettre d'injures dans laquelle le nom de l'agresseur est nommé sans retenue au nom d'une justice appelée « transformatrice » qui ressemble plutôt à de la justice tribale⁷. Que cette compréhension superficielle de la justice transformatrice semble injuste ou au contraire, paraît justifiée, elle est erronée et les personnes qui lisent la dénonciation n'ont pas les éléments pour leur permettre de traiter l'information de la bonne manière.

Dans d'autres cas, la première idée que se font les gens de la justice transformatrice se rapproche beaucoup plus de la définition de la justice réparatrice. Souvent, les gens comprennent l'aspect de réparation des torts commis envers la victime, mais omettent l'aspect de transformation de la communauté ou induisent que la seule transformation attendue est celle de l'agresseur. Ces personnes ne saisissent donc pas l'importance de leur participation dans le processus, surtout s'ils et elles ne connaissent ni la victime ni l'agresseur.

⁷ La justice tribale fait référence au concept de « œil pour œil, dent pour dent ». C'est la justice qui prend la forme de vengeance.

4.1.5.2 Lorsque les personnes concernées ont toutes des objectifs différents

Pour les victimes, la transformation de l'agresseur est centrale au processus, car il n'est pas seulement question que l'agresseur répare le mal commis. Ce que veulent les victimes, c'est qu'il apprenne et qu'il change.

D'autres personnes perçoivent plutôt que ce processus a le devoir de se centrer uniquement sur les victimes. C'est d'ailleurs un point de conflit lorsque plusieurs personnes tentent de participer au processus. C'est aussi ce qui dérange les personnes désirant voir l'agresseur se transformer. En effet, les personnes comprennent que le soutien mis en place est pour la victime. Mais qu'en est-il de l'agresseur ? Comment espérer que celui-ci change sans le même soutien ?

Nous avons parlé des difficultés quand trop peu de personnes désirent s'impliquer dans le processus. Mais il semblerait que l'inverse est aussi vrai. Lorsque trop de gens tentent de s'impliquer, le groupe a de plus en plus de difficultés à trouver des compromis. Le processus est donc quelque chose qui engendre plus de conflits qu'il n'en règle. De plus, les balises sont souvent si floues qu'elles ne permettent pas un règlement adéquat du problème. Il est bien beau de dire à un agresseur que sa participation à un tel processus est obligatoire, la réalisation même des étapes est souvent nébuleuse et laisse l'agresseur et les gens qui l'entourent dans la confusion.

4.1.5.3 Lorsqu'il manque de ressources

Une des victimes dit avoir beaucoup de réserve quant à la justice transformatrice bien que cela semble être une meilleure idée que la justice pénale. En effet, plusieurs personnes disent que le manque d'outils pour bien mener à terme un processus de justice transformatrice fait en sorte que cette alternative n'est pas tout à fait viable. Pour fonctionner, le processus aurait besoin de ressources dispendieuses telles que des personnes salariées pour gérer les plaintes, des professionnel-le-s de la santé, des formations préalables données par des personnes avec beaucoup d'expérience, un meilleur partage des tâches et des responsabilités, une ligne d'écoute, etc.

4.1.5.4 Lorsque la victime n'est pas « populaire » ou qu'elle est anonyme

On dit aussi que ce ne sont pas toutes les victimes qui attirent la sympathie nécessaire à l'élaboration d'un processus de justice transformatrice. La perception que les gens ont de la victime semble être un déterminant incontournable à la réussite du processus.

En parlant de la victime qu'elle supporte, une alliée dira qu'on la traitait de « mauvaise victime ». Pire encore, lorsque l'agresseur fait une seconde victime, on la traite de mythomane, car elle non plus n'est pas populaire. D'ailleurs, le fait de traiter cette deuxième victime de mythomane aura de lourdes conséquences sur le témoignage de la première victime qui perdra en termes de crédibilité. L'alliée qui raconte cette histoire dira qu'elle sentait qu'il était plus facile pour la communauté de ne pas croire les victimes en trouvant des problèmes pathologiques pouvant expliquer leur prise de décision (comme dans le cas où elles traitent une des victimes de mythomane) plutôt que d'affronter le problème de violence sexuelle.

Les gens semblent rester dans l'ambivalence lorsque la dénonciation se fait seulement de bouche à oreille et ne devient pas « formelle » à travers un message Facebook ou parce que la victime vient elle-même en parler. Il semble aussi plus facile de remettre en doute la parole de la victime lorsqu'on ne sait pas qui elle est et qu'on raconte ce qu'on a entendu avec d'autres gens dans le cadre d'une conversation anodine (comme celle qu'on peut avoir avec ses camarades dans le local associatif). Parfois, des personnes non concernées écoutent la conversation et le débat provoqué, sans participer à la conversation directement, et forment une opinion par rapport à une situation sans en connaître les tenants et les aboutissants.

Comme mentionné précédemment, une victime ne sera jamais crue à cause de la réputation de mythomane qu'elle avait préalablement. Ses anciennes amies iront aussi loin que d'écrire à ses professeur-e-s et employeur-e-s pour les avertir du problème. On peut donc affirmer qu'une personne qui a tendance à embellir ou mentir à propos de choses anodines au quotidien aura plus de difficulté à être crue qu'une personne qui a fait ses preuves et en qui les gens ont déjà confiance. Dans le cas où la victime qui dénonce est quelqu'une qui parle très fort, qui semble chercher l'attention ou qui ne prend pas assez de tâches militantes pour faire ses preuves, il se peut aussi qu'on remette en question son témoignage. On aura peut-être tendance à se dire « qu'elle exagère ». C'est un peu comme la version militante de « la mauvaise victime ».

Sauf dans le cas de mythomanie mentionnée précédemment, il est certain que d'entendre de vive voix la victime se dévoiler donne automatiquement une crédibilité à son histoire. Dans un cas où une victime tentait de faire exclure une personne dénoncée, il a fallu qu'elle admette qu'elle était la victime pour que les gens prennent finalement sa demande au sérieux. Connaître le nom de l'agresseur n'est souvent pas suffisant. Les gens ont souvent besoin d'associer un visage à sa victime pour que cela devienne « réel ».

4.1.5.5 Le fait qu'on ne hiérarchise pas les violences sexuelles

Le fait de savoir qu'on ne fait pas de hiérarchisation entre les types de violences sexuelles dans le mouvement militant étudiant est une source d'ambivalence pour certaines personnes. Lorsqu'on entend juste que « telle personne est un agresseur » sans connaître ni le nom de la victime ni les détails de l'agression, on sait que la dénonciation pourrait être autant de l'ordre d'une tape dans le dos non désirée que de quelque chose de plus grave. On se garde donc « une petite gêne ». Notons aussi que les gens font de la hiérarchisation dans leur tête, mais que cela n'est pas bien vu dans une conversation. Peu de gens osent en parler, mais beaucoup ont l'impression qu'il est difficile de mettre une ligne et de définir ce qu'est une agression puisque n'importe quoi peut en être une et qu'il est interdit de questionner les victimes. Plusieurs admettront avoir besoin de connaître assez de détails sur l'agression pour ajuster leur attitude face à l'agresseur. La ligne entre ce qui est et ce qui n'est pas est donc tracée selon sa propre subjectivité. D'un côté de cette ligne, il y a les agressions moins graves, et de l'autre, celles qu'on considère inacceptables et cette ligne n'est pas la même pour tout le monde.

Je pense que c'est une bonne chose de ne pas hiérarchiser, car on ne peut pas faire le calcul de ce qu'une autre personne a vécu... mais... quand on dit que quelqu'un est problématique. Ça veut dire quoi ? Est-ce que c'est parce qu'il agresse tout le monde quand il est saoul, ou est-ce que c'est parce qu'il a tendance à nous couper la parole ? – Jennifer

4.1.5.6 Le manque de détails sur l'agression dénoncée

Plus les allégations contre l'agresseur sont nébuleuses et vagues, plus il est difficile de prendre position contre lui. Cela est encore plus vrai lorsque l'agresseur dénoncé est quelqu'un de proche. Il semblerait que lorsque la première version des faits reçue est celle de l'agresseur, les personnes sont plus portées à prendre sa version des faits comme étant celle qui se rapproche

le plus de la vérité. Dans un même ordre d'idées, lorsque les personnes qui reçoivent le témoignage n'ont pas beaucoup d'expérience avec le sujet, il est plus facile de se laisser tenter par la version de l'agresseur, surtout si celui-ci est une personne de confiance. Une autre étudiante dira sensiblement la même chose. La nébuleuse histoire des victimes est un concept plus abstrait que l'agresseur en chair et en os qui se trouve devant elle.

4.1.5.7 Intimidation de la communauté de la part des paires

Pour les membres de l'association étudiante à qui les victimes ont envoyé la lettre publique leur sommant de renvoyer leur agresseur qui est aussi leur adjoint administratif, la pression est immense. On les oblige à prendre une décision très attendue de tous et de toutes qui peut avoir des répercussions autant d'un côté que de l'autre et elles sont tiraillées entre leurs responsabilités d'employeurs et leurs convictions féministes profondes. De plus, cette demande publique fait en sorte qu'elles ont l'impression que tous les yeux sont tournés vers elles afin de voir quel sera leur prochain geste. Elles sentent que quoi qu'elles décident, elles s'attireront les critiques de ceux et celles qui jugent leur situation de l'extérieur. Cette pression fâchera l'une des destinataires de la lettre au point de devenir agressive envers les victimes à qui on veut fermer la porte. En effet, c'est elles qu'on accuse de les avoir exposées sans réfléchir aux conséquences que cela pouvait avoir sur leurs vies. Elles ont aussi l'impression qu'on les force soudainement à consacrer toute leur attention sur cette situation. Étant donné leur rôle d'employeur face à l'agresseur, les répercussions de leur décision risquent d'être pires que simplement politiques. En effet, des conséquences juridico-légales peuvent s'appliquer. En fin de compte, leur responsabilité d'exécutante les aura empêchées de quitter la situation comme d'autres ont pu le faire. C'est la totalité de leur existence qui fût contaminée par cette histoire, et ce, malgré le fait que ni une ni l'autre ne se sentaient intrinsèquement concernée par l'histoire. La main des victimes était comme une main invisible qui les étranglait à distance.

Certaines personnes abordent des discussions qui remettent en question la gravité d'une agression sexuelle dénoncée. Lors de ces échanges émotifs et difficiles, il arrive parfois qu'on ajuste son opinion pour être du côté de la majorité. Ainsi, si la majorité ne croit pas la victime, on cesse de croire aussi. Une autre personne (alors élue sur l'exécutif de l'ASSÉ) dit s'être sentie visée lorsqu'un graffiti apparaîtra dans le hall d'un pavillon de l'UQAM, le pavillon Aquin, qui stipule la chose suivante : « ASSÉ, solidaire de la culture du viol ». Ce graffiti survient après la

décision de l'exécutif d'effacer des messages appelant à la violence contre l'agresseur sur la page Facebook de l'organisation. Ce graffiti intimidant fera en sorte que l'exécutante cessera de prendre position dans le débat, car elle craint que son rôle d'exécutante soit remis en question.

On parle aussi de ne plus avoir le droit d'aller au café étudiant le plus populaire après avoir publiquement montré son support envers un agresseur ou une victime. Évidemment, ce n'est pas une interdiction formelle, mais l'attitude des gens en présence de la personne non désirée est suffisante pour que celle-ci ne veuille plus y aller. On dit même que ce « rejet » de la part de la communauté militante de l'UQAM a emmené certaines personnes à se refermer dans leur petit groupe d'ami-e-s.

Des personnes parlent aussi de s'être retrouvées souvent entre l'arbre et l'écorce. D'un côté, l'agresseur les accuse de ne pas le soutenir, et de l'autre côté, la communauté les accuse de la même chose. En essayant de mettre de l'eau dans leur vin et de faire plaisir à tout le monde, tout le monde est encore moins satisfait. La lourdeur d'une telle situation finie par en convaincre plusieurs de se retirer et de cesser de prendre position d'un côté comme de l'autre.

D'autres personnes disent avoir été prises et prises par surprise lorsque tout d'un coup, la dénonciation qu'ils et elles croyaient être en train de gérer à l'interne est devenue « une affaire publique » dont tout le monde parle et à propos de laquelle tous et toutes ont une opinion sans pourtant connaître tous les faits. Cela donne l'impression aux personnes qui géraient ladite dénonciation à l'interne d'avoir perdu le contrôle sur la situation et de ne plus pouvoir la gérer sans s'attirer les critiques. Elles ont même si peur de déplaire à « la masse » que cela se met à affecter comment ils et elles prennent leurs décisions. Certaines alliées seront aussi frappées de textes publics qui critiquent leur travail dans le processus ainsi que la justice transformatrice dans son ensemble. Cette lettre écrite par des amies d'un des agresseurs concernés est perçue comme un désaveu face à tous leurs efforts.

Celles qui supportent la victime qu'on traite de mythomane se feront traiter de « mauvaises féministes ». C'est une accusation qui aura des répercussions sur leur carrière militante, car cela leur fera perdre leur crédibilité auprès des autres militantes féministes. En gros, elles diront que beaucoup de gens de la « nébuleuse gauche » seront contre elles et que cela prendra souvent la

forme de texte public pour dénoncer la validité du processus de justice transformatrice entrepris par la victime qu'elles supportent.

Certaines ont vécu de l'intimidation jusque sur leur lieu de travail. En effet, une des alliées qui travaille au café Aquin dit qu'elle sentait la tension lorsque des ami-e-s de l'agresseur venaient s'asseoir pendant qu'elle travaillait. Elle percevait leurs tactiques d'intimidation comme mettre leurs pieds sur les tables, rire plus fort que d'habitude, ne pas la saluer, etc. Ces gestes n'étaient pas suffisants pour justifier une expulsion, mais c'était suffisant pour que la personne alliée se sente impuissante et mal à l'aise.

Des membres de la communauté de l'agresseur qui travaillait dans un CÉGEP disent que les gens autour d'elles qui supportent les victimes ont commencé à les menacer de poser des actions directes sur leur campus, ce qui leur a fait peur. Elles diront aussi que la lettre des victimes les accuse publiquement de ne pas être solidaires alors qu'elles se sentent simplement impuissantes. La lettre les dépeint comme faisant partie du problème et cela aura des répercussions dans leur association étudiante puisqu'on cessera de leur faire confiance et personne ne leur offrira de les aider à traverser cette impasse. C'est comme si on les croyait coupables autant que l'agresseur.

4.1.5.8 Trop de conséquences sur sa vie personnelle

Dans un autre cas, on dira que de supporter ouvertement la victime exposera ses alliées à des problèmes dans leur vie personnelle. Pour l'une des accompagnatrices, les conséquences seront lourdes, car l'agresseur dénoncé est un proche d'une personne avec laquelle elle doit collaborer dans une affaire de procès judiciaire lié à la grève de 2012. Celle qui défend la victime dit avoir réalisé que sa prise de position publique pouvait influencer la confiance entre elle et sa coaccusée et nuire à son procès. Elle dit aussi que les personnes qui voulaient la confronter sur le sujet étaient les mêmes personnes avec qui elle avait déjà eu des conflits antérieurement par rapport à son arrestation. Ce n'est pas quelque chose qu'elle est prête à revivre et en même temps, elle sent qu'elle n'a pas le choix.

Finalement, une alliée dit s'être souvent obstinée avec des gens qui lui ont dit de se taire, car toutes ces accusations d'agression sexuelle à gauche et à droite allaient finir par les empêcher d'être amies avec des hommes.

4.2 Facilitateur à la participation

Nous regarderons dans cette section les éléments du processus de justice transformatrice qui motivent l'implication des personnes. Nous commencerons par les facilitateurs généraux communs à tous et toutes. Nous regarderons ensuite ce qui motive les victimes, les agresseurs, et finalement, les membres de la communauté.

4.2.1 Général

4.2.1.1 Perception du système judiciaire

Certaines personnes disent qu'elles ont découvert le mécontentement des gens vis-à-vis le système judiciaire en réalisant le nombre important de victimes qui optent pour se faire justice elles-mêmes. Beaucoup de gens qui défendent les agresseurs du mauvais traitement qu'ils reçoivent à la suite de leur dénonciation évoquent la présomption d'innocence afin de faire valoir leurs droits qui semblent avoir été relayés aux oubliettes. Les gens leur répondront que les victimes aussi ont le droit à cette présomption d'innocence.

Celles qui entament un projet de justice transformatrice le font parce qu'elles savent que la justice traditionnelle n'est pas équipée pour leur donner ce qu'elles cherchent. En effet, elles disent haut et fort qu'elles ne veulent pas que l'agression répare quoi que ce soit. Elles ne veulent pas non plus que l'agresseur soit puni. Elles désirent plutôt l'aider à changer. Plusieurs évoqueront le fait que dénoncer un agresseur à la police n'est pas une option envisageable, car même dans un cas où les personnes sont conscientes du danger que peut représenter l'agresseur, impliquer la police dans les affaires internes du mouvement étudiant est un danger encore plus grand. La seule justice « légale » que tous et toutes reconnaissent est celle des normes du travail et du milieu syndical, entre autres parce que les clauses dans une convention collective requièrent le même respect des décisions votées en instances officielles que le mouvement étudiant. Ainsi, les seules personnes de la justice « légale » à laquelle les gens n'hésitent pas à se référer sont les experts et expertes en droit du travail. Pour le reste, la justice transformatrice, aussi imparfaite soit-elle, inspire beaucoup plus confiance.

4.2.2 Facilitateurs pour les victimes

4.2.2.1 Ressentir des sentiments positifs envers l'agresseur

Une victime raconte être motivée à aider son agresseur, car elle ressent une sorte d'admiration pour lui, même après l'agression. Elle admire son parcours de militant et travaille fort pour développer une relation d'amitié sincère avec lui. Pour elle, il en vaut la peine... Elle se sent même un peu redevable envers lui et apprécie qu'il lui offre son amitié, car il est un militant important et elle se sent valorisée par sa présence dans sa vie. Plus tard, bien après sa dénonciation, elle tentera une fois de plus de le protéger en l'avertissant de ses intentions de le dénoncer une seconde fois lors d'un forum organisé pour parler d'agressions sexuelles. Elle l'averti, car elle ne veut pas qu'il soit pris par surprise et elle veut lui donner la chance de s'y préparer mentalement. Elle sait que l'effet de surprise pourrait lui faire violence, et ce n'est pas ce qu'elle veut. Plus tard encore, elle acceptera de lui parler en personne pour donner suite à sa demande. En effet, il veut que la victime lui raconte une fois de plus l'agression afin qu'il puisse se faire sa propre idée. Non seulement elle accepte, mais elle lui livre un témoignage transparent suite auquel il affirmera qu'il ne peut reconnaître cela comme étant une agression. Même après tout cela, la victime continuera de croire que son agresseur est au fond, une bonne personne.

D'ailleurs, si la première victime perçoit son agresseur comme un homme dangereux et comme un manipulateur hors pair qui sait exactement ce qu'il fait et qui calcule tous ses gestes, la deuxième victime perçoit plutôt son agresseur comme un incompris qui a le potentiel de changer. Elle perçoit son passé difficile et les difficultés qui l'ont mené à ce qu'il est aujourd'hui. Elle ressent une empathie énorme. Elle le comprend sans que celui-ci n'ait besoin de tout expliciter.

4.2.2.2 Le désir de réformer l'agresseur et la communauté

Souvent, les victimes qui dénoncent publiquement et qui désirent entamer un processus de justice transformatrice ont à cœur la transformation de celui-ci. Elles s'assureront que tous les moyens sont mis en place pour que l'agresseur puisse entamer sa transformation. Par exemple, elles avertiront les proches de l'agresseur qu'une dénonciation est sur le point d'arriver afin de préparer les gens autour de lui au rôle qu'ils et elles auront à jouer dans le processus.

Les femmes qui dénoncent un agresseur le font pour leur propre guérison, bien sûr, mais elles choisissent la justice transformatrice plutôt que le modèle réparateur, car elles savent qu'il est impératif que l'agresseur cesse d'agresser et que la communauté modifie ses façons de faire. Elles sont donc motivées par leur solidarité avec toutes les autres femmes qui pourraient avoir le potentiel de devenir des victimes. Elles ressentent une responsabilité : celle de transformer l'agresseur en quelqu'un qui ne représentera plus un danger tout en prévenant d'autres agressions dans leur communauté.

En fait, pour les victimes, la participation de l'agresseur devrait aller de soi, au sens où celui-ci devrait accepter de participer par la simple envie de devenir une meilleure personne. Leur identité militante signifie de facto qu'ils ont une conscience plus aiguisée que d'autres au sujet du féminisme et qu'ils ont donc le potentiel de changer.

Plusieurs victimes insistent beaucoup sur le fait qu'elles veulent que leur agresseur change et elles sont prêtes à beaucoup pour que le changement s'opère. C'est ce qui les motive à faire plus de compromis qu'elles n'auraient dû. C'est le moteur de leur processus et c'est aussi ce qui déterminera sa réussite ou son échec. C'est un peu le cliché de la femme qui tient bon pour un homme, car elle pense que son amour pourra le sauver lorsqu'il parviendra à se voir à travers ses yeux en réalisant tout son potentiel. La guérison passe donc par le cheminement de l'agresseur tel un athlète olympique qu'on encourage à partir des estrades, et ce, bien plus que par la mise en action des victimes elles-mêmes.

4.2.2.3 La validation politique des paires à la suite d'une dénonciation publique

La première victime sent qu'elle a davantage d'appui dans les autres communautés militantes plutôt que dans sa propre communauté. Elle dira aussi qu'elle croit leur avoir prouvé par le passé, qu'elle est une personne rationnelle qui ne déforme pas la réalité. Elle sent que sa réputation à ce niveau aide certaines personnes à prendre son témoignage au sérieux. La première victime dit avoir aussi reçu du support de la part de ses enseignantes universitaires dans le cadre de son certificat en études féministes. Plus tard, elle se fera élire au comité exécutif de l'AFESH. Elle verra cette élection comme une forme de validation très significative. Encouragée par son élection, elle prendra plusieurs autres initiatives pour sensibiliser les gens à la problématique des agressions sexuelles.

Ces initiatives seront bien reçues par des féministes qu'elle connaît moins, mais qui, connaissant son histoire, lui offriront leur appui. Cet élan de solidarité de la part de personnes qui ne sont pas des amies proches la touchera beaucoup. Cela lui donne aussi un avantage par rapport à son agresseur ainsi qu'une plateforme afin de proposer des solutions concrètes afin de lutter contre la présence d'autres agresseurs dans le mouvement étudiant. Un poste d'élue à l'AFESH lui donne effectivement les moyens de mettre ces solutions en application. Le fait de les proposer en assemblée générale et de les faire adopter permet de se sentir légitime dans ses actions. Au fond, c'est un rapport de force en sa faveur.

La deuxième victime vivra quelque chose de similaire. En effet, elle tentera de faire passer une proposition à une assemblée générale de l'AFESH pour que l'association étudiante appuie formellement les processus de justice transformatrice entamés contre des militants membres. Sachant que les gens commencent à se douter que c'est elle la victime mystère, défendre sa proposition au micro sera difficile, mais elle interprétera l'adoption de sa proposition comme un appui officiel en sa faveur. Tout comme l'élection de la première victime dans l'exécutif de l'AFESH, cet appui de la part de l'assemblée consistera en une petite victoire, certes, mais une victoire tout de même. De plus, de plus en plus de gens rapporteront à la deuxième victime les choses que les personnes disent à propos d'elle dans son dos afin qu'elle puisse répondre si elle le désire, ce qui constitue pour elle une autre forme d'appui.

D'ailleurs, les deux victimes se sentiront plus fortes et plus en mesure de faire face à la pression et aux embuches liées à leur dénonciation en s'entourant de personne de confiance qui valident leur expérience et les supportent. Sentir que les gens les croient leur donne définitivement un momentum pour reprendre contrôle sur leur vie.

Dans le cas de la deuxième victime, des personnes réticentes face à sa dénonciation devenues ses alliées lui donnent le courage de persévérer malgré les embuches. Une autre amie se montrera très présente pour l'aider à traverser les moments les plus durs. En effet, au moment où la deuxième victime voit d'autres victimes se faire trainer dans la boue, et devant le constat que son agresseur ignore ce qui s'est passé, c'est la présence de cette amie qui lui donnera le courage de dénoncer publiquement l'agresseur quand même. En effet, cette amie acceptera de publier la lettre et d'amortir les coups en encaissant les répercussions. L'amie en question se

fera même harceler par les ami-e-s de l'agresseur qui veulent absolument savoir de quelle victime il est question.

4.2.3 Facilitateurs pour l'agresseur

Les éléments nommés ici sont ceux recensés par les victimes et les personnes ayant participé aux processus. Ce sont les actions posées ou moments clés lors desquels ces personnes ont perçu un véritable mouvement vers le changement de la part de l'agresseur.

4.2.3.1 L'obligation créée par la dénonciation publique

Les deux victimes trouvent nécessaire de rendre public le discours des victimes pour empêcher les hommes de faire de la négation quant à cette réalité. Une d'entre elles dira aussi que dénoncer publiquement l'agresseur permet d'aider son entourage à réaliser qu'ils et elles doivent cesser de le défendre.

On raconte aussi qu'il arrive souvent qu'un agresseur dénoncé essaie de donner sa version des faits ou de s'engager dans des conversations féministes. Il le fait surtout avec les femmes autour de lui qui ont un capital à cause de leurs idées féministes bien reçues dans la communauté. En effet, c'est comme si l'agresseur cherchait à se faire des alliées qui prouveront aux autres qu'il n'est pas une menace. Mais c'est aussi une manière d'entamer leur chemin qui mènera au changement. Les gens diront même remarquer que les hommes dénoncés sont souvent les premiers à se mêler des débats féministes. La peur de ne plus être perçu comme « un bon militant » est une source de motivation très efficace pour affronter ces sujets.

4.2.3.2 Lorsque l'agresseur est confronté par ses amies proches

Une personne raconte avoir été en présence de l'agresseur au moment de sa dénonciation. Celui-ci pleure et ne semble pas comprendre pourquoi on le vise ainsi, tout en essayant de convaincre son amie que le geste qu'il a posé n'est pas très grave. Il essaie de donner sa version des faits. À force de discuter avec elle, il finit par comprendre un peu plus en quoi ce qu'il a fait est une agression.

4.2.4 Facilitateurs pour la communauté

Regardons maintenant quels éléments doivent être en place pour faciliter la participation des membres de la communauté. Nous verrons d'abord ce qui motive les personnes proches de la victime avant de s'attarder à ce qui encourage les autres personnes de la communauté touchées de près ou de loin par la dénonciation.

4.2.4.1 Proches de la victime

4.2.4.1.1 Avoir soi-même déjà vécu une agression

Les femmes sont souvent plus sensibles aux histoires de dénonciation et ont tendance à se porter volontaires pour aider, surtout lorsque la victime est une amie proche. Aussi, une femme qui a vécu une agression qu'elle a elle-même dénoncée aura tendance à soutenir plus facilement les autres victimes qui ont un cheminement similaire au sien.

4.2.4.1.2 Sentir qu'on fait une différence

Après avoir ébruité par erreur une dénonciation sans l'accord de la victime concernée, une accompagnatrice a décidé de prendre les choses en main et d'inviter la victime chez elle afin de lui démontrer son soutien. Cet accueil chez elle avec un souper réconfortant préparé pour la victime est un *safe-space*. D'ailleurs, dans une autre situation similaire, cette même personne invitera deux victimes (qui partagent le même agresseur) chez elle pour qu'elles puissent parler de leur agression ensemble pour la première fois. La personne qui a reçu les victimes chez elle n'agissait qu'à titre de « support émotionnel » tout en offrant un lieu neutre et sécuritaire. Les deux victimes ont apprécié avoir ce témoin attentif et extérieur qui validait leurs émotions et leur histoire. Ce soutien fut central afin de donner le courage à ces victimes de dénoncer leur agresseur plus tard. Plusieurs autres rencontres informelles du genre auront lieu en présence de cette personne jusqu'à ce que les victimes se sentent prêtes à dénoncer publiquement.

Ce qui est arrivé, c'est que deux amies à moi se sont mises à m'en parler. Elles m'avaient invitée à assister à leur rencontre parce qu'elles avaient besoin d'en parler et de mettre leurs histoires en commun. C'était deux amies qui se connaissaient depuis une dizaine d'années et c'était la première qu'elles s'en parlaient ouvertement. Elles sont venues chez moi pour en parler et moi, j'étais là en support. Nous avons commencé à nous faire des rencontres régulières pour en parler jusqu'à ce qu'elles décident qu'elles voulaient publier une lettre de dénonciation par Alerta Féminista. -Andréanne

Ces rencontres informelles permettront à une autre victime (encore du même agresseur) de se joindre au groupe. Celle qui a agi comme soutien dit avoir adoré l'expérience et senti qu'elle faisait une différence dans la vie des femmes qu'elle accompagnait. Ainsi, cette personne est volontairement devenue la chevalière des victimes qu'elle accompagnait. Elle dit même qu'elle aurait fait n'importe quoi si les victimes lui avaient dit que c'est de cela qu'elles avaient besoin. On voit ici que l'exposition prolongée aux émotions des victimes a fait vaciller l'implication émotionnelle de l'accompagnatrice entre l'empathie et la sympathie.

Moi, j'étais disponible pour être présente pour les survivantes et j'aurais fait n'importe quoi qu'elles auraient pu me demander. Si elles m'avaient demandé d'aller chez lui avec une barre de métal, je l'aurais fait ! - Andréanne

4.2.4.2 Communauté

4.2.4.2.1 La participation à des groupes de discussions lors des instances officielles

Pendant un congrès de la CLASSE en 2012, les femmes s'emparent des structures de l'ASSÉ pour obliger la communauté militante à faire face aux dénonciations dans un contexte de discussion et de guérison. Le comité femme étant le seul comité de l'ASSÉ ayant un droit de proposition selon les statuts et règlements, il utilise cet avantage afin de faire voter un caucus non mixte et la lecture obligatoire d'un texte de réflexion sur la question des dénonciations.

Les membres du comité présenteront même leur proposition sous la forme dite « privilégiée » afin qu'elle soit traitée avant toutes les autres, ce qui démontre bien l'urgence d'adresser la chose. Cette initiative permettra à beaucoup de femmes de réaliser que leur notion de ce qu'est le consentement est floue. Plusieurs personnes mentionneront que sans cette initiative, elles n'auraient jamais compris l'ampleur du problème.

4.2.4.2.2 La décision de croire la victime

Souvent, les membres de la communauté apprennent qu'il y a eu une agression de bouche à oreille. L'histoire peut avoir été racontée tant de fois avant de se rendre à leurs oreilles que parfois, la personne qui reçoit le dernier message a de la difficulté à dissocier le vrai de ce qui a été amplifié ou changé. En revanche, plusieurs disent que même si l'histoire peut avoir été modifiée en cours de route, il est important de garder l'esprit ouvert, car les gens savent

combien il peut être difficile de dénoncer son agresseur. Ainsi, il est difficile d'imaginer qu'une personne en parlerait juste pour partir des rumeurs.

Lorsque le témoignage vient directement de la victime, les gens ont tendance à croire immédiatement sans chercher à connaître les détails de l'agression, à tort ou à raison. Le fait que la victime le verbalise est suffisant.

Dans les cas où l'agresseur dénoncé n'est pas un ami proche, les gens ont tendance à croire l'histoire, mais lorsqu'on connaît l'agresseur personnellement et que la dénonciation vient d'un tiers parti et non de la victime elle-même, la réaction initiale est l'étonnement et le doute.

4.2.4.2.3 L'organisation d'actions sporadiques

Une personne dit avoir préféré les occasions où elle pouvait démontrer son soutien par l'entremise d'actions directes, comme le fameux *stickergate* à l'UQAM en 2014 durant lequel elle et d'autres individus ont collé des collants sur la porte de professeurs dénoncés.

4.2.4.2.4 Le fait d'avoir vécu plusieurs dénonciations

Il semblerait aussi que plus un groupe traverse des dénonciations, plus il se sentira apte à réagir sans sombrer dans la panique. Ce sera le cas pour la dénonciation d'un des agresseurs. Ses ami-e-s sont prêts et prêtes, car ils et elles ont acquis une expérience terrain. Au fond, l'agresseur est bien tombé. Si sa dénonciation avait été une des premières, peut-être qu'il aurait subi le sort de « la liste noire ». Mais au moment de sa dénonciation, les femmes se sont déjà rendu compte que si elles cessent de parler à tous les hommes agresseurs dans leur entourage, il ne leur restera aucun ami. C'est un peu grâce à cette constatation que l'agresseur ici obtient un traitement plus favorable que ses prédécesseurs.

4.2.4.2.5 Le désir de réformer l'agresseur pour justifier sa relation avec lui

Lorsque les personnes autour d'un agresseur ont beaucoup d'affection pour lui, le transformer en « une bonne personne » devient une sorte de quête personnelle, qu'il y ait un processus de justice transformatrice mis en place ou non. Le but est de suffisamment transformer l'agresseur pour sentir qu'on peut encore être amie avec lui sans sentir qu'on « pile » sur ses principes féministes.

4.2.5 Facteurs ambivalents pour la communauté

4.2.5.1 L'amitié

Il semblerait ici que l'amitié est un motivateur tout comme il peut être un déterrant. Voyons de quelle manière.

4.2.5.1.1 Lorsque l'amitié ressentie augmente la motivation

Quand mon accompagnatrice a partagé ma lettre, j'ai paniqué. Je l'ai appelée en pleurant pour qu'elle supprime ma lettre. Je me sentais trop mal pour mon agresseur. Je trouvais que j'exagérais et que j'étais trop méchante. C'est la seule fois où elle ne m'a pas laissée faire ce que je voulais. Elle m'a conseillé d'attendre de m'être calmé avant de prendre la décision d'effacer ma lettre. J'avais peur que l'agresseur soit fâché contre moi. En fait, je suis persuadée qu'il est encore fâché contre moi. Mais sans elle, je ne m'en serais pas sortie. — Martine

Pendant un long moment, ce sera l'amie qui encaissera les coups du *backlash* pour que la victime puisse garder son anonymat. En effet, l'amie se fait harceler par les gens qui défendent l'agresseur et qui veulent connaître son identité à tout prix. Elle gardera son sang-froid par amitié pour la victime et c'est cette amitié qui lui donnera le courage de persister.

4.2.5.1.2 Lorsque l'amitié ressentie oblige la participation qui se fait à reculons

Comme mentionné précédemment, une accompagnatrice dit avoir participé à reculons par amitié pour la victime. Elle a donc essayé de bien remplir son rôle, mais sans en avoir vraiment envie et sans jamais vraiment sentir qu'elle apportait quelque chose par sa présence. Elle dit aussi avoir eu l'impression que supporter moralement la victime voulait dire ne pas avoir le droit d'émettre une opinion ou de mettre ses limites. Sa participation deviendra donc de moins en moins volontaire.

4.3 Discussion

4.3.1 Obstacles

Les obstacles à la participation aux processus de justice transformatrice prennent donc plusieurs formes. D'un côté, le fait de se sentir inférieur-e aux autres par son manque de compréhension des enjeux militants et le manque de connaissances préalables pour faire face aux dénonciations prennent parfois la forme d'un ressentiment envers les victimes. L'impuissance ressentie à

cause du manque d'outils mène à l'anxiété, ce qui diminue encore plus la capacité d'agir. Dans certains cas, la victime se retrouve à être instrumentalisée et perd ainsi le contrôle sur la situation. D'autre part, certains groupes militants se retrouvent parfois entre l'arbre et l'écorce lorsque les pressions des pairs agissent dans le sens de la victime ou de l'agresseur. Les exigences des victimes paraissent souvent impitoyables et les individus forcés d'agir en ce sens ne se sentent pas toujours libres de le faire comme ils et elles le voudraient. Souvent, les personnes qui subissent les demandes des victimes sont tout de même exclu-e-s de la prise de décision, rendant ainsi la situation encore plus difficile à endurer.

On remarque aussi l'épuisement des femmes qui se sentent obligées de participer aux processus intentés autour d'elles, car elles savent que les hommes refusent catégoriquement de faire tout travail d'ordre émotionnel. Ne pas avoir envie de sacrifier ses autres projets politiques est un autre enjeu qui pousse les femmes à se désengager. Parfois, la détresse d'autrui est simplement trop lourde à porter.

Pour les victimes, les obstacles tournent autour du fait de ne plus vouloir côtoyer son agresseur et de n'avoir aucune envie à l'aider à devenir une meilleure personne. Parfois, les victimes constatent aussi ne pas avoir un rapport de force suffisant face à leur agresseur, surtout lorsque celui-ci fait partie de l'Élite. Les victimes disent aussi percevoir les manipulations de l'agresseur envers elles et leur entourage. Dans plusieurs cas, les victimes se seront senties exclues du groupe à cause de leur agression. Finalement, la réticence de l'agresseur est peut-être l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Pour l'agresseur, les obstacles semblent graviter autour de la difficulté à reconnaître l'agression reprochée. De plus, il arrive trop souvent que les ami-e-s et la communauté refusent de le confronter parce qu'ils et elles ne se sentent pas à l'aise de le faire ou parce que l'agresseur est une figure d'autorité imposante et intimidante.

Dans certains cas, l'agresseur a tant de capital qu'il ne se sentira jamais obligé de reconnaître l'agression puisque sa place dans la communauté n'est pas mise en péril. Dans d'autres cas, les agresseurs admettent se sentir persécutés par les victimes. En effet, les victimes ne sont pas les seules à vivre de l'exclusion. Il arrive parfois que l'agresseur se sente trop exclu pour être

intrinsèquement motivé à participer et à la longue, cela devient une forme de victimisation qui le paralyse. Le fait que plusieurs personnes cessent de croire en lui peut aussi mener l'agresseur à perdre confiance en sa capacité de changer.

Pour les proches de la victime, l'obstacle principal est de se sentir obligé de participer par amitié pour la personne.

Pour la communauté, l'obstacle le plus commun est de ne pas comprendre ce qu'est la justice transformatrice au moment où sa participation est exigée. De plus, on dit trouver les étapes de la justice transformatrice nébuleuses et difficiles à suivre, même lorsqu'on comprend le processus. Il arrive souvent que les individus qui pensent comprendre ce qu'est la justice transformatrice la mélangent avec la justice réparatrice. Ainsi, l'étape de transformation des mentalités qui marque la différence majeure entre les deux types de justice n'est jamais réellement entreprise puisque les personnes concernées ignorent qu'il existe une dernière étape, celle de la transformation. On note aussi le fait que travailler avec des gens qui ont des objectifs différents provoque maints conflits interpersonnels qui nuisent au fonctionnement du processus. Il arrive aussi parfois que les personnes admettent ne pas ressentir de sympathie pour la victime ou avoir de la difficulté à la croire parce que le témoignage entendu vient d'un tiers. De plus, puisque la hiérarchisation des violences sexuelles dans la communauté militante n'est pas permise, les personnes conviennent parfois que l'agression dénoncée n'est peut-être pas aussi grave qu'on puisse le penser. On reproche aussi qu'il est difficile de savoir ce qu'est une agression si "tout" peut en être une.

Lorsque la première version des faits reçue est celle de l'agresseur, les personnes deviennent parfois réticentes face aux versions subséquentes, surtout si l'agresseur est une personne proche en qui elles ont déjà confiance. De plus, il arrive parfois que les personnes en qui l'agresseur se confit subissent une forme de "grooming" de sa part.

Lorsqu'une communauté est obligée de participer à cause d'un processus entamé par une victime inconnue et ses amies, leur colère est souvent dirigée vers ces victimes. La pression des paires en décourage aussi plusieurs qui n'apprécient pas être mis et mises sous les projecteurs contre leur gré. La polarisation des opinions des pair-e-s entrave aussi la prise de position des

indécis et indécises qui craignent parfois de déplaire. Pour ceux et celles qui finissent par le faire, la pression exercée par ceux et celles qui ne sont pas en accord a souvent raison de leur bonne volonté. Pour rajouter à l'ambivalence, les personnes disent s'être souvent senties pris et prises entre leurs valeurs féministes et leurs sentiments d'amitié envers l'agresseur.

4.3.2 Facilitateurs

En général, il semble que le plus grand motivateur vienne du fait de ne pas croire que le système de justice est capable de répondre adéquatement aux dénonciations des victimes. Qui plus est, sachant que le fait de dénoncer à la police pourrait mettre le mouvement militant en danger, on se tourne rapidement vers une alternative.

Les victimes qui entament ce type de processus le font parfois à cause de l'admiration ressentie pour leur agresseur qu'elles désirent voir changer. Croire que l'agresseur est une personne ayant la capacité de se réformer est une grande source de motivation à vouloir l'aider ainsi que le fait de vouloir éviter que l'agresseur fasse d'autres victimes. Plusieurs disent d'ailleurs tenir pour acquis que puisque leur agresseur est un bon militant, il comprendra de facto pourquoi il est important pour lui de participer. Les victimes qui ressentent l'appui de la communauté à la suite de leur dénonciation ont davantage envie de participer que celles qui se sentent isolées. Elles disent aussi être motivées par les témoignages d'autres victimes ayant eu le courage de dénoncer.

Pour ce qui est de l'agresseur, il semble que les dénonciations publiques agissent sur lui de manière à lui donner envie de prouver aux autres qu'il est encore une bonne personne et un bon militant. Être confronté par une personne proche est aussi une source de motivation.

Les liens d'amitié envers la victime sont la principale motivation des proches. Le fait d'avoir soi-même été victime d'une agression augmente l'empathie. Enfin, le fait de sentir que son soutien aide réellement les victimes encourage celles qui s'impliquent.

Les membres de la communauté admettent que leur participation à des groupes de discussions sur la violence sexuelle et la justice transformatrice lors d'instances officielles de l'ASSÉ leur a permis de se familiariser avec plusieurs concepts et de devenir plus aptes à prendre part aux processus subséquents. Pour d'autres, le fait de participer à des actions sporadiques de type « directes » encourage une autre sorte d'implication qui leur plait davantage. Il est aussi plus facile de participer pour ceux et celles qui n'en sont pas à leur première expérience.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

5.1 Transformation des personnes associées à la démarche

5.1.1 Transformation positive

5.1.1.1 Victimes

5.1.1.1.1 La dénonciation publique comme façon de reprendre le contrôle

La décision de raconter l'expérience est un point tournant pour les victimes. Elle marque le début de leur processus de guérison et de transformation. Bien souvent, c'est un élément déclencheur qui leur donne le courage de parler. Cela peut être la lecture d'un texte, la participation à une rencontre militante sur les violences à caractère sexuel, etc. En général, les victimes parleront d'abord à une personne de confiance. Pour d'autres, la dénonciation publique aura pour but de protéger la communauté, comme dans le cas de cette victime qui souhaitait empêcher l'élection de son agresseur au conseil exécutif de l'AFESH. Elle reconnaît le danger qu'un homme agresseur puisse accéder à un poste de pouvoir et ressent le besoin de mettre les gens en garde.

Pour une autre victime, la dénonciation publique viendra lorsqu'un scandale éclatera dans la communauté de l'ASSÉ après qu'un militant bien connu soit dénoncé via la page Facebook. D'un côté, plusieurs proches de l'exécutif de l'ASSÉ se lanceront spontanément à la défense de l'agresseur alors que les autres dénonceront cette défense intéressée de leur ami. L'exécutif décidera d'effacer certains messages qui appellent à la violence, ce qui aura l'effet d'un tsunami. En l'espace de quelques minutes, la page est inondée de messages qui condamnent l'agresseur ou qui appellent au jugement et à la clémence. Le scandale est tel qu'il attirera même l'attention des médias de masse qui critiqueront vivement ces appels à la violence et traineront la victime dans la boue en l'accusant de vouloir se faire justice elle-même. C'est à ce moment que la deuxième victime décide de dénoncer publiquement son propre agresseur. En faisant cela, elle espère permettre à l'autre victime de souffler un peu en attirant les projecteurs sur elle-même. Elle le fait donc par solidarité, mais entame ainsi le chemin de sa propre transformation.

Une autre victime dit d'ailleurs avoir rapidement réalisé que d'en parler au plus de gens possible lui confère un certain rapport de force face à son agresseur. N'étant pas du tout dérangé par la déformation de son discours ou par le jugement d'autrui, « propager » la rumeur deviendra pour elle une arme afin de blesser son bourreau. Mieux encore, elle encouragera les gens autour d'elle à répandre sa dénonciation. Cette victime n'essaie donc pas de contrôler son message. Son but est simplement que celui-ci se propage le plus rapidement possible afin de nuire à la bonne réputation de son agresseur.

L'exposition que procure une dénonciation via Facebook redonne à une des victimes le contrôle que l'agresseur lui a dérobé. Elle reprend confiance en elle en exerçant enfin une maîtrise sur le discours que son agresseur véhicule au sujet de l'agression. Cela lui permet de remettre les pendules à l'heure et elle se sent enfin entendue. Plus tard, elle publiera sa lettre anonymement sur la page d'Alerta féminista en donnant beaucoup de détails, mais sans nommer l'agresseur. Elle espère que les détails qu'elle donne seront suffisants pour que les gens qui le connaissent sachent que c'est de lui dont il est question. Elle espère même que lui se reconnaitra. Par ce geste public, elle espère donc que la honte change enfin de camp.

Une des victimes dit n'avoir pas tout de suite remarqué combien elle était parvenue à influencer les gens qui l'entouraient malgré tout. Cette réalisation lui a redonné espoir.

J'ai fini par perdre espoir et j'ai passé un été en dépression. Mais en même temps, je voyais quelque chose s'allumer partout dans la gauche étudiante. Les agressions sexuelles étaient devenues un enjeu plus présent. Tout le monde se penchait de plus en plus sur la question et je recevais de plus en plus de demandes de suivi en termes de justice transformatrice. Je n'ai jamais refusé de faire un suivi. Mais l'enjeu est devenu vraiment plus large. J'ai fait quelques rencontres de groupe aux CALACS... une des femmes présentes nous racontait qu'elle avait finalement laissé son mari abusif et que ce qui l'avait encouragé à le faire, c'était de s'être inscrite à l'UQAM et d'avoir vu des affiches sur le consentement et la violence sexuelle partout. Pour moi, ça, c'était une validation de tout le travail que j'avais fait. Je me suis dit que ça en avait valu la peine. – Martine

5.1.1.2 Agresseurs

Plusieurs arriveront à la conclusion que les agresseurs nieront leur dénonciation tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas acculés au pied du mur. Leur exclusion a donc un but très précis, soit leur enlever le capital social qui les protège des répercussions. On tient ici pour acquis que

l'agresseur est dominant et qu'on ne peut pas gentiment demander à un dominant de descendre de son piédestal. À chaque coup, il faut l'y contraindre.

Heureusement, certains agresseurs ont démontré qu'ils évoluent. Un d'entre eux s'est retiré du mouvement militant et consulte une psychologue. Il s'est aussi mis à demander aux femmes s'il pouvait les embrasser avant de le faire. Des petits gestes comme ceux-ci démontrent que malgré l'échec du processus de justice transformatrice avec leur victime, ces hommes ont continué à apprendre et à creuser. Il y a donc espoir sur le long terme.

D'ailleurs, c'est le fait que certaines personnes font la différence entre exclure l'agresseur des instances officielles du milieu militant sans toutefois couper tous liens avec lui qui sera garants de sa transformation. Selon ces personnes, il est possible de faire en sorte que les victimes puissent se sentir en sécurité sans que l'agresseur ne perde la totalité de son groupe d'ami-e-s. Ici, l'agresseur est encore perçu comme étant humain et complexe. Dans d'autres cas, il est réduit à son rôle d'agresseur et chaque personne qui l'accueille est complice de l'agression. Lorsque la transformation de l'agresseur ne fait pas partie du plan de transformation, l'exclusion permanente est souvent le moyen choisi, avec ou sans l'accord de la victime. Mais pour plusieurs personnes, réintégrer l'agresseur après quelque temps est important, sans quoi son exclusion n'aura pas mené vers une résolution du conflit. En effet, dans cette optique, on ne conçoit pas qu'on puisse demander à un agresseur de cheminer sans en arriver à cette dernière étape. Il est, après tout, un être en évolution, un membre de la communauté duquel la communauté est responsable, et son exclusion à perpétuité déresponsabiliserait la communauté de son engagement envers lui.

5.1.1.3 Proches de la victime et communauté

Des femmes disent avoir défendu certains hommes avant d'être témoins de leur dénonciation publique, car elles percevaient leurs efforts pour déconstruire leurs privilèges. À la suite de leur dénonciation, elles réfléchiront à la perception qu'elles ont des hommes qui les entourent et à comprendront qu'elles sont souvent manipulées par leur beau discours. Elles ressortent donc de leur expérience en étant plus alertes.

Lorsque les victimes et leur accompagnatrice incluent la communauté, le but est souvent de permettre aux personnes de prendre part au processus afin de favoriser le dialogue à propos de sujets tabous. Ainsi, les victimes espèrent aider d'autres personnes à cheminer personnellement, soit en permettant aux femmes de parler de leurs propres blessures ou soit en poussant les hommes à réaliser une agression commise dans le passé.

Je crois que ça l'a eu un impact sur notre CÉGEP par après parce qu'on recevait beaucoup de messages de leur part et à ce moment-là, on a voulu les inclure... nous voulions faire du bien à tout le monde et nous désirions que tout le monde se sente inclus et incluse dans le processus. On voulait aussi que tout le monde comprenne et puisse en parler. C'était vraiment un projet de transformation sociale ! -
Andréanne

Le désir de transformer la communauté peut aussi être actualisé par l'entremise des structures associatives. En proposant formellement un plan d'action, on espère ainsi impliquer plus de membres dans sa réalisation. Les communautés qui s'impliquent de loin ont souvent un seul but : que cela ne se reproduise plus.

5.1.1.3.1 Transformation positive de la communauté grâce à la sensibilisation de groupes dans les instances officielles et les forums publics

Les discussions organisées par les accompagnatrices pour sensibiliser la communauté tournent souvent autour des notions de consentement ainsi que le choc provoqué par les dénonciations sur les médias sociaux. Cela permet aux gens d'exprimer leur opinion et de développer une compréhension des enjeux et des moyens pour y faire face. Dans certains cas, les discussions se font informellement et en petits groupes. Dans d'autres cas, il peut arriver que des conférences-discussions soient organisées dans une salle pouvant accueillir un grand nombre de personnes.

Parfois, l'écriture de textes diffusés sur les plateformes publiques est utilisée pour tenter d'expliquer le processus aux personnes réticentes. La confrontation informelle de militants et militantes est aussi un moyen jugé efficace pour diminuer les risques de contrecoup et transformer le plus de gens possibles en allié-e-s potentiel-le-s

Mais bon. Il y avait d'autres activités qui étaient organisées... notamment une discussion organisée avec les auteur-e-s du texte « sur la corde raide ». On avait même loué une salle au CÉDA. Le but était de stimuler une discussion entre notre vision de la justice transformatrice et la leur. Dans le fond, de leur point de vue, ça

en revenait à persécuter les nôtres. Au fond, ça se résumait à une chasse aux sorcières. On devenait aussi pire que la police. Il y avait aussi beaucoup d'activités de sensibilisation qui avaient été faites... comme d'écrire des textes, de se confronter à des gens qui n'y croyaient pas dans les espaces militants... on avait organisé quelque chose au Salon du livre anarchiste, aussi. Il y avait donc des initiatives intéressantes. - Éliane

La transformation de la communauté peut aussi prendre la forme de discussions accompagnées par des intervenantes spécialisées sur les enjeux des violences sexuelles. Ces rencontres souvent non mixtes permettent aux femmes d'avoir un espace sécuritaire pour entamer des discussions difficiles sur leurs propres expériences ou sur leur réaction face à l'expérience des autres. Le caucus sur la violence sexuelle organisé par le comité femmes de l'ASSÉ lors du congrès à l'automne 2012 démontrera bien l'urgence de potentiellement développer des outils afin d'amener le plus de militantes possibles à se questionner sur ces enjeux. On parlera de créer un site web où se centraliseraient des ressources et de l'information ou de créer des trousseaux « clés en main » que les associations étudiantes peuvent demander afin d'entreprendre une campagne de sensibilisation sur leurs campus.

Une victime tentera aussi de faire publier un texte sur la violence sexuelle dans l'agenda interfacultaire afin que toute nouvelle étudiante réfléchisse sur le sujet dès le début de son parcours universitaire. Cette victime est une de celles qui se sera rendue le plus loin dans l'application du principe d'implication de la communauté dans le cadre d'un processus de justice transformatrice. Il faut noter que les victimes mettent l'accent sur le fait qu'on ne doit pas compter sur les femmes qui ont déjà été agressées en s'imaginant que ce seront elles qui auront ce genre d'initiative, car cela ne fera qu'augmenter leur charge émotionnelle. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle cette victime proposera à l'assemblée générale de l'AFESH que l'association étudiante devienne officiellement responsable de l'application des processus de justice transformatrice. À n'en pas douter, un des textes qu'elle publiera pour faire état de sa situation suscitera beaucoup de réactions de la part de la communauté. En réponse à cela, elle organisera un forum public dans une salle pour en discuter de vive voix.

Beaucoup de personnes d'Hochelaga ont assisté au forum et ils et elles avaient plusieurs critiques à faire. Les gens avaient aussi d'autres dénonciations à y faire. Cependant, on ne voulait pas que les discussions dégénèrent et donc, nous avons beaucoup encadré les discussions. Les gens nous l'ont reproché et nous ont dit que

nous n'avions pas l'air réceptives aux critiques. Nous avons même une personne pour sortir physiquement les personnes agressives au besoin. – Martine

Dans certains cas, l'implication de la communauté vise à trouver davantage de personnes-ressources pour épauler les victimes et/ou l'agresseur. Il peut arriver que les communautés prennent en main leur transformation, notamment par l'organisation d'actions directes visant à faire comprendre à l'agresseur qu'il n'est plus le bienvenu, ou simplement pour approfondir leur propre réflexion. Cependant, ce type d'action qui n'incluent ni les victimes, ni leurs accompagnatrices, peuvent avoir certaines conséquences sur les victimes, comme dans un cas où l'agresseur accusait les victimes d'être les instigatrices des actions menées contre lui. Dans un cas comme celui-ci, les accompagnatrices peuvent offrir d'aller sur le terrain afin d'observer sans toutefois empêcher le déroulement.

5.1.2 Transformation négative

5.1.2.1 Victimes

5.1.2.1.1 Le sentiment d'être de plus en plus vulnérable

Une des victimes vivra le sentiment d'être exposée différemment. Elle a l'impression que son groupe militant juge la situation, surtout lorsqu'elle et l'agresseur sont tous et toutes deux présents et présentes en même temps. Ce sentiment d'être exposée la rend si mal à l'aise qu'elle ne sait plus comment agir. Pour y remédier, elle cherchera une alliée dans le groupe à laquelle elle s'accrochera désespérément pour ne pas se sentir complètement seule dans un milieu autrefois sécuritaire devenu hostile. Mais ce qui est certain, c'est que cette victime perd de l'assurance.

La deuxième victime se sentira aussi exposée lorsqu'elle tentera de faire passer une proposition sur la gestion des agressions sexuelles dans une assemblée générale. Si parler au micro et défendre son point est déjà quelque chose de difficile, la situation est encore pire, car elle entend les gens chuchoter à propos d'elle. Elle sait que plusieurs connaissent son histoire et savent que c'est elle qui a dénoncé un agresseur et que les gens associent son histoire avec la proposition qu'elle est en train de faire. Ce qui est fâchant, c'est qu'elle aurait fait cette proposition même si elle n'avait pas été elle-même agressée sexuellement. Mais dans les

circonstances, on entend sa proposition comme celle d'une victime qui veut être entendue alors que pour elle, les deux situations ne sont pas liées.

La première victime reproche aux ami-e-s et entourage de l'agresseur d'avoir mené une campagne de salissage contre elle pour discréditer son travail militant. C'est même quelque chose qui l'empêchera de se présenter à certains postes ou dans certains comités. Lorsqu'elle écrira une lettre publique pour dénoncer le fait que les militants et militantes de Printemps 2015 (un mouvement de grève contre l'austérité instigué à l'UQAM en 2015) ont volontairement protégé son agresseur, elle se fera accuser de vouloir détruire le mouvement de grève qui s'est amorcé.

La première victime dira que le contrecoup venait principalement de la « super élite » militante, groupe duquel son agresseur fait partie. La majorité des gens ne savent pas que c'est elle, la fameuse victime de l'agresseur. Parfois, la victime se dévoilera à certaines personnes individuellement pour justifier son dégoût face à l'agresseur, mais ne se sentira pas soutenue. Soit les gens semblent ne pas vouloir prendre position, soit ils et elles défendent l'agresseur sous le prétexte que leur expérience avec lui n'a été que positive jusqu'à maintenant. La victime dira qu'elle a rapidement renoncé à l'idée d'avoir le support des gens, car elle sait combien son agresseur est doué pour manipuler (surtout ceux et celles qui ne connaissent pas tous les détails de l'histoire) en ayant l'air inoffensif. De plus, la tendance du mouvement étudiant à secondariser les luttes féministes au profit de la lutte « des classes » donnera à l'agresseur l'opportunité de se faire des alliés hommes en se rendant indispensable (donc en prenant plusieurs tâches) durant la grève de 2015. Cela le rend en quelque sorte inattaquable et son exclusion n'aurait donc pas pu être envisagée.

Dans le cas de la deuxième victime, le manque de soutien se fera sentir même avant son agression. En effet, cette victime habitait avec l'agresseur dans un appartement insalubre. Tout ce qui sépare sa chambre de celle de l'agresseur est une sorte de petit mur temporaire. En conséquence, elle entend toujours tout. Lorsqu'elle demandera de l'aide pour finir le mur et ainsi, ne plus avoir à écouter son agresseur avoir des rapports sexuels, personne n'acceptera de l'aider. On dira même qu'elle en demande trop. Après l'agression sexuelle, la victime se rendra

compte que des gens qui se trouvaient dans l'appartement au moment des faits ont sûrement entendu ce qui se passait, mais ne sont pas intervenus.

La deuxième victime se heurtera aussi au manque de soutien des militants et militantes des associations étudiantes de l'UQAM. En effet, elle tentera de faire publier un texte de prévention sur les agressions sexuelles dans l'agenda facultaire, mais se fera répondre qu'elle rend les gens mal à l'aise et que son texte trop intense risque de faire peur aux nouveaux militants et nouvelles militantes⁸. Elle aura l'impression d'être jugée et d'avoir de la difficulté à faire passer son point, car les militants et militantes des autres associations étudiantes de l'UQAM rejettent ceux et celles qui se tiennent avec l'élite « d'Hochelaga ». La victime a aussi l'impression qu'ils et elles font l'autruche par rapport aux problématiques réelles d'agressions sexuelles. Pourtant, en refusant d'assumer que cela arrive, ils et elles mettent les futures étudiantes en danger.

En présence de son agresseur, la deuxième victime le voit se conduire en roi adulé par ses sujets. Elle voit tout le pouvoir qu'il a et constate la place importante, voir inébranlable, qu'à l'agresseur dans la communauté. Ce n'est pas seulement à cause de son importance politique, mais surtout parce que les gens l'aiment beaucoup en tant que personne. D'ailleurs, la deuxième victime dénoncera le fait que les groupes militants ont tendance à tolérer les attitudes sexistes de ses militants préférés. Et son agresseur est définitivement un de ces « militants préférés ».

Tu sais, parfois, notre rigueur politique laisse à désirer. D'un côté, on tolère que Denis traite les gens comme des moins que rien seulement parce qu'on reconnaît que son analyse est bonne et qu'elle est utile au mouvement. On pourrait le remercier pour ses qualités de militant, mais lui proposer de discuter à propos de son attitude. Mais on ne le fait pas. Ce qui unit les gens, ce n'est pas leurs principes politiques. Ce sont leurs affinités. Dès qu'on n'est pas ami-e-s avec eux et elles... dès que les gens ne t'aiment plus personnellement... on s'en sert pour te repousser politiquement. Je savais très bien que l'agresseur était très protégé à ce niveau-là.
— Martine

⁸ Une des femmes impliquées dans le refus de ce texte défend sa position ainsi : « Le contenu du texte était écrit comme si tout le monde connaissait les événements. Donc c'était la crainte que les nouveaux et nouvelles ne comprennent pas la pertinence et le contexte du texte. » - Serena

Les amies proches de l'agresseur seront celles de qui viendra la majorité des retours négatifs. Non seulement celles-ci délégitiment la version de la victime, mais en plus la victime apprendra que ces femmes ont tenu des rencontres dans son dos avec l'agresseur pour qu'il puisse leur donner sa version des faits. Elles n'auront pas la même courtoisie envers la victime. Pire encore, la deuxième victime se fera prendre au piège par les amies de son agresseur. Une d'entre elles lui demandera de tout lui raconter en détail. De bonne foi et croyant que la militante est sincère dans sa démarche, la victime accepte de se dévoiler. Plus tard, elle apprendra que l'amie de son agresseur enregistrerait la conversation à son insu afin de le faire écouter aux autres amies de celui-ci. L'amie en question finira par suffisamment le regretter pour l'admettre à la victime... pour finalement elle-même admettre qu'elle a aussi été agressée par l'agresseur. Ce rebondissement dans l'histoire lui réservera le même sort que pour la deuxième victime. En effet, toutes les amies de l'agresseur lui tourneront le dos et cette deuxième dénonciation ne sera jamais prise en compte par la communauté militante. Si le témoignage de la deuxième victime finit par être à demi accepté comme étant vrai, la nouvelle dénonciation contre son agresseur sera jugée mensongère sous principe que la militante en question est une mythomane. L'agresseur se servira d'ailleurs de la réputation de mythomane de sa deuxième victime pour insister sur l'idée qu'il n'est pas dangereux étant donné qu'il n'a jamais récidivé. La deuxième victime se fera aussi dire qu'elle exagère dans sa définition de ce qu'est une agression sexuelle.

Beaucoup de gens me disaient que j'exagérais, en fait. Une femme féministe m'avait même reproché de faire en sorte que tout puisse devenir une agression si les gens acceptaient que ce que j'avais vécu fût une agression. Les gens ajoutaient qu'on allait finir par dénoncer quelqu'un qui nous faisait un clin d'œil dans le métro.
— Martine

5.1.2.2 Agresseurs

Certaines personnes perçoivent l'hypocrisie des agresseurs. Ceux-ci ont souvent été les premiers à menacer l'intégrité physique des hommes dénoncés avant de vivre eux-mêmes leur dénonciation. Ces hommes qui deviennent agressifs face à une dénonciation sont aussi les mêmes qui défendront un autre agresseur le lendemain. Les agresseurs se protègent quand cela fait leur affaire et se dénoncent quand c'est dans leur avantage.

La première dénonciation importante sera traitée dans la consternation. La perception de l'agresseur est donc teintée par l'élément de surprise. Les gens disent avoir été plus en mesure de ne pas réagir sur le coup de l'émotion lors des dénonciations subséquentes et les agresseurs cesseront d'être perçus comme des monstres, ce qui rendra plus difficile leur redevabilité face à leurs actes et leur transformation. La popularité de certains agresseurs semble les protéger des conséquences de leur dénonciation alors que d'autres hommes en payent le prix.

Même les agresseurs qui admettent l'agression et se repentent ne sont pas entièrement dignes de confiance. Admettre l'agression peut être une autre façon de faire tourner la situation à son avantage.

Une autre personne remarque que les agresseurs dénoncés à haute voix dans le milieu militant sont souvent des personnes connues. Ainsi, cela ressemble à ce qui arrive dans la société en général où seules les dénonciations d'hommes importants attirent l'attention médiatique alors que tous les autres sont oubliés.

Des femmes remarquent aussi que les agresseurs dénoncés deviennent plus gentils et plus attentifs avec les autres femmes. On dirait qu'ils tentent d'attirer la sympathie ou de prouver qu'ils ne sont pas aussi monstrueux qu'on puisse le croire. Une femme dira même qu'avant sa dénonciation publique, un homme de son entourage ne lui portait aucune attention. À la suite de sa dénonciation, il change dramatiquement d'attitude avec elle en devenant gentil, comme s'il essayait de développer une amitié avec elle.

5.1.2.3 Proches de la victime et communauté

Une accompagnatrice dit être restée sceptique face à la justice transformatrice. Elle reconnaît que c'est un outil intéressant, mais elle n'a pas l'impression qu'il peut remplir ses objectifs sans épuiser les femmes. Elle dira aussi que l'intégration de la justice transformatrice nuira à la cause des femmes sur le long terme en banalisant la violence dénoncée. Certaines accompagnatrices diront qu'elles ont eu l'impression d'être prises dans un processus qui ne laissait aucune place à leur questionnement étant donné que la volonté de la victime prime sur tout. Cela n'a pas favorisé leur désir de continuer dans quelque chose qui ne leur donnait aucun choix.

De ce que je comprenais du processus de justice transformatrice à l'époque... je pense qu'on pouvait questionner... mais c'est surtout qu'au final, les revendications de la survivante primaient... les personnes comme moi autour n'étions là que pour appliquer les souhaits de la survivante. Pas les souhaits dans le sens de caprices, mais dans le sens de volonté politique. Nous étions une courroie de transmission. - Éliane

Pour toutes les personnes qui ont dû gérer, un agresseur qui n'a jamais reconnu l'agression, le sentiment est celui de l'échec. Plus encore, ces personnes disent en être ressorties épuisées. Une accompagnatrice dira même que les victimes ont été plus blessées que si elles n'avaient rien fait à cause de l'attitude négative et confrontationnelle de leur agresseur.

5.1.3 Discussion

5.1.3.1 Positif

Pour les victimes, la transformation positive débute dès le moment où celles-ci décident de dénoncer publiquement. La prise de décision est un premier pas vers la reprise de contrôle. Le fait de dénoncer confère donc aux victimes leur premier avantage dans leur rapport de force avec l'agresseur.

On dénote que certains agresseurs ont entamé une transformation positive par suite d'un processus de justice transformatrice, même lorsque celui-ci a échoué. Cependant, une chose est certaine; tous et toutes croient qu'aucun agresseur n'entamera de transformation sans y être obligé.

L'inclusion des membres de la communauté dans le processus n'a pas seulement pour but de prendre à témoin les personnes pour contraindre l'agresseur. On veut aussi changer les mentalités et éveiller la discussion sur des sujets peu abordés et tabous. On remarque que certaines communautés choisissent même de prendre position en excluant un agresseur de leur plein gré, sans l'avis de la victime. Tout comme la création de documents sur le consentement ou l'organisation de groupes de discussion, exclure l'agresseur se veut être une sorte de sensibilisation pour montrer à tous et toutes qu'une dénonciation, quelle qu'elle soit, est toujours prise au sérieux.

5.1.3.2 Négatif

Le fait de dénoncer son agresseur apporte son lot de transformation négative en provoquant chez la victime, une anxiété généralisée. En ne sachant plus sur qui compter et consciente que l'opinion des personnes vis-à-vis elle est teintée par sa dénonciation, la victime devient plus vulnérable et exposée. L'anxiété ressentie aura des conséquences sur le moral, la résilience et même sur la santé des victimes et il n'existe aucun recours ou ressource dans le cadre d'un processus de justice transformatrice pour y pallier. En rajoutant à cela la réticence de l'agresseur, la pression sur les épaules de la victime est immense.

Sur le coup, la pression sur les épaules des agresseurs peut sembler moins forte que celle des victimes puisque plusieurs d'entre eux parviennent à maintenir leur déni même après la dénonciation. Ce qui est intéressant est le fait que tous, avant d'être dénoncés eux-mêmes, réagissent très fort lorsque leurs amis sont dénoncés. Le changement (négatif ou positif) ne s'opère donc pas tant et aussi longtemps qu'eux-mêmes ne sont pas dénoncés. Et même lorsque cela survient, il arrive souvent que l'agresseur résiste à tout changement en usant de manipulations pour ne pas être confronté. Dans d'autres cas, l'agresseur devient soudainement plus sensible aux discussions sur le féminisme et cherche à attirer les sympathies des féministes de leur entourage. Ces tentatives aux allures bienveillantes cachent souvent l'agenda de l'agresseur qui cherche à se déculpabiliser. Lorsqu'un agresseur a besoin de soutien, il arrive d'ailleurs très souvent que celui-ci se rapproche d'une camarade féministe afin de se faire rassurer sur ses comportements. Les agresseurs trouvent souvent une oreille attentive, car les femmes à qui ils parlent cherchent à les consoler et à remplir leur rôle de soutien émotionnel.

Certaines accompagnatrices disent n'avoir accumulé qu'un lot d'épuisement supplémentaire en acceptant de participer à un processus de justice transformatrice. Ce travail émotionnel bénévole est des plus exigeants, surtout avec le manque de ressources pour le mener à terme. Pire encore, une d'entre elles prétendra même que ce mode de fonctionnement est dangereux pour la cause des femmes en général, car il tend à banaliser la violence faite aux femmes. En effet, puisqu'un agresseur dénoncé a une chance d'être réhabilité, le processus tend à le prendre en main avec une certaine douceur qui dissimule l'horreur des actes commis, et bien souvent, les victimes en ressortent plus meurtries que guéries. C'est aussi souvent aux femmes que revient le travail de « care ». La justice transformatrice est un travail de care auquel les

hommes ne s'intéressent pas. L'idée est intéressante, mais en réalité, elle ne fait que reproduire les stéréotypes de division des tâches sexuelles.

5.2 Transformation du mode de fonctionnement collectif et des mentalités

Regardons maintenant si la justice transformatrice est parvenue à faire ce qui la distingue des autres modèles alternatifs comme la justice réparatrice, en transformant la communauté de façon durable. Nous nous attarderons aussi à savoir si cette transformation a eu des effets pervers non anticipés.

5.2.1 Transformation positive des mentalités collectives

Sensibiliser la communauté militante est une façon d'avoir un impact dans le reste de la société sur le long terme. De toute évidence, beaucoup des militants et militantes finissent par devenir des acteurs et actrices fonctionnel-le-s dans la société. En ayant pris le temps de les mobiliser sur les enjeux de violences sexuelles, on s'assure que ces personnes amèneront ces connaissances avec elles et continueront de les propager bien après la fin de leur carrière militante.

5.2.1.1 L'envers d'une même médaille dans la perception de la transformation de l'agresseur : entre compassion et haine

Les confidentes d'un agresseur constatent qu'il a traversé sa dénonciation et le processus qui a suivi dans la solitude. Malgré leur reconnaissance de ses comportements malsains, elles ne peuvent s'empêcher de trouver que ce n'est pas normal qu'il n'ait pas eu droit à un comité afin de l'épauler dans son processus. Elles trouvent aussi que les victimes en ont demandé trop et se questionnent dans quelle mesure on transforme le milieu et l'agresseur si on exige qu'il perde son emploi.

Une des personnes dans l'entourage d'un agresseur s'est mise à pleurer en essayant de m'expliquer à quel point elle se sentait impuissante. Elle aurait voulu lui venir en aide malgré le fait qu'elle sentait au fin fond d'elle que ce qu'il avait fait était mal. Elle se sent coupable du *backlash* qu'il a subi.

On trouve aussi que toute menace de violence envers un agresseur n'a pas sa place. Plus les processus attisent la colère contre l'agresseur, plus l'agresseur est perçu comme étant lui aussi une victime. Tout agresseur faisant l'objet de telles menaces reçoit donc de la compassion de ses pair-e-s.

Lorsque les gens constatent qu'un agresseur fournit réellement des efforts afin de changer, les gens autour de lui le récompensent parfois en le réintégrant dans leur groupe d'ami-e-s. Cela a pour but de motiver l'agresseur à continuer son bon travail, mais c'est aussi une façon de lui démontrer que l'amitié qu'on ressent à son égard n'a pas disparu.

Au moment de leur dénonciation, plusieurs victimes voudront s'assurer que l'agresseur est bien entouré. Elles ont dû épauler certains agresseurs proches d'elles qui se sont fait dénoncer sans qu'aucune aide ne leur soit offerte et elles ont le souci de mieux faire les choses avec leur propre dénonciation. Elles ne désirent pas que les agresseurs perdent tout.

Elles savent aussi que les agresseurs, tout comme elles d'ailleurs, traversent des moments très difficiles post-grève et que la menace de perdre certains d'entre eux à cause d'un suicide est très sérieuse.

Certaines personnes diront même que le pire contrecoup dont elles ont été témoins était envers l'agresseur et non les victimes. Dans un même ordre d'idée, pour plusieurs, il semble que ce soit l'agresseur qui finisse perdant lors d'un processus de justice transformatrice. Selon ces personnes, voir l'agresseur tomber au plus profond du baril ravive un sentiment fort de solidarité envers lui. Voir quelqu'un tout perdre, quelle que soit la raison, est une raison de se mettre de son côté... peut-être, entre autres, parce que l'agresseur qui perd tout devient à son tour le sans-statut.

Les personnes qui accompagnent les agresseurs se sentent soulagées lorsqu'elles trouvent des solutions qui leur permettront de se sentir mieux. Elles sont donc constamment à la recherche d'idées afin de les aider.

D'un autre côté, il semble que plusieurs femmes fassent quant à elle une volte-face en se mettant à douter de chaque homme autour d'elle. En effet, tous les hommes ont maintenant un potentiel d'agresseur.

Cependant, presque toutes continuent à croire qu'il est normal de s'attendre à ce que les militants qui agressent acceptent les conséquences de leurs actes sans que les victimes soient obligées de concocter un stratagème pour les contraindre. Le seul fait d'appartenir à une communauté militante de gauche devrait suffire afin de prouver leur capacité à faire face aux dénonciations avec humilité. Pourtant, il semble à chaque fois que les femmes doivent être impitoyables sans quoi ils n'écoutent pas.

5.2.1.2 Transformation à long terme de la communauté grâce au recul

Une des étudiantes qui dit avoir maudit et détesté l'expérience au complet pendant toute sa durée dit avoir une vision un peu différente avec le recul. Elle constate aujourd'hui que le tout fût formateur et qu'elle a maintenant plus de facilité à affronter ce genre de problèmes. Elle dit aussi mieux comprendre la motivation des gens autour d'elles, autant celle des victimes que des personnes qui ont tenté de les aider à gérer l'histoire.

Avec le recul, je constate que ç'a été une expérience formatrice. Mais je m'en serais passée. Je trouvais que la manière dont avait été faite la dénonciation n'avait fait qu'empirer la situation de tout le monde. En rétrospective... j'ai changé d'idée. Aujourd'hui, je crois qu'une victime a absolument le droit de dénoncer son agresseur de quelconque manière qui lui convienne. - Annie

5.2.2 Sentiment d'échec : lorsque la transformation n'aboutit pas

En participant dans ce processus, l'accompagnatrice a l'impression de donner de faux espoir aux gens impliqués. Elle sait qu'il y a de fortes chances que le processus n'aboutisse pas et elle se sent coupable de mentir aux gens qu'elle doit elle-même recruter. De plus, la victime ayant décidé d'ouvrir un « centre d'aide » temporaire pour aider d'autres victimes potentielles demande à l'accompagnatrice en question de répondre aux demandes, ce qui engendre aussi un sentiment de culpabilité, car elle sait très bien qu'elles n'arriveront pas à aider toutes les personnes qui les contactent. Cette accompagnatrice trouvera davantage sa place en organisant des ateliers de sensibilisation plutôt que dans la prise en charge des victimes. Cette accompagnatrice dira aussi qu'elle a l'impression que la victime voulait « en aider » d'autres

dans le cadre des étapes de son propre processus pour pallier l'échec qu'elle vivait dans son propre processus.

Je comprenais l'idée de Martine. En dépit de n'avoir aucune emprise sur son propre processus, elle essayait d'avoir une emprise ailleurs. Personnellement, je ne concevais pas la lutte de cette manière. Je trouvais cela mensonger et je n'étais pas à l'aise du tout. Je ne veux pas dire que ce n'est pas mon cheval de bataille... parce que je l'inclus dans mon cheval de bataille. Mais on ne partait pas du bon pied. Je ne pouvais pas cautionner que nous allions dans ce sens-là, mais j'étais profondément déchirée à cause de mon amitié avec Martine. - Éliane

Pour cette accompagnatrice toujours, ce sont donc majoritairement les femmes qui se retrouvent obligées à participer à ce genre de processus. Elles doivent donc délaisser les autres luttes pour entrer dans un travail de « care », un choix que les hommes n'ont jamais à faire. La victime de l'accompagnatrice mentionnée si haut a aussi réitéré le fait que ses accompagnatrices acceptaient beaucoup de choses dans le seul but de lui faire plaisir. Pour elle, c'est aussi en raison du fait que seules les femmes sont sollicitées afin de faire ce genre de travail très exigeant au niveau émotionnel.

5.3 Bilan face à l'expérience de justice

Regardons à présent si la justice transformatrice est parvenue à rendre justice aussi bien que les modèles plus traditionnels. Nous verrons aussi quels obstacles pouvant empêcher justice de se faire ont été remarqués par les participantes. Finalement, nous évaluerons si oui ou non, les objectifs de départ de la justice transformatrice ont été atteints.

5.3.1 Appréciation du processus et sentiment d'avoir obtenu justice

L'appréciation du processus semble nécessiter une réflexion sur le long terme. En général, un « bon » processus en est un dans lequel les victimes sont satisfaites des résultats. Le sentiment d'échec ou de réussite est donc calculé selon l'opinion des victimes et semble très lié au cheminement de l'agresseur. Dans un cas où la victime a refusé de prendre part, celle-ci détermine que le processus fût davantage un échec puisque l'agresseur ne semble pas avoir perdu son capital politique.

La réaction du comité de P15 et de l'Élite a été de l'envoyer militer en région. Ce n'est pas une solution, ça ! On ne peut pas se déresponsabiliser et dire que ce n'est pas notre faute s'il agresse quelqu'un d'autre là-bas ! - Émilie

Celui-ci ne reconnaît toujours pas la gravité de ses gestes. Selon la victime, son agresseur a épuisé ses accompagnatrices et c'est la seule raison pour laquelle le processus fût interrompu.

J'ai perdu la guerre. Avant, il se défendait en disant qu'il était sous l'effet de la drogue et de l'alcool. Aujourd'hui, en 2017, il se défend en disant que ça fait six ans qu'il m'a agressé. Que ça fait longtemps. Qu'on est passé à autre chose. Il dit ça en s'appuyant sur le fait qu'il n'y a plus de rencontres de justices transformatrices dans mon cas... pourtant, c'est juste parce qu'il a épuisé Martine qui était responsable du processus. On dirait qu'il ne se rendait pas compte que Martine avait une vie en dehors de son processus et qu'il n'était pas au centre du monde. - Émilie

Pour elle, les points un peu plus positifs tournent autour du fait que cela a permis à la victime de faire exclure l'agresseur de certains événements ainsi que de motiver les gens autour d'elle à l'exclure de certains aspects de la vie militante.

Pour cette victime, le processus entamé avec son agresseur n'a jamais quitté l'aspect de réparation pour entrer dans la transformation, entre autres à cause du manque d'autonomie de l'agresseur et de son incapacité à participer pour le bien-être de sa victime et de la communauté. Elle regrette aussi que la communauté n'ait jamais vraiment été consultée. Elle est donc très amère. Elle a l'impression que le tout a tourné uniquement autour des besoins de son agresseur qui a demandé beaucoup trop d'énergie aux personnes impliquées.

Ça reste que c'était un processus de justice réparatrice plus que transformatrice puisque la communauté n'était pas impliquée... C'est comme s'il pensait qu'il devait être au centre du processus. Même quand on s'est vu, il parlait des conséquences du processus sur lui en tant qu'individu et je lui ai répondu que ce n'était pas pour lui qu'on faisait ça. - Émilie

Pour quelques personnes, dont une victime et une accompagnatrice qui ont vécu un échec, celles-ci constatent tout de même que cela aura permis à la communauté militante de briser le silence face aux problèmes de violences sexuelles.

J'ai fini par perdre espoir et j'ai passé un été en dépression. Mais en même temps, je voyais quelque chose s'allumer partout dans la gauche étudiante. Les agressions

sexuelles étaient devenues un enjeu plus présent. Tout le monde se penchait sur la question et je recevais de plus en plus de demandes de suivi en termes de justice transformatrice. Je n'ai jamais refusé de faire un suivi. Mais l'enjeu est devenu vraiment plus large. - Martine

Encore une fois, l'appréciation du processus reste liée au changement et à l'apprentissage des agresseurs. Dans un cas, une victime dit avoir pu garder certains hommes dans sa vie grâce à la justice transformatrice et au fait que ses agresseurs ont accepté d'assumer leurs gestes.

J'ai moi-même dénoncé des agresseurs et le processus de justice transformatrice que j'ai entrepris a fonctionné à merveille. Aujourd'hui, ces hommes-là sont encore dans ma vie et je les adore. Ils m'ont écoutée, ils m'ont comprise. Ils avaient accepté qu'ils m'avaient fait mal et m'ont prouvé qu'ils avaient réfléchi à la suite de ma dénonciation. Ils me démontraient aussi qu'ils continuaient de réfléchir activement à tout ça. J'ai été agressé par une femme trans en 2013 et aujourd'hui, cette personne-là a déménagé de Montréal. Elle m'a mise en contact avec toutes ses nouvelles fréquentations en me présentant comme une femme qu'elle a agressée. Elle a même donné des ateliers en se présentant comme agresseur. Elle a vraiment fait un cheminement incroyable et trois ans plus tard, elle m'a demandé la permission avant de réaménager à Montréal en me donnant même son adresse. Cette personne-là est aujourd'hui dans ma vie et nous sommes très proches. C'est donc possible de fonctionner. J'ai confiance en cette personne-là aujourd'hui. - Andréanne

Certaines personnes en ressortent tout de même désillusionnées, surtout lorsque l'agresseur continue de nier. Mais malgré les nombreux échecs, tous et toutes semblent d'accord sur le fait que la justice transformatrice est plus favorable que la justice carcérale.

Les personnes qui ont subi les conséquences d'un processus sans avoir été invité-e-s à participer en ressortent avec un goût amer. Une personne reconnaît que les gens ont peut-être préféré ne pas l'inclure pour la protéger, mais qu'en fin de compte, l'effet n'aura été que d'empirer son malaise.

Plus l'agresseur est populaire, plus la victime qui dénonce risque de vivre un *backlash*. De plus, on ne peut pas se fier sur les valeurs militantes proféministes et de gauche radicale des agresseurs pour tenter de prédire leur réaction, car face à leur dénonciation, ceux-ci changent aisément de discours.

Mais tu sais, l'agresseur a déjà pensé à amener Martine en cours alors qu'il avait passé toute sa carrière militante à pleurnicher contre l'État. Il passait son temps à parler du fait que l'État le judiciairisait, il chantait des chansons là-dessus avec son groupe de musique... - Éliane

5.3.2 Obstacles perçus

Comme mentionné dans les points précédents, le manque de connaissances préalables des concepts clés entourant la violence sexuelle est un obstacle mentionné par plusieurs personnes. Bien des gens diront qu'ils et elles auraient sûrement mieux réagi si ceux-ci et celles-ci avaient été mieux outillé-e-s. Ce type de commentaires proviennent davantage des personnes qui ont vécu leurs premières dénonciations lorsqu'ils et elles étaient au CÉGEP.

Pour certaines personnes, les graffitis et menaces de mort proliféré-e-s contre certains agresseurs sont devenus un obstacle pouvant décourager les victimes qui voudraient dénoncer. En effet, ce genre de comportement ne fait qu'empirer la situation en démontrant que les dénonciations publiques ne sont en fait que des tentatives médiocres de justice tribale.

Le fait que personne ne reste étudiant ou étudiante pour toujours et que le mouvement militant vit de gros roulements présente aussi un obstacle pour la réussite d'un processus qui nécessite un travail sur le long terme. Ce roulement fait aussi en sorte qu'il est plus facile pour un agresseur de revenir lorsque les personnes impliquées dans sa dénonciation ont quitté le mouvement. De plus, en dehors des instances officielles et des associations étudiantes, les militants et les militantes ont tendance à s'organiser en groupe affinitaire. Cela signifie qu'il existe plusieurs cliques organisées selon l'orientation politique ou idéologique, sa géographie, etc. Ainsi, une dénonciation peut avoir fait beaucoup de bruits dans un ou deux groupes alors que les autres cliques ignorent tout. Une conséquence de cela est le dédoublement des tâches et la non-conformité dans l'application d'un plan d'action. En effet, un groupe pouvait avoir décidé d'un plan d'action concernant un agresseur, mais si les autres cliques n'ont pas le même mot d'ordre pour son application, cela tombe dans l'oubli. L'agresseur exclu peut simplement se trouver un autre groupe d'appartenance sans avoir à quitter la communauté militante. Il peut aussi continuer à exercer son charme en incluant les nouvelles personnes qui veulent plaire et gravir les échelons.

Dans le même ordre d'idées, les militants et militantes qui ne sont pas directement liées aux victimes sont souvent mis et mises à l'écart du processus bien que la dénonciation puisse avoir des conséquences directes dans leur vie. En effet, il n'est pas rare que l'agresseur soit quelqu'un qu'ils et elles côtoient régulièrement. Mais sans information concrète, ni détails, et en ne sachant pas non plus à qui s'adresser pour discuter de ses malaises... comment y faire face?

Un autre problème est évoqué concernant l'exclusion. En effet, celle-ci ne fonctionne que dans la mesure où les personnes influentes, celles avec un capital politique, la reconnaissent. Sinon, c'est une décision impossible à appliquer, surtout lorsque la victime n'est pas un membre de « l'Élite ». La non-collaboration des agresseurs est définitivement l'obstacle mentionné par le plus grand nombre de personnes. La difficulté face au fait de parvenir à convaincre un agresseur de participer volontairement est d'autant plus importante puisque les agresseurs sont souvent des personnes très dominantes qui sont habituées de faire les choses à leur façon et la justice transformatrice exige d'eux qu'ils laissent d'autres personnes décider du cours des choses. Même lorsqu'on réussit à mettre en place les balises nécessaires à la réalisation du processus, rien ne garantit la participation de l'agresseur. De toute évidence, chaque personne ayant participé de près ou de loin raconte qu'il est ardu, voire impossible, de contraindre un agresseur à participer de bonne foi. La réticence de l'agresseur est un obstacle pouvant s'avérer insurmontable. À lui seul, cet obstacle parvient à faire échouer plusieurs processus desquels les victimes ressortent davantage blessées que guéries. Contraindre un agresseur à participer afin de faire avancer son processus est un sable mouvant. Les victimes et leur entourage s'y enfoncent et y gaspillent souvent l'énergie dont elles auraient eu besoin pour avancer elles-mêmes dans leur guérison.

Pourtant, la contrainte de l'agresseur est une dichotomie au sein de la justice transformatrice qui se niche dans des antipodes tirant de toute leur force chacune de son côté. D'une part, la dénonciation qui nomme l'agresseur est sans pitié et elle est presque toujours suivie par des menaces d'exclusion et un *backlash*. De l'autre, la justice transformatrice prétend désirer la transformation sincère de l'agresseur non seulement pour le bien des victimes, mais pour son propre bien à lui aussi. N'est-il donc pas étrange, voire incompatible, de menacer tout en tendant la main? Dans cette optique, n'est-il pas prévisible que l'agresseur soit réticent face à cette main tendue qui lui murmure des mots doux tout en hurlant des injures?

Si la possibilité d'entreprendre un processus de justice transformatrice a convaincu plusieurs victimes de briser leur silence, c'est aussi ce qui agit comme frein pour d'autres. Effectivement, une dénonciation menant à la justice transformatrice sort presque entièrement de la sphère privée en devenant « l'affaire de tous et de toutes ». Dans l'optique où il faut accepter de croire la victime sans poser de question, le jugement d'autrui et le *backlash* envers l'agresseur sont inévitables. C'est précisément cela que craignent beaucoup de femmes. Si n'importe quel geste déplacé peut aboutir en dénonciation, chacun de ces gestes devient une montagne à franchir, pas seulement pour les victimes, mais pour les personnes entourant l'agresseur aussi.

La peur de ne pas être en mesure de gérer la détresse des agresseurs est un autre obstacle. D'une part, la peur du suicide est un enjeu réel. Cela va de soi, puisque plusieurs militants se sont suicidés dans les mois suivant la fin de la grève. D'autre part, la gestion d'un agresseur déprimé est une charge de travail émotionnelle non négligeable qui revient une fois de plus aux femmes. La peur de perdre un ami est mobilisatrice. Elle oblige les personnes à s'investir, même lorsque celles-ci auraient préféré ne pas le faire. Ainsi, ne devient-il pas plus lourd de dénoncer que de « laisser aller » ?

Un autre problème est le dédoublement des processus de justice transformatrice impliquant un agresseur et plusieurs victimes. En effet, il n'est pas rare qu'un agresseur ait accumulé plusieurs victimes provenant de groupes militants différentes. Dans cette optique, les victimes peuvent décider de s'organiser indépendamment les unes des autres sans prendre en considération le travail déjà fait. Cette tendance à « gérer » les situations de dénonciations en cliques bien que cela ait souvent pour but de protéger la victime fait en sorte qu'un grand nombre de personnes touchées de près ou de loin par une dénonciation se retrouvent incapables de digérer l'information et les émotions liées, ou d'agir.

L'influence extérieure de la société est aussi évoquée comme obstacle. En effet, il arrive souvent que hors du milieu militant, les agresseurs entendent les autres dire que ce qu'ils ont fait « n'est pas si grave que ça ».

Dans le même ordre d'idée, il semble évident pour tous et toutes que la réussite de la justice transformatrice dépende presque exclusivement d'un travail beaucoup trop exigeant qui ne peut que finir par épuiser celles et ceux qui s'y adonnent. Ainsi, il n'est pas rare que les personnes participantes quittent avant la fin. Chaque départ ralentit l'initiative, car il faut tenter de continuer avec un effectif réduit, ce qui alourdit la tâche pour les personnes encore présentes, ou il faut trouver un remplacement pour cette personne, ce qui implique nécessairement de devoir recommencer certaines étapes à zéro. Une accompagnatrice épuisée affirme aussi avoir eu particulièrement de la difficulté avec le droit de veto des victimes, surtout lorsque leurs décisions ne semblaient pas logiques. En effet, puisque les accompagnatrices sont dotées de la responsabilité de mise en place des demandes de la victime, il peut devenir inconfortable de le faire lorsqu'on ne comprend pas la motivation et qu'on ne peut y ajouter son grain de sel.

De plus, il semble que la justice transformatrice commence à donner aux militants hommes le gros bout du bâton. En effet, l'intégration de concepts féministes au sein de notre communauté à un prix. Ces concepts deviennent partie prenante des valeurs de l'organisation et lorsqu'elles sont bien intégrées, elles sont partagées et véhiculées à travers l'ensemble du groupe. Cela signifie donc que les hommes deviennent capables de porter le message. Et en portant ce message – message qui lorsqu'assumé par tout le groupe, devient à la mode – les hommes finissent par le maîtriser dans le but d'obtenir plus de capital politique. Ainsi, le discours entourant le féminisme, la violence sexuelle, et bientôt sûrement, la justice transformatrice, se met à être instrumentalisé dans le seul but de devenir plus influant la communauté.

Les agresseurs et tous les hommes qui ne s'intéressent pas au féminisme en général. Au lieu de s'obstiner en plénière que ce n'est pas pertinent de mettre un point « femmes » à l'ordre du jour d'une assemblée générale... tu peux juste te taire et aller regarder tes courriels pendant que les femmes discutent. Tu ne passes pas pour un machiste... Si en plus tu as voté pour la proposition de parler de féminisme, tu as l'air encore plus génial. Mais je ne crois pas que les gens aient changé si rapidement. Au contraire, je crois que ça prend juste plus d'énergie pour démasquer les hommes dans leur jeu. Dans le sens où lorsqu'on réussit à intégrer des mécanismes féministes, il y a un prix à payer. Ce prix c'est que les hommes l'utilisent pour se faire du capital militant puisque la nouvelle norme est d'être pro féministe. Cela devient donc un instrument de calcul de capital militant alors qu'au fond ce n'est pas si simple. Ça masque donc des rapports de pouvoir qui auparavant étaient assumés. - Éliane

On reproche aussi au processus de donner de faux espoirs aux victimes. En effet, il semble y avoir beaucoup d'aspects attirants dans la théorie qui ne s'actualisent que très rarement. Dans le même ordre d'idée, la théorie de justice transformatrice ne prend pas en considération la réalité des difficultés liées à une dénonciation. Elle s'explique en étapes simples, liées les unes aux autres dans une mise en situation où aucun obstacle ne survient. Or, la réalité est toute autre.

Bien que le sujet soit tabou, certaines personnes évoquent les difficultés liées à la non-hiérarchisation des violences sexuelles dans la justice transformatrice. En n'ajoutant à cela la non-nécessité de connaître les détails d'une agression pour croire les victimes, il peut devenir complexe d'agir devant si peu d'information.

Dans le sens complètement opposé, certaines disent que la non-hiérarchisation des violences sexuelles est impérative à la justice transformatrice. Ces deux opinions contraires nous amènent à constater un autre problème pernicieux : personne ne s'entend sur les fondements de la justice transformatrice. Contrairement à la justice pénale qui suit des règles identiques et applicables uniformément, la justice transformatrice prend des allures différentes selon l'interprétation des personnes l'appliquant. Elle peut donc facilement basculer entre la bonne intention et la vengeance sans ?

Deux personnes évoqueront le fait que la justice transformatrice ayant été développée par des communautés noires voit son application dans une communauté blanche comme le mouvement militant déformer sa racine. Plusieurs raisons sont nommées, entre autres le fait que les personnes noires ou issues de groupes marginalisés entretiennent un lien beaucoup plus fort que les personnes blanches avec leur communauté, car le risque que représente le fait de quitter ce noyau est beaucoup plus grand. Les personnes racisées ou marginalisées savent qu'elles ne pourront pas compter sur la culture dominante pour les épauler tandis qu'un homme blanc peut plus facilement trouver d'autres allié-e-s et recommencer à neuf. Ainsi, l'incitatif de l'agresseur noir ou marginalisé, l'exclusion de son groupe d'appartenance, est beaucoup plus important que pour l'agresseur blanc.

L'autre point lié à l'origine de la justice transformatrice est l'empathie que ressentent peut-être plus naturellement les hommes noirs dus à leur propre oppression systémique.

5.3.3 Évaluation de la réalisation (ou non) des objectifs de départ

Comme mentionné plus haut, les personnes qui s'impliquent de plein gré ou par obligation morale ou légale, ont souvent l'impression de s'être fait duper. Plusieurs mentionnent s'être fait « promettre » que le processus allait fonctionner alors que dans les faits, très peu, voir aucun, des objectifs de départ n'ont été atteints au moment où le processus prend fin. Une étudiante qui a accompagné un agresseur, son employé, dira qu'elle n'a jamais pu voir quels éléments du processus venaient en aide à l'agresseur. Elle mentionne qu'on lui a dit que le tout était censé aider l'agresseur à se transformer, mais qu'à aucun moment elle n'a pu constater la mise en place d'un plan d'action pour que cela n'aboutisse.

Une des accompagnatrices soutient que l'échec du cas dans lequel elle s'est impliquée a eu des répercussions négatives sur le court terme. En effet, puisque la victime qu'elle accompagnait est la première à avoir eu l'initiative d'ouvrir le plus possible son processus afin d'aider d'autres femmes à s'organiser, l'échec est un coup dur. Plusieurs ressortent désillusionné-e-s quant aux possibilités de réussite. Mais à long terme, l'objectif semble avoir été atteint puisque de plus en plus de personnes essaient de travailler avec la justice transformatrice grâce à elles.

Une victime affirme garder un goût amer, car l'objectif le plus important pour elle, l'exclusion de l'agresseur, a échoué. Elle dit avoir appréhendé la chose comme une joueuse d'échecs. Étant donné qu'elle sait que la reconnaissance sociale est très importante pour son agresseur, c'est cela qu'elle tentera de lui enlever. Son objectif de départ est donc de nuire à l'agresseur, au risque de tomber dans une logique de vengeance. Elle ajoute tout de même qu'elle est parvenue à limiter un peu son implication politique (notamment en faisant du lobbying pour qu'il ne soit pas élu sur l'exécutif de l'AFESH), et que les gens à qui elle aura parlé de l'agression ont tenté de l'aider à atteindre son objectif, et ce, même en son absence. Mais finalement, l'agresseur a très peu perdu de son capital social. Pour elle, l'absence presque totale de conséquences pour l'agresseur met les femmes en danger. Cette victime affirmera aussi qu'elle considère que l'obligation d'avoir des objectifs de départ trop précis alors qu'elle était encore trop à fleur de peau par rapport aux événements est une des faiblesses de son processus. Avoir eu plus de

temps pour « digérer » la chose, elle aurait peut-être été en mesure de trouver autre chose que simplement l'exclusion.

Il est intéressant de noter que pour plusieurs, le fait d'avoir apporté des propositions visant à engager certaines associations étudiantes dans l'exclusion d'agresseurs ou dans l'aide à l'organisation de processus de justice transformatrice, est une des plus grandes réussites. Cependant, une accompagnatrice attribue cela au fait que ces propositions sont tombées à un moment où le paradigme militant était celui du délaissement des structures institutionnelles jugées corporatistes afin d'opter pour l'action directe organisée dans des groupes affinitaires plus radicaux. Ainsi, les hommes ont accepté de laisser les femmes s'emparer des structures associatives puisque de toute façon ils n'y croyaient plus.

Une accompagnatrice dont le processus principal a échoué dit rester tout de même positive devant la justice transformatrice. À l'évidence, elle dit que certains hommes qu'elle a elle-même dénoncés sont encore dans sa vie grâce à la justice transformatrice. Son objectif de départ, dans ces cas précis, était de réparer la relation pour éviter de perdre ces hommes qu'elle considère comme des amis proches. Ainsi, on peut dire qu'il a été atteint. Selon elle, c'est l'empathie de ces hommes et leur volonté sincère de participer avec elle qui a fait la différence. Ces hommes ont participé parce qu'ils tenaient à réparer l'amitié qu'ils avaient avec elle. L'amitié entre l'agresseur et la victime semble donc être un facteur décisif dans la réussite ou non d'un processus de justice transformatrice.

La deuxième victime, celle pour qui l'objectif était que son agresseur reconnaisse ses actes et qu'il accepte de changer, conclut que son processus est un échec des plus total. Pour elle, un processus n'aurait même pas dû débuter tant et aussi longtemps que l'agresseur n'acceptait pas de reconnaître l'agression. Or, elle s'y est impliquée corps et âme sans avoir l'élément de départ le plus important, celui de sa coopération. Son expérience lui aura appris qu'il est donc impératif d'acculer l'agresseur au pied du mur afin de donner une chance au processus de remplir ses objectifs de départ. Sans cet élément crucial, rien ne peut fonctionner.

Une des étudiantes qui accompagnait le permanent de son association étudiante soutiendra que c'est la fin de son parcours de CÉGEP qui aura mis fin au processus et à son implication dans celui-ci. En d'autres termes, ce n'est qu'au moment où elle quittera sa communauté qu'elle parviendra à réaliser son objectif de départ, celui de ne plus ressentir la pression étouffante l'obligeant à prendre la décision difficile de renvoyer ou non l'agresseur.

5.4 Appréciation d'un point de vue féministe

5.4.1 Le travail invisible des militantes

L'intériorisation du travail invisible revient insidieusement dans le récit de plusieurs femmes lorsque celles-ci racontent l'histoire de leur parcours militant. Une femme raconte qu'elle a passé toute sa vie à s'occuper de sa mère malade et donc qu'elle était habituée d'endurer une charge de travail supplémentaire lorsqu'elle a commencé à militer. Une autre raconte qu'avoir vu sa mère monoparentale mettre les bouchées doubles toute sa vie lui a donné un avant-gout de la normalisation du travail invisible des femmes et c'est ce qui lui permet d'entrer dans le militantisme avec les yeux grands ouverts sur cette réalité. Elle raconte aussi que durant toute l'épopée entourant sa judiciarisation à la suite d'une action directe pendant la grève de 2012 organisée par un homme, elle et sa coaccusée ont dû prendre en charge l'élaboration du plan afin d'y faire face. L'homme qui s'était intéressé au plan pour mener l'action ne s'intéressait pas à la gestion des conséquences.

Une autre femme explique l'importance de nommer le travail invisible des femmes comme point de travail important dans toute organisation soi-disant révolutionnaire. Pour elle, cela passe par un travail fait par les femmes afin de conscientiser les hommes à leur réalité. Il faut donc nommer les choses à haute voix.

En temps de lutte politique de grande envergure, force est de constater que les militants investissent les structures. Nous pourrions même dire qu'ils s'en emparent. Cependant, dans les creux, dans ces moments où militer n'est plus une identité chevaleresque aux glorieuses redevances, ce sont les militantes qui tiennent le fort. Ce sont elles qui prennent la responsabilité de ne pas laisser mourir le feu qui crépite en attendant le prochain soulèvement populaire.

Une autre dira que c'est justement ce manque d'intérêt des hommes pour les structures en tant de creux qui a favorisé l'adoption de positions féministes sur les agressions sexuelles dans son association étudiante. Pour elle, ces adoptions ne sont donc pas des réussites.

Au moment où le permanent de leur association étudiante, alors dénoncé, exige de pouvoir travailler de chez lui pour ne pas subir les conséquences quotidiennes de sa dénonciation, les étudiantes se voient obligées de prendre en charge le reste des tâches administratives. Elles remarquent aussi qu'aucun militant élu dans le conseil exécutif n'offre de les aider. Pire encore, les hommes autour d'elles les accusent d'être dictatrices lorsque celles-ci tentent de prendre en charge le travail non fait.

Le travail invisible des femmes revient aussi dans les critiques apportées à la justice transformatrice. Plusieurs craignent que l'officialisation de ce type de processus au sein des institutions militantes ne fasse qu'augmenter la charge de travail des femmes en échange de résultats peu concluants.

De plus, une femme raconte qu'elle a tenté de créer un comité « bien-être collectif » durant la tentative de grève de 2015 afin d'offrir plus de visibilité aux dénonciations d'agressions sexuelles. La communauté militante s'est montrée très peu réceptive à l'idée puisque cela n'intéressait pas les hommes et que les femmes craignaient que cela ne fasse qu'augmenter une fois de plus leur charge de travail. D'ailleurs, une femme explique qu'au début de sa carrière militante, celle-ci évitait de s'impliquer dans les projets féministes, car les projets qui l'intéressent sont ceux des hommes. Celle-ci a l'impression qu'il lui faut être considérée comme étant « comme un gars » afin d'en faire partie.

Une autre femme raconte avoir remarqué que les militants s'accrochent souvent aux militantes les plus féministes afin d'augmenter leur crédibilité politique. Cette instrumentalisation du travail invisible des femmes épuise non seulement celles-ci, mais permet en plus aux hommes de se servir de leurs connaissances pour se propulser à l'avant-scène.

5.4.2 La charge émotionnelle : le fardeau des militantes

Comme mentionné plus haut, plusieurs militantes craignent que l'institutionnalisation de la justice transformatrice ne fasse qu'augmenter la charge émotionnelle des femmes. De plus, toutes les femmes se rendent compte qu'il y a de fortes chances que les personnes les plus impliquées dans la justice transformatrice soient des femmes ayant été elles-mêmes victimes de violence sexuelle, ajoutant ainsi un lourd fardeau sur leurs épaules. Pire encore, ce genre de travail empiètera assurément sur leur travail militant en général, les obligeant donc à délaisser leurs autres projets.

Une militante en faveur du modèle de justice transformatrice affirmera d'ailleurs qu'elle ne croit pas que cela fonctionnera tant et aussi longtemps que les hommes n'accepteront pas de participer à son élaboration. Autrement, cela ne fera qu'épuiser les femmes qui le sont déjà.

Une femme dira aussi que dans une perspective de *Standpoint*, les femmes s'attendent à ce que les hommes acceptent d'être dénoncés puisqu'à leur place, elles accepteraient la dénonciation et tenteraient d'y faire face. C'est donc pour cela qu'elles présupposent souvent de leur bonne foi. Les femmes ont en effet plus d'expérience en termes de travail de « care » puisque ces tâches leur sont toujours déléguées. La non-compréhension des militants démontre bien combien ceux-ci ne prennent jamais en main ce type de travail.

Les militantes disent aussi qu'elles ont gardé le silence face à une agression sexuelle qu'elles ont subie, car elles sentent que d'affronter leur agresseur ne fera qu'augmenter leur charge de travail émotionnel. C'est d'ailleurs la charge supplémentaire en termes de travail émotionnel qui décourage plusieurs femmes à dénoncer leurs agresseurs.

Une femme me parle d'un type de charge émotionnelle institutionnalisé dans les procédures de congrès et d'assemblées générales. En effet, « garder le senti » a pour but d'empêcher les rapports de domination d'intimider les femmes à prendre la parole au micro en permettant à celles qui le désirent, d'envoyer un texto à une femme assise à la table du présidium. En général, cela fonctionne assez bien, mais c'est souvent au prix de l'énergie des femmes à qui on demande d'effectuer ce travail. On ignore aussi souvent combien ce travail est émotionnellement demandant pour les militantes.

Une autre charge de travail émotionnel nommée par plusieurs femmes est le réconfort qu'exigent souvent les militants de la part des militantes. Il va de soi que le militantisme est un travail ingrat qui demande beaucoup de temps et d'énergie. En plus de cela, il semblerait que les hommes ne s'appuient uniquement que sur les femmes afin de trouver le réconfort émotionnel dont ils ont besoin pour ne pas se décourager.

5.4.3 Violence sexuelle : une constante dans le récit de chaque femme

Faire la fête est un élément très important de la culture militante. C'est dans ces contextes que les liens se forment et que la confiance entre personnes se développe. Puisque le militantisme étudiant de gauche vacille constamment sur le mince fil de la désobéissance civile, s'entourer de gens de confiance est un impératif incontournable. Cependant, la culture de fêtes amène son lot de danger pour les militantes. Une militante raconte même s'être fait dire par un des militants les plus influent de l'époque, que la sexualité entre militant et militante est normale afin de créer des liens de confiance.

Ensuite, un militant m'avait fait comprendre que lui aussi pensait que c'était le sexe, la bière et les collocations qui rapprochaient le plus les gens. Ça faisait déjà partie de mon éducation militante avant 2012. - Émilie

Plusieurs femmes racontent qu'au début de leur militantisme, elles étaient trop jeunes pour se rendre compte que les militants les sexualisaient souvent. Parfois, cette sexualisation est subtile et tente de se faire passer pour un compliment que les militantes se sentent obligées d'accepter.

Honnêtement, à 18 ans, on n'est pas nécessairement conscientes du malaise qu'on vit lorsqu'un homme nous fait un commentaire sur notre jupe. - Annie

Plusieurs témoignent des abus subit dans des situations où elles auraient pourtant dû être en sécurité. Chaque récit d'agression porte d'ailleurs les empreintes de l'incertitude. Chaque femme se demande si son récit est légitime, raconte son histoire sans porter d'accusation et nomme les circonstances atténuantes qui mettent une partie de la faute sur leurs épaules. La décision de dénoncer n'est pas une décision qui se prend sur un coup de tête. La vague de dénonciation au sein du milieu militant en a encouragé plusieurs à emboîter le pas. Mais pour la majorité des victimes, le prix à payer est encore trop grand.

J'étais chez quelqu'un et tout le monde dormait là. Je voulais juste dormir et si on m'avait demandé mon avis, j'aurais dit non. Je ne me souviens plus vraiment de ce qui est arrivé. Mais quand je me suis réveillée, j'étais nue... j'ai paniqué un peu... je n'étais pas bien. Je suis sortie de l'appartement... j'étais un peu confuse... je me suis demandé si j'étais correcte... mais je me suis dit que je pensais que ce n'était pas si grave...je me suis dit que ce n'était pas correct et que je pouvais lui en vouloir... mais je me suis dit que j'étais correcte... après tout, j'étais saoule et il n'avait sûrement pas vu la différence. Mais je me suis demandé si j'avais envie de dénoncer... on avait été confronté à tout le processus et ça semblait vraiment être la porte de sortie à l'époque. Et je me suis dit que non. Je n'avais pas envie de me mettre là-dedans et de devoir y penser. - Rachel

Plusieurs militantes racontent que des hommes militants en position d'autorité ont pris avantage d'elles. Ces hommes ont souvent beaucoup d'influence, car ils sont appréciés de tous, et de toutes, militent depuis longtemps, ont beaucoup de capital politique. Lorsque ceux-ci s'intéressent aux nouvelles militantes, ils savent qu'elles chercheront à obtenir leur approbation et que cela les mettra inévitablement dans une position de vulnérabilité. Pourtant, ces militants n'hésitent jamais à retirer des faveurs sexuelles aux militantes vulnérables. Ce qui est inquiétant, c'est que toutes les femmes qui militent ont des histoires de la sorte à raconter.

Certaines femmes disent avoir senti beaucoup de pression d'avoir des rapports sexuels avec les militants, surtout lorsque celles-ci viennent tout juste de commencer à militer. Certaines tenteront de se protéger en devenant abstinences, ce qui aura comme conséquences de motiver les hommes à mettre les bouchées doubles afin de les initier sexuellement.

Certaines militantes disent s'être rendu compte qu'elles avaient été agressées sexuellement ou qu'elles auraient pu l'être, lors de conversations non mixtes organisées par le comité Femmes de l'ASSÉ. Chaque dénonciation leur fait réaliser combien elles auraient pu être elles aussi les victimes de l'agresseur dont il est question.

Ce genre de discussions sur le consentement en non-mixité aidera aussi plusieurs militantes à se rendre compte qu'elles ont été agressées sexuellement à d'autres moments dans leur vie. Plusieurs d'entre elles diront même que ces discussions auront l'effet d'un coup de poing qui lèvera le voile sur plusieurs expériences personnelles qu'elles ont vécues par le passé.

Je commençais à faire des liens avec le copain que j'avais et avec le malaise que ça provoquait en moi... je commençais à me demander si je n'avais pas vécu ça moi-

même. J'avais cette conception-là de consentement, mais c'est comme si je ne voulais pas mettre le mot dessus. Je pense que dès la première dénonciation qu'on attend, ça plante comme une petite graine dans notre esprit. J'ai fini par me rendre compte que ça m'arrivait à moi aussi et qu'il était peut-être temps que je le dise. – Jennifer

À la suite de ça, pendant la session d'hiver toujours, la permanente de l'association étudiante avait fait imprimer un pamphlet sur le consentement et sur les agressions. Je l'ai lu et j'ai alors réalisé que j'avais déjà été agressée sans même le savoir. C'est à partir de là que les réflexions autour de ce sujet ont commencées. - Annie

En effet, un point commun dans le récit de chaque femme est cette nébuleuse définition du consentement. Plusieurs, voir toutes, racontent qu'avant d'être confrontées à ces discussions, celles-ci prenaient pour acquise la normalité des comportements sexuels agressifs des hommes dans leur vie.

Une militante de l'UQAM raconte même avoir été agressée sexuellement par les gardas lors d'altercations durant la mobilisation de printemps 2015. Selon elle, les gardas ont pris avantage du fait qu'ils savent que les militantes ne porteront pas plainte, de peur d'être réprimandée à cause de leur participation à ces actions jugées illégales.

Il est intéressant de noter que plusieurs femmes ayant été agressées sexuellement par des militants l'ont été au moment de dormir dans les fêtes militantes. Il est très encouragé, dans le milieu militant, de partager les espaces. Plusieurs militants demandent donc aux militantes si elles acceptent de partager un espace pour dormir, ce que les militantes acceptent en général. À chaque fois, elles croient que cela est innocent et qu'elles peuvent faire confiance au militant qui en fait la demande. Après tout, n'est-il pas censé être profémiste ? Dans chaque récit, le déroulement est à peu près similaire. Les hommes demandent aux femmes s'ils peuvent dormir l'une et l'un près de l'autre. Elles acceptent. Sans rien verbaliser de plus, ces militants tiennent pour acquis que cette invitation à dormir signifie que la militante désire avoir des rapports sexuels.

Finalement, cette même militante dira que c'est à force de se faire agresser qu'elle est parvenue à apprendre à se débattre. Ce sont donc ses expériences antérieures qui lui ont donné la force de repousser son agresseur.

J'ai été agressée souvent, dans ma vie, et je me suis toujours reproché de ne pas m'être débattue. Je réalise que c'est vraiment à force de se faire agresser qu'on finit par apprendre à réagir autrement. – Martine

L'étudiante très en colère avec les victimes qui ont dénoncé le permanent de son association étudiante dira que vivre une agression sexuelle lui fera soudainement comprendre leur point de vue. C'est aussi ce qui lui fera perdre toute compassion envers l'agresseur qu'elle devait accompagner.

5.4.4 La place des femmes et de la lutte féministe dans le militantisme de gauche

Démasquer le jeu des hommes ne m'a jamais épuisée autant qu'en ce moment. Avant, les « mauvais » étaient faciles à identifier. Les masculinistes sont évidents à voir. Mais les « mauvais » qui sont dans nos cercles... ils en savent autant et même plus que certaines d'entre nous. - Éliane

La place du féminisme est une question houleuse. Le militantisme de gauche prétend depuis fort longtemps, détenir les réponses pour donner aux femmes « leur juste part ». Alors, comment expliquer que ce soit la lutte interne, celle menée au sein de ses propres rangs, celle qu'on prétend acquise, qui soit la plus exigeante ? Si dans d'autres milieux, se dire féministe est un tabou très peu transgressé par les hommes, c'est pourtant un badge d'honneur pour le milieu militant. C'est une étiquette qu'on porte fièrement, qu'on défend allégrement et les hommes qui la défendent le mieux sont en général les plus appréciés.

La popularité du discours féministe est-il un acquis ? Il semblerait que non. Plus encore, il semble que c'est ce qui complexifie le visage de l'ennemi contre lequel les femmes luttent. Car derrière le discours enflammé, la division sexuelle des tâches est encore la même. Les rapports de domination sont aussi les mêmes. Il est juste devenu plus ardu de démasquer le machisme qui s'est revêtu du drapeau féministe.

La vieille garde est aussi celle qui remarque les subtilités organisationnelles qui empêchent les femmes de prendre leur place. Puisque ce sont elles qui doivent souvent concilier militantisme et vie familiale, puisque ce sont aussi elles à qui on demande de rester après une réunion pour ranger le local alors que les hommes vont au bar à côté les attendre. Puisque ce sont elles à qui on reproche de manquer d'expérience, ou de ne pas avoir le sang-froid associé à la masculinité, et donc à qui on ne demande jamais d'être dans le « feu de l'action ».

Une chose est sûre, militer est un savoir qui se transmet d'homme à homme. On demande aux femmes de se sacrifier, certes, mais on ne leur demande pas de participer à l'élaboration stratégique. Les hommes, en fin de compte, n'intègrent du féminisme que ce qui leur apporte un bénéfice direct, et il semble que dans la lutte féministe, les hommes veulent avoir accès au corps des femmes pour deux raisons : leur sexualité, et leur capacité à se sacrifier physiquement lorsqu'on les envoie se battre au front.

Le rôle des femmes militantes est donc toujours limité et chaque craque dans le plafond de verre s'avère n'être en fait qu'une trace de doigt qu'on peut essayer. En d'autres termes, il n'y a rien d'acquis pour les militantes de la gauche, et ce, malgré toutes les belles initiatives visant à rendre les structures plus accessibles pour les femmes. Changer les structures est une étape importante, certes, mais si les mentalités n'emboîtent pas le pas, quel impact ces structures auront-elles réellement ? Les femmes qui militent suffisamment longtemps finissent toujours par se rendre à l'évidence : le mouvement militant est un mouvement par les hommes, pour les hommes.

Il a été mentionné préalablement que les femmes se retrouvent souvent à investir les structures lorsque le soulèvement populaire baisse dans son intensité. Les tâches administratives quotidiennes n'intéressent que très peu les militants qui attendent en général le prochain coup d'éclat avant de reprendre leur place dans la hiérarchie. Ce phénomène s'observe très facilement. Lorsque les femmes s'investissent trop, on leur reproche même d'être « dictatrices », comme dans le cas des étudiantes du CÉGEP qui ont dû prendre toutes les tâches administratives à la suite de la dénonciation de leur permanent. On ne fait jamais ce reproche aux hommes.

Ces mêmes cégépiennes réaliseront aussi rapidement que les belles promesses d'un milieu plus progressiste sont trompeuses. Dès leur arrivée, elles sont objectifiées et gravir les échelons de la hiérarchie passe beaucoup par les relations intimes avec les militants jugés importants.

Celles qui jouent le rôle ont bonne figure. Encore faut-il qu'elles soient mignonnes et délicates. Personne n'aime les féministes qui parlent trop fort. On aime celles qui sont gentilles. Et jolie. L'ASSÉ, dans toute sa splendeur progressiste, n'y échappe pas.

À l'ASSÉ, il y avait une sorte de tendance étrange... un féminisme qui ressemblait aux militantes mignonnes... un féminisme de « femme enfant ». Les deux sœurs avec leur voix aiguë... tous les hommes les aimaient bien parce qu'elles étaient inoffensives. À l'époque, c'était le féminisme « à la mode » à l'ASSÉ. D'ailleurs, je me souviens d'une image d'un des agresseurs avec une jumelle sur chaque genou au comité maintien et élargissement... c'était la figure des femmes enfants, avec leur petit rire et leur petite voix. Ces femmes-là ne dérangent pas. Leur féminisme ne dérange pas. - Éliane

Et celles qui n'obtempèrent pas ou qui ne rayonnent pas par leur délicatesse féminine sont souvent ignorées, peu importe leur savoir-faire militant. On remarque une autre tendance qui va de pair avec le fait de ne pas entrer dans le moule de la délicatesse féminine qui plait tant. Celles qui parlent trop fort et qui espèrent se tailler une place quand même le font souvent en écrasant celles qui leur ressemblent trop. Car tout en haut de la tour d'ivoire, les places sont limitées.

Les plus vieilles, celles qui ont traversé les époques et les cohortes en ressortent souvent avec une analyse qui mélange l'indignation à une sorte d'abnégation impérieuse à leur bien-être. D'une part, elles réalisent souvent que l'acte le plus féministe est souvent celui de se retirer de la lutte pour s'occuper de soi. Le militantisme et son idéologie puriste encouragent le don de soi et il est encore plus vorace avec les femmes puisqu'on leur demande tout en échange de très peu de reconnaissance. De plus, la parentalité est un sujet peu abordé, mais qui défait rapidement la carrière militante des femmes. Dans mes neuf répondantes, deux ont expliqué avoir dû faire un choix entre militer et mener à terme une grossesse. L'une d'entre elles a fait son choix en paix avec elle-même, l'autre se sentait tiraillée entre ce désir de porter la cause et porter son enfant. Ce choix déchirant n'a rien de banal et c'est un fardeau qu'on ne fait jamais porter aux hommes.

Finalement, celles qui sont encore là, mais qui sont tannées de lutter pour quelques miettes, finissent souvent par s'organiser en non-mixité. Ce n'est pas seulement une volonté de se protéger, c'est parce qu'elles se rendent compte que malgré le manque de reconnaissance qu'on accorde à leur savoir-faire, ce sont elles qui détiennent les clés du travail bien fait.

5.4.5 Critique radicale

Plusieurs des répondantes ont cité des difficultés liées avec la tangente *queer* du féminisme⁹ qui est souvent en conflit avec le féminisme radical. Cette tangente apporte son lot de difficultés puisqu'elle nie le rapport de classe entre les hommes et les femmes au profit de la célébration du genre autoproclamé. La tangente *queer*, en prétendant déconstruire le modèle hétéronormatif du sexe biologique, rend les limites entre l'agression et l'expression de soi de plus en plus floue, et par ce fait, vient à donner une porte de sortie aux agresseurs.

Quand on parlait de justice transformatrice classique, on se faisait accuser d'agir comme la police et de vouloir imposer un mode hétérosexuel. J'ai senti le besoin de me justifier en leur signalant deux fois que j'étais bisexuelle pour me sentir légitime d'être présente à la réunion. Et j'étais là non pas parce que j'avais un intérêt personnel, mais parce que je voulais protéger une femme et agir en soutien émotionnel et intellectuel. Elle avait été harcelée sexuellement par une femme au senti dans une réunion précédente et tout le monde dans le groupe savait qu'elle avait été harcelée sexuellement. Mais quand elle avait nommé la chose, on lui avait reproché de faire du slut-shaming envers la femme agresseur. - Émilie

Tout ça pour dire que mon agresseur se définit comme gay ou queer... la plupart de ses victimes sont des hommes gays ou des personnes non binaires. Et quand je lui ai posé la question pour savoir s'il avait agressé d'autres femmes, il m'avait répondu que non parce qu'il était gay aujourd'hui. Il est parvenu à complètement éviter la question en disant qu'il était gay et que c'était donc impossible qu'il ait agressé des femmes. Il disait aussi qu'il était la victime des féministes qui l'accusaient parce que tout ce qu'elles cherchaient à faire était de se faire des points militants sur son dos. Donc, il ne m'a pas dit « je n'ai jamais agressé ». Il a dit « je n'ai jamais agressé de

⁹ Le *queer* tel que celui qui émerge dans les années 1990 aux États Unis sert surtout d'assise théorique pour repenser les homosexualités. La réflexion *queer* regroupe son lot de critiques et revendications sous l'idée principale du refus de l'hétéronormativité. Les féministes de ce courant dénoncent le fait d'entrevoir l'hétérosexualité comme étant la norme sexuelle et de binariser les genres en deux seules catégories hermétiques et oppressantes

femmes ». Il a donc joué sur les mots. Il avait agressé des femmes non binaires. -
Émilie

On ne peut donc pas s'attaquer aux *queers*, car ne sont-ils pas eux-mêmes persécutés et marginalisés ? Les communautés *queers* qui reprochent aussi à la justice transformatrice et à son analyse des violences sexuelles de leur imposer un modèle hétéronormatif, rejettent donc l'analyse de classes sexuelles en bloc. Pour finir, si les hommes ne sont plus des hommes et que les femmes ne sont plus des femmes, il devient difficile, voire impossible, de trouver à qui donner le blâme, ce qui profite une fois de plus à la classe des hommes.

La montée du queer, aussi, qui est vraiment très mal comprise par beaucoup de gens. C'est devenu une étiquette vraiment facile à se donner. Quand les hommes cis et hétérosexuels se disent « queer »... c'est beaucoup trop facile. Un homme se met du vernis à ongles, et tout à coup, il n'est plus un danger... parce que tout d'un coup, il se dit fem*. Disons que ça amène une nouvelle couche de problématique. Par exemple, en ce moment, on vit une situation à la coop des Récoltes... une personne s'est fait accuser d'agression sexuelle, et les gens sont incapables de gérer la situation parce que l'agresseur est non-binaire. - Andréanne

Le résultat est pourtant le même puisque le rapport de classe est encore le même. L'homme, même celui qui défi les normes de la présentation masculine, domine encore la femme, peu importe le nouveau nom ou l'allure qu'il se donne. L'étiquette queer profite donc aux hommes en agissant comme une couche de protection supplémentaire faisant rebondir les reproches. Être queer, c'est faire partie de la frange persécutée. C'est l'équivalent militant du grand méchant loup qui viendrait se réfugier chez les brebis pour se protéger du chasseur.

Immédiatement (quand tu dénonces), tu te fais traiter de transphobe ! Parce que l'agresseur se défend comme ça... en disant à tout le monde que la seule raison pour laquelle on l'attaque, c'est parce qu'il est non-binaire. On bien, il dit qu'il n'a pas vraiment commis d'agressions parce qu'il a fait ça à un moment où il n'allait pas bien parce que c'était avant son « coming out » non binaire. On embarque vraiment dans une nouvelle génération... - Andréanne

Cela démontre la nécessité de l'analyse de classe dans l'élaboration de la justice transformatrice. En effet, l'idéologie *queer* nomme les choses différemment, mais les rapports de domination, quant à eux, restent les mêmes.

5.5 Tableau synthèse de la démarche et des résultats de recherche

L'ASSÉ EST-ELLE UN MILIEU PROPICE POUR PRATIQUER LA JT ?	
<p>Un milieu propice à la pratique de la justice transformatrice se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une communauté au sein de laquelle les personnes s'impliquent assez longtemps • Une communauté dont les membres manifestent un fort sentiment d'appartenance • Une communauté motivée par une perspective de transformation sociale 	
ATTRIBUTS POSITIFS DE L'ASSÉ	ATTRIBUTS NÉGATIFS DE L'ASSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Les gens s'y impliquent longtemps, car gravir les échelons peut être long • On y reste longtemps, car sa mission donne un sens à notre vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tensions peuvent conduire des membres à quitter prématurément • Plus l'implication est soutenue, plus vite cette dissociation survient
<ul style="list-style-type: none"> • Suscite un fort sentiment d'appartenance, car l'identité militante est très valorisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce sentiment s'amenuise en s'éloignant du centre décisionnel • La complexité organisationnelle intimide souvent les nouveaux membres qui préfèrent rester en marge
<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux individus d'acquérir de nouvelles connaissances sur les idéologies de gauche et féministes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les revendications sociopolitiques relèguent les luttes féministes au 2^e plan • Le fort roulement des membres exige des mécanismes d'initiation
LES PERSONNES SONT-ELLES MOTIVÉES À PARTICIPER AUX PROCESSUS DE JT ?	
FACILITATEURS DE PARTICIPATION	OBSTACLES À LA PARTICIPATION
GÉNÉRAL	
<ul style="list-style-type: none"> • Perception négative du système pénal 	<ul style="list-style-type: none"> • Impression d'exclusion du processus de prise de décisions dans la JT • Exigences trop élevées de l'engagement • Sentiment d'impuissance • Épuisement des femmes • Difficulté inhérente au travail de « care » • Manipulations de l'agresseur
VICTIMES	
<ul style="list-style-type: none"> • Agresseurs collaboratifs • Sentiments positifs envers l'agresseur • Désir de réformer l'agresseur • Sentiment d'être soutenue 	<ul style="list-style-type: none"> • Agresseurs réticents • Sentiments négatifs envers l'agresseur • Crainte de la réaction du réseau social de l'agresseur • Sentiment d'être exclue
AGRESSEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'un engagement forcé découlant d'une dénonciation publique • Être confronté par ses proches 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas reconnaître l'agression • Ne pas prendre la JT au sérieux • Éprouver un sentiment d'exclusion • Perte de confiance des autres membres

PROCHES DE LA VICTIME	
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir soi-même déjà été agressées • Sentiment de faire une différence dans la vie de celle qu'on aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Même que pour la communauté
COMMUNAUTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des groupes de discussion officiels sur la JT • Croire la victime • Organiser des actions directes pour soutenir la victime • Avoir vécu plusieurs dénonciations • Vouloir réformer l'agresseur • Amitié ressentie pour la victime 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas comprendre la JT • Le manque de ressources sur la JT • Lorsque la victime n'est pas « populaire » • Lorsqu'on ne connaît pas la victime • Sentir qu'on nous force à prendre position • Se sentir intimidé-e-s par ses pairs • Être proche de l'agresseur • Amitié ressentie pour la victime
LA JT PARVIENT-ELLE À TRANSFORMER POSITIVEMENT LES PERSONNES ?	
TRANSFORMATION POSITIVE	TRANSFORMATION NÉGATIVE
VICTIMES	
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de contrôle sur leur vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de contrôle sur leur vie • Aggravement des blessures
AGRESSEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • Évolution positive lorsqu'ils bénéficient de l'appui de leur réseau social qui les encourage à changer 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop protégés pour avoir une raison de changer • Pas assez populaires pour susciter la participation de la communauté • Se servent de la JT pour augmenter leur capital social
PROCHES DE LA VICTIME	
<ul style="list-style-type: none"> • On y prend goût et en tire la satisfaction d'aider les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • On reste sur l'impression d'être instrumentalisés par le processus
COMMUNAUTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux enjeux grâce à la discussion provoquée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes en ressortent écorchées
LA JT PARVIENT-ELLE À TRANSFORMER LES MENTALITÉS ?	
OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> • On devient agente de changement dans la société • On ressent plus de sympathie pour les victimes 	<ul style="list-style-type: none"> • On fuit l'implication militante • On ressent plus de sympathie pour les agresseurs

Conclusion

À première vue, il semblerait que la justice transformatrice se bute à plus d'obstacles que sa théorie laisse envisager. D'une part, ce qui rend un groupe comme celui de l'ASSÉ apte à entamer un processus met aussi un frein à sa réalisation. En effet, pour que la justice transformatrice puisse suivre son cours à travers toutes ses étapes, elle nécessite que les personnes impliquées se sentent suffisamment éprises par leur appartenance au groupe pour rester jusqu'à la fin. Mais en réalité, les personnes intégrées tiennent tellement à ce que le groupe ne change pas qu'elles sont souvent incapables d'intégrer convenablement les nouvelles personnes qui viennent modifier sa dynamique. En conséquence, la majorité des membres de l'ASSÉ restent en périphérie, ce qui finit par effriter leur sentiment d'appartenance. Et pour ceux et celles qui parviennent à gravir les échelons, l'épuisement a tôt ou tard raison d'eux et elles et les poussent à s'éloigner du groupe souvent à jamais. Il apparaît donc que ce qui rend l'ASSÉ si prenante, si « sectaire », est aussi ce qui mène les personnes à quitter ses rangs prématurément et à ne pas terminer le processus de justice transformatrice entrepris.

Et que dire des personnes qui restent ? D'un côté, elles se sentent impuissantes, car elles sont exclues de la prise de décision. De l'autre côté, celles qui sont au cœur de l'aventure se sentent aussi impuissantes en raison de l'ampleur du projet. Et ces « personnes » qui sont en fait des femmes se retrouvent une fois de plus dans une situation de charge mentale et de labeur émotionnel au nom « du bien commun ». La vérité, c'est que les femmes sont épuisées. Et tout système qui exige d'elles qu'elles prennent en charge le règlement de leur propre oppression n'est pas viable.

Il demeure que la grande majorité des participantes affirment que la justice transformatrice est préférable aux autres modes de justice. Les femmes qui ont participé volontairement ou non en ressortent même avec une compréhension des enjeux de violence sexuelle plus aiguisée. Nous nous posons donc la question suivante : comment améliorer le modèle ?

L'hypothèse de départ selon laquelle la justice transformatrice est trop centrée sur l'agresseur tient la route. Les victimes et leurs alliées s'épuisent à pousser une montagne qui refuse parfois catégoriquement de bouger. Pire encore, tout miser sur l'agresseur signifie que la réussite du

projet dépend entièrement de sa bonne volonté, ce qui, souvent, n'aboutit à rien. Si les personnes qui adhèrent à l'idéologie de l'abolition carcérale défendent souvent leur position en rappelant que la punition n'est pas un vecteur adéquat pour convaincre un individu de ne pas récidiver, il semblerait que la justice transformatrice qui offre aux agresseurs l'opportunité d'apprendre de leurs erreurs ne parvient pas non plus à ses fins. Ainsi, la question se pose toujours : comment convaincre les agresseurs de changer ? Et comment convaincre la communauté de changer ? Il est clair que trouver une réponse préoccupe grandement les victimes et leurs alliées, et il existe peut-être une avenue pour y parvenir.

Il serait peut-être nécessaire d'instrumentaliser davantage la communauté afin de tordre le bras de l'agresseur, motiver les communautés à s'impliquer et empêcher que la charge mentale retombe toujours sur les femmes et les victimes. Mais de quelle façon ? Plusieurs participantes ont affirmé ne pas avoir apprécié être prises dans une situation qui les rendait impuissantes. Peut-être faut-il donc préparer les cohortes étudiantes dès l'entrée à l'école et pas seulement une fois qu'une dénonciation fait surface. En ce sens, il faudrait développer suffisamment d'outils clés en main pouvant servir à chaque nouvelle génération militante. À l'aide de ces outils, il est impératif de prévoir à chaque rentrée scolaire des formations sur le consentement, la violence sexuelle et la justice transformatrice. Il faut obliger autant les femmes que les hommes à respecter un paradigme dans lequel son exécution serait tout à fait normale. En d'autres termes, la justice transformatrice doit devenir la norme, au même titre que les assemblées générales et le syndicalisme de combat.

Une fois qu'elle est bien comprise, il faudrait instaurer des structures permanentes qui permettront de dénoncer les « super militants » qui agressent sexuellement. Encore une fois, il est impératif que ces structures fassent partie intégrante de la culture militante. Lorsqu'on regarde l'histoire du mouvement étudiant, on remarque que ses fondateurs et fondatrices sont parvenu-e-s à intrinsèquement lier les principes qui les préoccupaient avec l'identité militante qui motive ceux et celles qui y adhèrent. Pour avoir une chance de réussir, il faut donc que la justice transformatrice ait la même importance que croire, par exemple, à la grève ou à la démocratie directe comme seul mode d'organisation valide. De cette manière, il serait possible d'imaginer de déléguer une partie des tâches à la communauté militante pour qu'elle puisse

prendre en main les dénonciations et les processus de justice qui en découleraient, tout comme elle prend en main les levées de cours à la suite d'un vote de grève.

Et dans un monde où son application serait « populaire » et « normalisée », elle deviendrait une action politique tout aussi valorisante que d'affronter la police durant une manifestation. En d'autres mots, elle sortirait enfin de la sphère privée pour devenir une affaire publique qui regarderait tout le monde. Et les femmes ne seraient plus les seules porteuses du fardeau. Dans un même ordre, les femmes n'auraient plus à faire de compromis. Pour les hommes de gauche qui voient leur participation comme un choix, ce choix deviendrait une évidence et une obligation. Tout ne doit pas non plus dépendre de la bonne volonté de l'agresseur, mais les conséquences dans la vie de l'agresseur doivent être inévitables. Il ne faut donc pas faire de la justice transformatrice un "choix" pour l'agresseur, mais une conséquence systématique.

Dans le même ordre d'idée de ne pas rajouter à l'épuisement des femmes, il faudrait que ce soit elles qui contrôlent le processus, mais que son application soit faite par les hommes. Si la justice transformatrice devenait assez « cool » pour attirer les militants masculins désirant acquérir un capital social, ceux-ci pourraient prendre en charge une panoplie de tâches exécutives, telles que la production de matériel de sensibilisation, leur distribution, les tournées de classe pour parler du processus, etc. Il serait aussi possible de leur déléguer d'autres tâches plus grandes comme l'organisation de tables de discussion (la location d'espace, la promotion, etc.) et même, le gardiennage de senti dans une fête militante en incluant un rapport sur leurs observations. Car une chose semble certaine, il faut impliquer les hommes de la communauté si on veut avoir une chance de réussir à renverser la vapeur.

Une des préoccupations d'une participante me revient à l'esprit. Celle-ci disait que les hommes avaient tendance à s'appropriier les demandes des féministes pour étoffer leur identité militante. Selon elle, cela représentait un obstacle difficile à surmonter, car cette tournure féministe n'avait rien de sincère et visait plutôt à tromper les femmes en arborant des allures d'allié. C'est aussi ce que Andrea Dworkin constate dans son ouvrage publié en 1983, « Femmes de droite ». En effet, ne dit-elle pas que les hommes de gauche ont tout pris aux femmes qui militent à leur côté ? Si cela est inévitable, pourquoi ne pas l'utiliser à bon escient et

instrumentaliser ce désir ardent qu'ont les hommes d'obtenir la reconnaissance de leurs pairs ?

Alors, si tous ces éléments sont mis en place, de l'éducation des nouvelles cohortes étudiantes, en passant par le fait d'intégrer ce modèle parmi les principes militants respectés à la lettre, jusqu'à la prise en charge de la justice transformatrice par les hommes sous la direction des femmes, la justice transformatrice a peut-être une chance de donner les résultats dont nous avons besoin. Dans cette optique, il serait peut-être même possible d'engager des organisatrices communautaires rémunérées pour superviser sa mise en place.

Bien sûr, une recherche d'intervention doit être menée afin de tester l'élaboration d'un tel plan, car toutes ces conclusions ne sont en fait que des hypothèses. Rappelons-nous aussi que l'ASSÉ a été dissoute en 2019 et qu'aucune autre association étudiante nationale n'a encore pris sa place. Il serait d'ailleurs très intéressant que le syndicat qui la remplace instaure immédiatement la justice transformatrice dans ses principes fondateurs.

En fin de compte, la justice transformatrice a beaucoup de lacunes, mais il est difficile de ne pas croire qu'elle mérite encore qu'on s'y attarde pour en améliorer l'exécution. Et qui de mieux que le mouvement étudiant pour le faire, lui qui est parvenu à faire des miracles à force de persévérance et de travail acharné ? Son histoire nous démontre que le militantisme étudiant est capable de métamorphoser l'idéalisme en plan d'action réalisable qu'il s'affaire ensuite à mener à terme avec brillance. Mieux encore, il sème le changement social au-delà de ses rangs et parvient à inspirer la société qui l'entoure. Peut-être alors faut-il lui faire confiance et épauler son projet alternatif de justice pour les victimes de violence sexuelle.

Nous avons beaucoup à apprendre de la manière dont ces jeunes s'attaquent aux problèmes systémiques et tentent d'y remédier en dehors des institutions stagnantes. Une réforme de ces structures est fort envisageable, bien sûr. Mais il est aussi profondément important d'imaginer un monde en dehors de celles-ci. Au nom de la justice et au nom de ceux et celles que cette justice ne défend pas.

Il est donc trop tôt pour jeter l'éponge. Mais il reste énormément de travail et de réajustements avant de pouvoir tirer une conclusion plus définitive sur l'applicabilité de ce modèle de justice transformatrice.

Bibliographie

- Toward Transformative Justice. (2007). A Liberatory Approach to Child Sexual Abuse and other forms of Intimate and Community Violence. [s.n.] [s.l.].
- Betrayal: critical analysis of rape culture in anarchist subcultures. (2012). [s.n.] [s.l.].
- What are Community Accountability & Transformative Justice? | TRANSFORMATIVE JUSTICE. (2014). Retrieved from <https://www.transformativejustice.eu/accountability-and-sexual-violence/community-accountability-transformative-justice-resources/>
- Transformative Justice | Generation Five. (2014). Retrieved from <http://www.generationfive.org/the-issue/transformative-justice/>
- Cappiello, K. (2015). In K. Cappiello & M. McInerney (Eds.), *Slut: A Play and Guidebook for Combating Sexism and Sexual Violence*. New York: The Feminist Press.
- Adams, C. J. (1993). « I Just Raped My Wife! ». In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 59-86). Milkweed.
- Balasco, Lauren Marie. (2018). *Locating Transformative Justice: Prism or Schism in Transitional Justice?*. International Journal of Transitional Justice 12: 368-378. doi: 10.1093/ijtj/ijy004. <https://doi.org/10.1093/ijtj/ijy004>
- Bell, D., & Klein, R. (1997). *Radically Speaking: Feminism Reclaimed*. Spinifex Press.
- Benedit, H. (1993). The Language of Rape. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 101-106). Milkweed.
- Buchwalk, E., Fletcher, P., & Roth, M. (1993). Are We Living in a Rape Culture? In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 7-9). Milkweed.
- Burk, C. (2011). Think. Re-think. In *The Revolution Starts at Home* (pp. 265-279): South End Press.
- Charmaz, K. (2012). *Constructing Grounded Theory*. Sage.
- Chen, C. & Dulani, J. & Lakshmi Piepzna-Samarasinha, L. (2011) Introduction, *Revolution Starts at Home*: South End Press.
- Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Élianere*, 39(2), 51-82. doi:10.3917/cdge.039.0051

- Chrysalis Collective (2011). Beautiful, Difficult, Powerful: Ending Sexual Violence through Transformative Justice. In *The Revolution Starts at Home* (pp. 189-205): South End Press.
- Delphy, C. (2016). *Close to Home: A Materialist Analysis of Women's Oppression*. Verso.
- Dorlin, E. (2008). Épistémologies féministes. In *Sexe, genre et sexualités: introduction à la théorie féministe* (pp. 9-31). Paris: PUF.
- Dworkin, A. (1987). *Intercourse*. Basic Books.
- Dworkin, A. (2016). *Les femmes de droite*. Les éditions du remue-ménage.
- Evans, M. (2016) 'Structural Violence, Socioeconomic Rights, and Transformative Justice, *Journal of Human Rights* 15(1)
- Gaurav Jashnani, R. M. A. G. (2011). What Does it Feel Like When Change Finally Comes? In *The Revolution Starts at Home* (pp. 216-234): South End Press.
- Gérard, P. (2010). L'idée de règle de reconnaissance : valeur, limites et incertitudes. *Cairn*, 65, 65-83.
- Gérard, P., & van de Kerchove, M. (2007). La réception de l'œuvre de H.L.A. Hart dans la pensée juridique francophone. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 59(2), 131-171. doi:10.3917/riej.059.0131
- Gresy, B. (2012). *Petit traité contre le sexisme ordinaire*. Albin Michel
- Guillemette, F. (2006). L'approche de la *Grounded Theory*: pour innover? *Recherches qualitatives*, 26, 32-50.
- Harding, K. (2015). *Asking For It: The Alarming Rise of Rape Culture and What We Can Do About It*. Da Capo Press.
- Hooks, B. (1993). Seduced by Violence No More. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 352-358). Milkweed.
- Jones, B. & Bernath, J. (2017) *Resistance and Transitional Justice*. Routledge.
- Kennedy, D. (1992). Sexual Abuse, Sexy Dressing and the Eroticization of Domination. In *New England Law Review* (Vol. 26, pp. 1309-1389). Harvard University Press.

- Lambourne, W. (2009). Transitional Justice and Peacebuilding after Mass Violence. *International Journal of Transitional Justice*, 3(1), 28-48. doi:10.1093/ijtj/ijn037
- MacKinnon, C. A. (1983). Feminism, Marxism, Method, and the State: Towards Feminist Jurisprudence. In S. Harding (Ed.), *The Feminist Standpoint Theory Reader* (pp. 169-179). New York: Routledge.
- McAuliffe, P. (2017) Transformative Transitional Justice and the Malleability of Post-Conflict States, Edward Elgar, 368p. ISBN: 9781783470037
- McElroy, W. Politicizing Women's Pain. *The New Mythology of Rape*. Retrieved from <http://www.wendymcelroy.com/rape.htm>
- Miedzian, M. (1993). How Rape is Encouraged in American Boys and What We Can Do About It. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 153-163). Milkweed.
- Miller, P., & Biele, N. (1993). Twenty Years Later: The Unfinished Revolution. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 49-54). Milkweed.
- Murphy, C. (2017) The Conceptual Foundations of Transitional Justice. Cambridge University Press.
- Nocella, A. (2011). An Overview of the History and Theory of Transformative Justice. *Peace & Conflict Review*, 6(1), 10.
- Pollack, D. (2015). Understanding Sexual Grooming in Child Abuse Cases. Retrieved from https://www.americanbar.org/groups/public_interest/child_law/resources/child_law_practice_online/child_law_practice/vol-34/november-2015/understanding-sexual-grooming-in-child-abuse-cases/
- Powell, E. (1993). I Thought You Didn't Mind. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 106-118). Milkweed.
- Renard, N. (2018). *En finir avec la culture du viol*. France: Les petits matins.
- Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes*: Montréal : Lux.
- Roth, M. (1993). Transforming the Rape Culture that Lives in my Skull. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 406-415). Milkweed.

Rowland, R., & Klyne, R. (1996). Radical Feminism: History, Politics, Action. In D. Bell & R. Klein (Eds.), *Radically Speaking: Feminism Reclaimed* (pp. 9-36). Spinifex Press.

Stenem, G. (1993). Erotica vs. Pornography. In E. Buchwalk, P. Fletcher, & M. Roth (Eds.), *Transforming a Rape Culture* (pp. 31-45). Milkweed.

Torre, M. L. (2013). Le modèle hiérarchique et le Concept de droit de Hart. *Revue de théorie constitutionnelle et de philosophie du droit*, 21, 117-139.

Turgls, N. (2015). La justice transitionnelle, un concept discuté. *Les Cahiers de la Justice*, 3, 333-342. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1503.0333>

Valenti, J., & Friedman, J. (2008). *Yes Means Yes! Visions of Female Sexual Power & A World Without Rape*. Seal Press.

Wylie, A. (2004). Why Standpoint Matters. In Routledge (Ed.), *The Feminist Standpoint Theory Reader* (pp. 339-351).